



REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur – Fraternité – Justice

PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT
DU SECTEUR EDUCATIF 2001/2010

TOME 1

DIAGNOSTIC ET STRATEGIE

© Ministère de l'Education Nationale, 2001

TABLES DES MATIERES

INTRODUCTION.....	2
PRESENTATION GENERALE DU PAYS.....	3
I- CADRE GENERAL.....	6
1.1. Le contexte démographique.....	6
1.2. Le contexte économique.....	7
1.2.1. L'activité économique globale.....	7
1.2.2. Les recettes fiscales intérieures.....	8
1.2.3. Les dépenses publiques.....	9
1.2.4. Le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté.....	10
1.3. La situation générale de l'emploi.....	11
II- LE SYSTEME EDUCATIF.....	16
2.1 Description du système.....	16
2.1.1 Le rattachement institutionnel.....	16
2.1.2 L'organisation de l'enseignement.....	17
2.2 Diagnostic du système.....	19
2.2.1 Enseignement fondamental.....	19
2.2.1.1 <i>Accès à l'éducation et gestion des flux</i>	19
2.2.1.2 <i>La qualité de l'enseignement</i>	22
(a) Programmes et manuels scolaires.....	22
(b) Les maîtres.....	23
(c) L'encadrement pédagogique des enseignants.....	24
(d) Efficacité de l'enseignement.....	25
(e) L'évaluation pédagogique.....	25
2.2.2 Enseignement secondaire général.....	25
2.2.2.1 <i>Accès et gestion des flux</i>	25
2.2.2.2 <i>L'organisation scolaire et la qualité de l'enseignement</i>	26
(a) Les établissements scolaires et leur équipement.....	26
(b) Les programmes, les manuels et les guides scolaires.....	27
(c) Les personnels.....	28
(d) Examens et rendement interne.....	28
2.2.2.3 <i>Aspects financiers</i>	29
(a) Fonctionnement.....	29
(b) Investissement.....	29
2.2.3 Formation technique et professionnelle.....	29
2.2.4 Enseignement supérieur.....	31
2.2.5 Gestion.....	34
(a) <i>Pilotage du système</i>	34
(b) <i>Gestion administrative</i>	34
(c) <i>Gestion pédagogique</i>	35
(d) <i>Gestion des ressources humaines</i>	35
(e) <i>Gestion budgétaire et matérielle</i>	36
(f) <i>Gestion des élèves et des examens</i>	37
(g) <i>Gestion des rapports avec la société civile</i>	38
2.2.6 Autres aspects du système éducatif.....	38
2.2.6.1 <i>Petite enfance</i>	38
2.2.6.2 <i>Enseignement Originel</i>	39
2.2.6.3 <i>Alphabétisation</i>	41
2.2.6.4 <i>Santé scolaire</i>	42
2.2.7 Les perspectives de financement.....	44
III- STRATEGIE DECENNALE.....	47
3.1 Politique sectorielle.....	47
3.1.1 Préambule.....	47

3.1.2 Les grandes orientations pour le développement du système	47
3.1.3 Les orientations par ordre d'enseignement	48
3.1.3.1 Enseignement Fondamental.....	48
3.1.3.2 Le premier cycle de l'enseignement secondaire.....	49
3.1.3.3 Le 2 nd cycle de l'enseignement secondaire.....	50
3.1.3.4 La Formation technique et professionnelle	51
3.1.3.5 Enseignement Supérieur	52
3.1.3.6 Pilotage et gestion du système éducatif.....	53
3.1.3.7 Pilotage et Gestion du Programme	54
3.1.4 Questions spécifiques	55
3.1.4.1 Scolarisation des filles.....	55
3.1.4.2 Promotion du secteur privé	55
3.1.4.3 Santé scolaire, environnement, citoyenneté.....	56
3.1.4.4 Le développement de la petite enfance	56
3.1.4.5 L'enseignement originel	56
3.1.4.6 L'alphabétisation.....	57
3.2 Cadrage macro-financier du PNDSE	58
3.2.1 Présentation des simulations.....	58
3.2.1.1 L'enseignement fondamental	59
3.2.1.2 L'enseignement secondaire de premier cycle.....	60
3.2.1.3 L'enseignement secondaire de second cycle	61
3.2.1.4 L'enseignement technique et professionnel	61
3.2.1.5 L'enseignement supérieur	63
3.2.2 Simulations financières par ordre d'enseignement	63
3.2.2.1 Enseignement fondamental	64
3.2.2.2 Enseignement Secondaire du Premier Cycle.....	65
3.2.2.3 Second cycle secondaire.....	66
3.2.2.4 Formation Technique et Professionnelle	66
3.2.2.5 Enseignement supérieur	67
3.2.2.6 Effectifs d'élèves prévus aux différents niveaux d'éducation.....	67
3.2.2.7 Récapitulatif des aspects budgétaires.....	68
IV- DEVELOPPEMENT STRATEGIQUE PAR SECTEUR.....	69
4.1 Enseignement fondamental.....	69
4.1.1 Stratégie.....	69
4.1.2 Cadre logique.....	71
Suivi/Evaluation.....	71
4.1.3 Description de la composante – Présentation des activités.....	72
4.2 Enseignement secondaire général.....	86
4.2.1 Stratégie.....	86
4.2.2 Cadre logique.....	88
4.2.3 Description de la composante – Présentation des activités.....	89
4.3 Formation technique et professionnelle.....	103
4.2.1 Stratégie.....	103
4.2.2 Cadre logique.....	105
- DFPS / DET	105
Suivi :	106
4.2.3 Description de la composante – Présentation des activités.....	108
4.4 Enseignement supérieur.....	115
4.4.1 Stratégie.....	115
4.4.2 Cadre logique.....	116
4.4.3 Description de la composante – Présentation des activités.....	117
4.5 Gestion	124
4.5.1 Stratégie.....	124
4.5.2 Cadre logique.....	129
4.5.3 Description de la composante – Présentation des activités.....	130
4.6 Petite enfance	134

4.6.1 Stratégie.....	134
4.6.2 Cadre logique.....	135
4.6.3 Description de la composante – Présentation des activités.....	135
4.7 Alphabétisation et Enseignement originel.....	140
4.7.1 Stratégie de l’Enseignement Originel.....	140
4.7.2 Stratégie de l’Alphabétisation	141
4.7.3 Cadre logique.....	153
4.7.4 Description de la composante – Présentation des activités.....	153
4.8 Santé scolaire	158
4.8.1 Stratégie.....	158
4.8.2 Cadre logique.....	160
4.8.3 Description de la composante – Présentation des activités.....	162

LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES

APE	Association de Parents d'Elèves
BAC	Baccalauréat
BEPC	Brevet d'Etudes de Premier Cycle
BREDA	Bureau Régional UNESCO pour l'Education en Afrique
CARITAS	ONG caritative chrétienne
CEF	Certificat d'études Fondamentales
CONFEMEN	Conférence des Ministres de l'Education Nationale des pays ayant en partage l'usage du français
CDG	Conseil de gestion
CSE	Conseil Supérieur de l'Education
CSET	Centre Supérieur de l'Enseignement Technique
DAFM	Direction des Affaires Financières et du Matériel
DEF	Direction de l'Enseignement Fondamental
DES	Direction de l'Enseignement Secondaire
DESUP	Direction de l'Enseignement Supérieur
DETP	Direction de l'Enseignement Technique et Professionnel
DFP	Direction de la Formation Professionnelle
DP	Direction du Personnel
DPACS	Direction des Projets d'Assistance aux Cantines Scolaires
DPC	Direction de la Planification et de la Coopération
ENI	Ecole Normale d'Instituteurs
ENS	Ecole Normale Supérieure
FLSH	Faculté des Lettres et Sciences Humaines
FSJE	Faculté des Sciences Juridiques et Economiques
FST	Faculté des Sciences et Techniques
GTZ	Coopération Technique Allemande
IDA	International Development Association
IEF	Inspection de l'Enseignement Fondamental
IGEST	Inspection Générale de l'Enseignement Secondaire et Technique
IPN	Institut Pédagogique National
MEN	Ministère de l'Education Nationale
MINEDAF	Conférence des Ministres chargés de l'Education des Etats Membres d'Afrique
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PIB	Produit Intérieur Brut
PNB	Produit National Brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
SG	Secrétaire Général
SIG	Système d'information global
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance

INTRODUCTION

La Mauritanie a adopté en Avril 1999 une réforme du système éducatif qui vise à consolider les acquis du passé tout en engageant résolument le système éducatif mauritanien sur la voie de l'ouverture. Les objectifs de cette réforme s'articulent autour des principaux axes suivants :

- l'unification du système éducatif par la mise en place d'une filière unique;
- le renforcement de l'enseignement du 1^{er} cycle secondaire par l'ajout d'une année supplémentaire et de l'enseignement scientifique par l'introduction des sciences physiques et de l'informatique respectivement dès la 3^{ème} et dès la 4^{ème} année de ce cycle ;
- le renforcement de l'enseignement des langues étrangères (Français, Anglais) ;

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme et en vue de corriger les dysfonctionnements constatés, le Gouvernement a décidé de mettre en place un programme décennal de développement du secteur de l'éducation. Dans ce contexte, l'éligibilité de notre pays à l'initiative de réduction de la dette des PPTTE offre une occasion pour le système éducatif de bénéficier de ressources additionnelles lui permettant de réaliser des progrès significatifs sur le plans quantitatifs et qualitatifs. Cette perspective rejoint la volonté du Gouvernement d'inscrire le pays dans un processus de développement économique et social durable.

En effet, l'Etat mauritanien est aujourd'hui en mesure de mieux assurer le financement des charges récurrentes du secteur éducatif public ; et les projections macro-économiques montrent qu'il en sera de même, grâce à une croissance soutenue, dans les années à venir, malgré l'expansion importante prévisible de ce secteur. En revanche, et comme c'est le cas dans tous les pays de la sous-région, le recours à l'emprunt lui est encore nécessaire afin d'assurer les investissements et les charges particulières qu'impose une volonté forte de développement éducatif et culturel.

Deux événements concourent à modifier substantiellement le paysage éducatif mauritanien :

- l'expansion très forte du secteur éducatif, du nombre et de la proportion des enfants ayant accès à l'école fondamentale et au premier cycle secondaire, liée tant à une demande sociale affirmée qu'à une politique très volontariste de l'offre
- la réforme structurelle profonde de 1999.

Les années à venir s'annoncent comme celles de tous les changements. Dans dix ans, quoiqu'il arrive, l'école mauritanienne ne sera pas celle d'aujourd'hui qui aurait simplement changé de taille, mais une école remodelée dans ses fonctions, ses parcours et ses succès. Par conséquent, la programmation décennale, en réunissant localement de nombreux acteurs de l'éducation autour de discussions cruciales, est l'occasion pertinente d'une réflexion collective sur les politiques scolaires à entreprendre et les choix à fixer.

Enfin, cette programmation s'inscrit délibérément dans une perspective multipartenariale d'appui au développement de l'école en Mauritanie. Le présent programme décennal pour l'éducation et la formation fait état des choix nationaux en matière éducative, des objectifs sectoriels qui ont été retenus et des stratégies qui en découlent. Comme tel, il a vocation à fédérer dans un cadre unique et cohérent les participations de multiples partenaires bi- ou multilatéraux. Ce souci important se traduit dans le dispositif retenu au titre du cadre institutionnel de mise en œuvre du projet.

PRESENTATION GENERALE DU PAYS

La République Islamique de Mauritanie s'étend dans l'ouest du Sahara sur un territoire de 1.030.000 Km², essentiellement désertique sauf à ses confins sud.

La population est estimée à environ 2.500.000 habitants et augmente au rythme annuel de 2,9%. Elle vit dans une large mesure de l'agriculture et de l'élevage. Les urbains constituent 52,4% de la population.

La Mauritanie est, depuis un peu plus d'une décennie, engagée dans des politiques de réformes ambitieuses, qui ont touché l'ensemble de la vie politique, économique et sociale du pays.

La décentralisation instituée en 1986, a débouché sur la création de 208 communes administrées selon le principe d'autonomie.

En 1991, une démocratie pluraliste a été mise en place avec l'adoption d'une constitution qui garantit les libertés fondamentales et la séparation des pouvoirs exécutifs, législatifs et judiciaires et qui institue le suffrage universel pour l'élection du Président de la République et des représentants du peuple à l'Assemblée Nationale.

Parallèlement, le programme de réformes économiques, engagé depuis 1992, a permis d'assainir la situation financière de l'Etat et des principales entreprises publiques, de stabiliser le cadre macro-économique, de libéraliser les marchés et les prix, d'améliorer l'environnement juridique et judiciaire des affaires, de favoriser le développement du secteur privé, d'améliorer l'offre des infrastructures et de recentrer l'Etat sur ses missions essentielles de régulation, d'allocation des ressources et de développement des services sociaux de base.

Grâce à ces politiques et réformes, la Mauritanie a enregistré d'importantes performances économiques. Ainsi, le taux moyen de croissance annuelle a été de 4,4% entre 1992 et 1999, alors que l'inflation a été contenue à un taux annuel moyen de 6,2% sur la même période, et que le solde budgétaire est passé d'un déficit de 9,8% du PIB en 1993 à un excédent de 1,5% en 1998. Parallèlement, le déficit des transactions courantes hors transferts officiels a été ramené de 28,9% du PIB en 1993 à 11,2% en 1998.

Le Gouvernement a mis en place, dès 1986, un vaste programme de promotion sociale au bénéfice des couches défavorisées, à travers la scolarisation des enfants, l'alphabétisation des adultes, l'amélioration de l'accès aux soins de santé primaires et à l'eau potable.

Ainsi, en 1997, le taux de scolarisation brut s'est situé à plus de 80%. La scolarisation des filles fait l'objet d'une attention particulière. Depuis 1995, *grâce aux efforts du Gouvernement et à l'appui des partenaires au développement*, le différentiel entre les taux de scolarisation des garçons et des filles s'est considérablement réduit.

Les campagnes d'alphabétisation menées depuis 1986 ont, en outre, donné de bons résultats. Les efforts dans ce domaine ont, d'ailleurs, été couronnés par un prix spécial de l'UNESCO.

Pour les années à venir, il s'agira de consolider ces acquis et d'accélérer les réformes dans certains domaines, afin d'aboutir à de bonnes performances en matière de croissance économique et d'amélioration des conditions de vie des populations.

Par ailleurs, la Mauritanie a été déclaré éligible à l'Initiative pour les pays pauvres très endettés (PPTE) aux conditions adoptées au Sommet de Cologne par le G7. Elle bénéficiera de ce fait, à l'issue du programme économique en vigueur, d'une réduction substantielle de sa dette. Dans ce cadre notre pays a bénéficié auprès des créanciers du club de Paris d'un allègement immédiat de 90% des échéances dues jusqu'au point d'exécution de l'initiative (Juin 2002) soit 80 Millions de \$US.

Les bénéfices de cette réduction ont été orienté en priorité vers les secteurs sociaux. Dans le même temps, elle continue à améliorer la gestion de sa dette extérieure avec : i) le renforcement de la coordination interne et des capacités de gestion de la dette, ii) l'efficacité des politiques économiques notamment des programmes de dépenses publiques et iii) le recours exclusif à des emprunts concessionnels.

La Mauritanie est, aujourd'hui, prête, grâce à l'assainissement du cadre macro-économique et aux ressources rendues disponibles par l'Initiative PPTE, à développer le secteur de l'éducation.

L'efficacité et la qualité de l'éducation constitue, à cet égard, une priorité constante du Gouvernement. Dans ce cadre, le Gouvernement place l'éducation à la base de son processus de développement endogène et de relèvement du bien-être social.

Aussi, le Gouvernement a adopté en 1999 une réforme du système éducatif dans le sens : i) d'une unification du système, ii) d'une prise en compte des défis de la mondialisation, iii) d'une amélioration de la qualité de l'enseignement, iv) d'un recentrage vers les formations scientifiques et technologiques et v) d'un accroissement de la qualification de la main d'œuvre nationale à travers une stratégie ambitieuse de développement de la formation professionnelle et la création de plusieurs passerelles entre les enseignements général et professionnel.

PREMIERE PARTIE

CADRE GENERAL ET DIAGNOSTIC

I- CADRE GENERAL

L'éducation est au centre de toute la problématique de développement pour ses nombreux effets vertueux tels le relèvement de la productivité, le renforcement des capacités nationales de conception et d'exécution des politiques, l'innovation qu'elle soit économique, financière ou technologique, la réduction de la pauvreté et de la mortalité infantile, etc.

Néanmoins, dans le contexte mauritanien marqué par une immensité du territoire, une forte croissance démographique (élevée), une urbanisation rapide et une (forte) pauvreté absolue affectant plus de la moitié de la population, le relèvement des performances du système éducatif nécessite la mobilisation d'importantes ressources financières et dépend fortement des contraintes budgétaires.

C'est pourquoi, il a fallu attendre le milieu de la décennie 80, avec la mise en place des programmes d'ajustement structurel, pour assister à une libéralisation de l'économie permettant de stimuler l'offre du secteur privé, de relever les performances de croissance et de recentrer les missions de l'Etat, notamment vers la prise en charge des secteurs sociaux. Cependant, les coûts de restructuration et les charges croissantes de la dette ont réduit les ressources pouvant être allouées à l'éducation.

La réduction de la dette permettra de disponibiliser des ressources additionnelles qui pourrait être allouées au développement quantitatif et qualitatif du système éducatif.

1.1. Le contexte démographique

La population mauritanienne est estimée, à partir des résultats du recensement de 1988 et du taux de croissance inter-censitaire de 2,9 %¹ à 2.493.073 habitants en 1998² Les principales tendances de la population observées sur la base des sources des recensements et enquêtes disponibles sont :

une croissance démographique annuelle soutenue (+1,7 % par an entre 1965 et 1977 et +2,9 % entre 1977 et 1988) liée à la forte réduction de la mortalité et au maintien simultané d'un taux de natalité élevé;

la sédentarisation accélérée des populations nomades : les ruraux nomades ne représentent plus que 12 % de la population en 1988 contre 73 % en 1965; cette proportion serait tombée actuellement à 6 %; cette évolution est liée aux fortes sécheresses enregistrées dans les années 70 et au début de la décennie 80;

l'urbanisation rapide : le taux d'urbanisation est passé de 3 % au début des années soixante à 40 % en 1988 et à plus de 50 % en 1998; soit un taux de croissance de la population urbaine estimé à 5,6% par an sur la période 1988-1998;

le rajeunissement de la structure démographique : 52,3 % de la population en 1988 était constituée de jeunes de moins de 18 ans; cette part serait passée à 53,9 % en 1998;

¹ Office National des Statistiques, " Recensement de 1988", Volume 4

² Office National des Statistiques, "Projections par wilaya et par groupe d'âges 1998-2008

la croissance de la population 6-11 ans au même rythme que la population globale se traduisant par un accroissement correspondant de la demande d'éducation.

Tableau 1: Données démographiques générales 1977-1998

Années	1977	1988	1997	1998
Population totale	1 338 830	1 864 240	2 420 760	2 493 185
Taux de croissance de la population totale (%)	2,7	2,9	3,0	3,0
Taux de croissance de la population urbaine (%)	9,2	8,2	5,2	-
Proportion de ruraux nomades (%)	32,9	11,4	-	6,0
Répartition spatiale				
Population rurale (%)		58,6	47,5	46,4
Population urbaine (%)		41,4	52,5	53,6
Dont Nouakchott (% population nationale)		21,1	26,4	27,0
Structure par âge				
5-14 ans (%)		27,8	27,3	27,3
15-59 ans (%)		49,7	49,8	49,9
60 ans et plus (%)		6,1	4,9	4,8
Rapport de dépendance (%) 1/		59,2	61,9	61,4
Population d'âge scolaire				
Population 6-11 ans		310 464	405 335	417 538
Population 12-17 ans		244 407	338 021	348 831

1/ Population 6-14 ans rapportée à celle 20-59 ans

Le rythme soutenu de la croissance démographique, le rajeunissement de la population et les mutations de la société mauritanienne ont contribué à accélérer la demande d'éducation nécessitant d'importantes ressources budgétaires.

1.2. Le contexte économique

Les programmes d'ajustement structurel menés depuis 1985 ont permis d'améliorer les performances en matière de croissance économique globale, de restaurer les équilibres budgétaire et extérieur, de maîtriser l'inflation et d'accomplir des progrès substantiels dans les domaines sociaux. Néanmoins, la rigueur budgétaire poursuivie durant ces programmes économiques s'est traduite par une maîtrise de la croissance de la dépense publique en général et de celle de l'éducation en particulier.

1.2.1. L'activité économique globale

Entre 1990 et 1998, le Produit Intérieur Brut en ouguiyas constants (de 1985) est passé de 58,7 à 81,3 milliards, soit une croissance réelle moyenne (géométrique) annuelle de 4,2 supérieure au rythme de la croissance démographique, ce qui a permis une progression modérée du PIB par tête passant de 30.900 à 33.211 ouguiyas (de 1985) sur la même période soit une croissance moyenne annuelle de 1,2 %. Il en est résulté une faible réduction de l'incidence de la pauvreté, calculée à partir des résultats des enquêtes de ménages (LSMS) de 1990 et 1996, qui passe de 56,5 à 50 sur cette période.

Tableau 2: Valeurs nominales et constantes du PIB et PIB par tête 1985-1998

Années	1985	1990	1993	1995	1996	1997	1998
Valeurs réelles (base 1985)							
PIB (millions UM)	53 647	58 750	67 570	74 045	76 383	78 800	81 341
PIB réel par tête (UM)	31 661	29 657	31 342	32 426	32 491	32 552	32 626
Valeurs courantes							
PIB (millions UM)	53 647	82 353	114 544	136 839	149 818	162 906	184 848
PIB par tête (UM)	31 661	41 572	53 131	59 924	63 728	67 295	74 141

L'évolution de la structure du produit national montre par ailleurs un léger recul du secteur pastoral, une régression significative de la part du secteur industriel qui passe de 10 à 6,7 % du PIB, une tertiairisation de l'économie avec une progression de la part des services privés de 23,4 à 28,4 % du PIB, et une baisse de la contribution des administrations publiques consécutive au gel du recrutement dans la fonction publique.

A moyen terme, le rythme de l'activité économique devrait s'accélérer avec la reprise du secteur minier, la libéralisation des secteurs des télécommunications, de l'énergie et des transports, le programme national de lutte contre la pauvreté ancrant la croissance dans la sphère des plus démunis en les dotant de facteurs de production, et la bonne conduite des nouvelles politiques agricole et de pêche. Sur la période 1999-2002, la croissance économique devrait se situer autour de 5 %. Ceci devrait contribuer à améliorer les recettes de l'Etat et donc à rendre disponibles des ressources supplémentaires pour le secteur de l'éducation, à créer des opportunités d'emploi notamment pour les diplômés du système éducatif à condition que l'offre de celui-ci en qualifications soit suffisamment conforme à la demande des employeurs.

1.2.2. Les recettes fiscales intérieures

Les recettes de l'Etat en termes nominaux sont passées de 20,2 à 50 milliards d'UM entre 1990 et 1998, soit une croissance moyenne annuelle de l'ordre de 12 %. L'année 1996 a enregistré une progression record (+34,6 %) attribuable à l'entrée en vigueur de l'accord de pêche avec l'Union Européenne. Le taux de prélèvement (recettes fiscales et non fiscales rapportées au PIB) est passé de 24,3 à 27,1 % sur cette période.

L'amélioration des recettes de l'Etat a été obtenu grâce à l'introduction de la Taxe sur la Valeur Ajoutée en 1995, à la réintroduction de la Taxe sur le Chiffre d'Affaires de la SNIM, à la suppression d'exonérations avec le désengagement de l'Etat des activités marchandes et la libéralisation des marchés, ainsi que grâce à l'accord de pêche avec l'Union Européenne. A l'inverse, la réforme tarifaire initiée en 1997 s'est traduite par un net recul des droits à l'importation sur cette période.

A moyen terme, le taux de pression fiscale (proportion des recettes intérieures dans le PIB) devrait progresser, sans éviction du développement du secteur privé, avec les réformes prévues.

1.2.3. Les dépenses publiques

Les dépenses de l'Etat enregistrent, sur la période 1990-1998, une progression moyenne annuelle de 10,9 %, légèrement inférieure à celle des recettes de l'Etat avec une amélioration du solde budgétaire devenu excédentaire depuis 1996. La maîtrise de la croissance des dépenses publiques a été l'un des principaux objectifs de politique économique durant cette décennie. Les mesures prises pour y parvenir s'articulent autour de 4 axes :

- la maîtrise de la masse salariale avec le gel des recrutements dans la fonction publique et l'accroissement de l'efficacité du personnel à travers l'amélioration des procédures de recrutement et le renforcement des capacités,
- la gestion budgétaire à travers les révisions de nomenclatures, l'élaboration d'un système de suivi des investissements publics, l'informatisation d'opérations financières de l'Etat, l'amélioration des procédures de passation de marchés etc.
- le désengagement de l'Etat des activités marchandes et le recentrage de son rôle vers la régulation de l'économie et l'offre d'infrastructures économiques et sociales,
- l'adoption d'une politique de désendettement allant de la rigueur budgétaire à la recherche de mécanismes d'allègement de la dette et passant par le financement concessionnel des programmes d'investissement public.

Tableau 3: Dépenses publiques en unités monétaires et en % du PIB 1985-1998

Année	1985	1990	1993	1995	1996	1997	1998
Dépenses courantes (millions UM)	11 402	16 469	23 312	24 601	26 220	27 679	32 567
Dont hors dette	10 880	14 638	18 642	20 121	21 280	22 759	25 952
Intérêts dette	522	1 831	4 670	4 480	4 940	4 920	6 615
Dépenses en capital (millions UM)	4 115	3 662	16 922	11 054	10 110	9 454	13 401
Dépenses totales, en millions UM	15 517	20 131	40 234	35 655	36 330	37 133	45 968
Dépenses totales, en % du PIB	28,9	24,4	35,1	26,1	24,2	22,8	24,9
Déficit public (% du PIB)	-4,6	6,8	-9,8	-1,8	5,6	4,7	2,2

Sur la période 1985-1998, l'évolution des dépenses a été marquée par :

- le recul significatif –mais conforme aux objectifs de politique économique- de la part des dépenses budgétaires dans le PIB qui passe de 28,9 à 24,9 %, entre 1985 et 1998, du principalement à la forte baisse du ratio des dépenses courantes hors intérêts de la dette rapporté au PIB qui passe de 20,3 à 14,0 % (-30,8%);
- le poids de la dette dont la part dans les dépenses de fonctionnement passe de 11,1 % en 1990 à 20,3 % en 1998, alors que le service de la dette atteint près de 40 % des dépenses totales;
- la structure des dépenses courantes hors intérêts sur la dette a profondément changé avec un doublement de la part des dépenses de biens et services passant de 18,6 % en 1985 à 38,4 %, alors que dans le même temps la part des traitements et salaires recule de 47,0 à 35,6 %.

Pour **le secteur de l'éducation**, la politique budgétaire s'est traduite par i) une quasi-stabilité des dépenses courantes hors intérêts sur la dette qui reste autour de 24,3 %, et ce malgré une croissance très rapide des effectifs (par exemple, le nombre des instituteurs a augmenté de 169

%) et ii) une sensible augmentation de la part de l'éducation dans la programmation du Budget d'Investissement de l'Etat (8,7 % en 1998 contre 2,9 % seulement en 1985).

Cependant, les dépenses publiques de l'éducation en pourcentage du PIB enregistrent une nette diminution sous les effets conjugués de la baisse générale des dépenses de l'Etat en points du PIB notamment par la réduction de la part de la masse salariale, du poids important du service la dette et des restructurations du secteur public dans ces dépenses, ainsi que de la faible transformation de la priorité accordée à l'éducation aussi bien dans l'allocation des ressources que dans leur absorption (taux d'exécution inférieur à 60% en 1998 pour le budget d'investissement de l'éducation).

La part de l'éducation dans le PIB a été en constante régression, passant de 5,2 % en 1985 à 3,5 % en 1998, ce qui place l'effort fait par l'Etat mauritanien en faveur de l'éducation en deçà de celui de la plupart des pays de l'Afrique subsaharienne. En effet, pour cette région, le ratio moyen sur la période 1993-96 est de 5,4 %³ contre moins de 3,7 % pour la Mauritanie.

Tableau 4: Dépenses publiques d'éducation en % des dépenses de l'Etat et du PIB 1985-1998*

Années	1985	1990	1993	1995	1996	1997	1998
Dépenses d'éducation (millions UM)							
Dépenses courantes	2 684	3 555	4 188	4 862	5 239	5 719	6 380
Dépenses en capital*	98	59	329	256	259	182	114
Dépenses totales	2 782	3 614	4 517	5 118	5 498	5 901	6 494
Dépenses d'éducation en % des dépenses de l'Etat							
Dépenses courantes	24,7	24,3	22,5	24,2	24,6	25,1	24,6
Dépenses totales	17,9	18,0	11,2	14,4	15,1	15,9	14,1
Dépenses totales d'éducation en % du PIB	5,2	4,4	3,9	3,7	3,7	3,6	3,5

* Sont exclues les dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

1.2.4. Le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté

La Mauritanie a été déclarée éligible à l'initiative des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE). Dans ce cadre elle a bénéficié auprès des créanciers du club de Paris d'un allègement immédiat de 90% des échéances dues jusqu'au point d'exécution de l'initiative (juin 2002) soit 80 Millions de \$US.

Les ressources ainsi rédues disponibles serviront en priorité à développer les secteurs sociaux, avec une place de choix à l'éducation.

En effet, le Gouvernement mauritanien s'est engagé dans une politique ambitieuse de lutte contre la pauvreté. Un cadre stratégique de lutte contre la pauvreté a été préparé dans le contexte de l'Initiative de réduction de la dette des pays pauvres très endettés. Les objectifs généraux à long terme de cette stratégie sont : (i) de ramener la proportion des mauritaniens vivant au-dessous du seuil de la pauvreté à moins de 27% à l'horizon 2010 et à moins de 17% à l'horizon 2015 et de diminuer de moitié l'incidence de la pauvreté en milieu rural à ce même horizon, (ii) d'atteindre, avant l'horizon 2015, les objectifs de développement social définis sur la base des recommandations des différents sommets mondiaux (scolarisation,

³ PNUD, Human Development Statistical Database, 1999.

alphabétisation, couverture sanitaire, accès à l'eau potable, habitat, etc.), et (iii) de réduire les disparités sociales et spatiales.

La stratégie de lutte contre la pauvreté repose sur quatre axes : (i) l'accélération de la croissance économique, (ii) son ancrage dans la sphère des pauvres, (iii) le développement des ressources humaines et l'expansion des services sociaux de base, et (iv) la promotion d'un développement institutionnel et d'une bonne gouvernance.

Pour l'éducation la stratégie se fixe comme objectif d'atteindre la scolarisation universelle à l'horizon 2004. A long terme, il s'agira de résorber totalement les disparités entre genres et régions, l'élimination de l'analphabétisme à l'horizon 2015

1.3. La situation générale de l'emploi

Il n'existe pas de données fiables régulièrement établies sur la situation de l'emploi en mauritanie. Les seules informations disponibles sont celles fournies par les recensements de la population et de l'habitat dont le dernier en date remonte à 1988. Cependant, les enquêtes sur les "conditions de vie" des ménages pourraient être utilisées pour donner une représentation acceptable de la situation de l'emploi. Les estimations faites sur cette base dans le cadre de l'étude sectorielle fournit les informations suivantes :

Tableau 5: Taux de chômage en % selon le niveau éducatif, le sexe et la zone géographique

Formation	Sans formation	Primaire	Secondaire	Supérieure	Ensemble
Hommes	19,9	51,4	35,3	30,9	23,7
Femmes	46,7	77,6	52,9	25,0	50,6
Rural	17,7	73,3	12,5	25,0	20,3
Urbain	29,5	58,4	42,6	30,9	33,6
Nouakchott	31,3	58,3	43,4	28,2	35,7
Ensemble	26,1	60,4	40,1	30,1	30,2

Le taux de chômage moyen au niveau national s'établit à un niveau très élevé de l'ordre de 30%. Il varie de façon importante selon le sexe, et la zone de résidence. Les femmes sont proportionnellement deux fois plus fréquemment au chômage que les hommes (respectivement 50,6 contre 23,7 %). Le chômage est plus élevé en zone urbaine (33,6 %) qu'en zone rurale (20,3 %). La situation particulière à Nouakchott est légèrement moins favorable que dans l'ensemble des zones urbaines (35,7 % contre 33,6 %).

L'examen du taux de chômage par niveau de formation fait ressortir une structure particulière: le taux de chômage le plus bas (26,1 %) s'observent parmi les actifs (les hommes en particulier) n'ayant pas fréquenté l'école. Le taux de chômage des actifs qui ont été scolarisés est nettement plus élevé : il se situe à 60 % pour les actifs dont le niveau de formation est l'enseignement primaire, 40 % pour ceux ayant limité leurs études au secondaire, et 30 % pour les diplômés du supérieur. L'opposition entre la situation des analphabètes et celle des actifs ayant au moins fréquenté l'enseignement primaire n'est paradoxale qu'en apparence. La fréquentation de l'école accroît les attentes sur le marché du travail et peut conduire à rejeter des opportunités d'emplois dans l'attente de propositions jugées plus conformes au niveau de formation atteint. Cette situation particulière pourrait s'expliquer également par un effet de

structure et notamment le fait que la proportion des analphabètes parmi les actifs ruraux est 91,5 % alors que celle n'est que de 78 % parmi les actifs urbains.

La situation respective des individus éduqués indique que le diplôme constitue une protection (relative) contre le chômage. Le chômage des actifs ayant fréquenté l'enseignement supérieur s'établit, en valeur absolue, à un niveau très élevé. Ceci suggère que la situation des actifs alphabétisés renvoie à une structure relativement typique de "file d'attente" : la dégradation générale des conditions de l'emploi conduit progressivement les plus diplômés à postuler pour les postes traditionnellement offerts aux moins diplômés. Le taux de chômage est alors décroissant avec le niveau de formation. Cette situation est d'autant plus dommageable qu'elle contribue à son tour à renforcer la demande d'éducation (course au diplôme) et affecte à la baisse la rentabilité sociale des formations.

A tous les niveaux de formation, le taux de chômage des femmes est sensiblement supérieur à celui des hommes. Il atteint près de 78 % pour les femmes ayant uniquement fréquenté l'enseignement primaire. La situation des femmes diplômées du supérieur fait exception. Leur taux de chômage est de 25 %, sensiblement plus faible que celui des hommes qui s'établit à près de 31 %. Concernant la zone de résidence, on constate que le taux de chômage des ruraux est plus faible que celui des urbains pour tous les types de formation à l'exception de l'enseignement primaire. La situation à Nouakchott est en moyenne moins favorable que celle observée dans la moyenne des zones urbaines, à l'exception toutefois de celle des diplômés du supérieur (taux de chômage de 28 % contre 31 %).

La fiabilité de ces données n'est évidemment pas certaine et en particulier on peut douter que l'enquête ait permis de couvrir correctement l'emploi informel (qui est de fait difficilement abordable dans le cadre d'une enquête déclarative non-anonyme). Par ailleurs on ne dispose d'aucune données nationales permettant un cadrage des données de l'enquête. Les résultats présentés demeurent cependant tout à fait intéressants. En premier lieu, ces biais, s'ils existent, concernent sans doute davantage les valeurs absolues (la valeur des taux de chômage) que la structure (les écarts entre les taux estimés pour les différentes catégories) du chômage. En second lieu, s'agissant d'analyser la situation des sortants du système éducatif, il n'est pas scandaleux de privilégier le marché de l'emploi formel. Ces résultats font apparaître une situation très dégradée et l'urgence à laquelle se trouve confronté le pays de mettre en place un système d'information relativement fiable sur le marché du travail qui permettrait de donner des indications utiles sur les orientations à donner au système de formation.

.Concernant la situation particulière des sortants de l'enseignement supérieur, une initiative récente du Commissariat au Droit de l'Homme et à la Lutte contre la Pauvreté a permis d'obtenir une image de la situation des sortants de l'enseignement supérieur à travers la réalisation d'un recensement des diplômés au chômage. Ce recensement est relativement fruste dans la mesure où on ne dispose que d'un nombre limité d'informations, mais il permet, en l'absence d'autres éléments, de donner quelques indications très utiles sur la situation de l'emploi à ce niveau d'enseignement.

A la date du recensement, début de l'année 1999, on comptait 2 952 chômeurs diplômés, dont 2 526 hommes (85,6 %). Ce chiffre est en lui-même relativement impressionnant si on le compare au stock des étudiants mauritaniens sur place et à l'étranger à la même date qui est de l'ordre de 12 100 personnes (24,2 %). Le phénomène apparaît par ailleurs relativement récent. Sur les 2952 chômeurs recensés, 508 ont achevé leurs études en 1992 ou avant cette date

(17,2 %), alors que 2 272 ont achevé leurs études en 1995 ou plus récemment. La situation est de ce point de vue comparable entre hommes et femmes.

Tableau 6: Nombre de chômeurs diplômés selon la date de fin d'études et le sexe

Date de sortie des études	Hommes	Femmes	Ensemble
1992 ou avant	445 (17,6)	63 (14,8)	508 (17,2)
1993	143 (5,7)	24 (5,6)	167 (5,7)
1994	228 (9,0)	34 (8,0)	262 (8,9)
1995	288 (11,4)	46 (10,8)	334 (11,3)
1996	394 (15,6)	78 (18,3)	472 (16,0)
1997	506 (20,0)	99 (23,2)	605 (20,5)
1998	490 (19,4)	78 (18,3)	568 (19,2)
1999	32 (1,3)	4 (0,9)	36 (1,2)
Ensemble	2 526 (100 %)	426 (100 %)	2 952 (100 %)

Une très large majorité des diplômés au chômage a un niveau d'études élevé : 62,0 % sont titulaires d'une maîtrise, 14,4 % d'un diplôme de troisième cycle ou d'un diplôme d'ingénieur. La proportion de titulaire d'un diplôme de type bac+2 est très comparable pour les hommes et les femmes. En revanche, ces dernières sont moins souvent titulaires d'un diplôme de troisième cycle ou d'un titre d'ingénieur. Au total, parmi les diplômées au chômage, trois femmes sur quatre sont titulaires d'une maîtrise.

Tableau 7: Nombre de chômeurs diplômés selon le plus haut diplôme possédé et le sexe

	Hommes	Femmes	Ensemble
Deug	350 (13,9)	66 (15,5)	416 (14,1)
BTS-DUT	142 (5,6)	11 (2,6)	153 (5,2)
Licence	106 (4,2)	14 (3,3)	120 (4,0)
Maîtrise	1504 (59,5)	325 (76,3)	1829 (62,0)
DEA-DESS	64 (2,5)	3 (0,7)	67 (2,3)
Doctorat	57 (2,3)	1 (0,2)	58 (2,0)
Diplôme d'ingénieur	294 (11,6)	5 (0,2)	299 (10,1)
Autres/inconnus	9 (0,4)	1 (0,2)	10 (0,3)
Total	2 526 100,0	426 (100 %)	2 952 (100 %)

Parmi les 2 952 chômeurs diplômés, 2 293 (soit 77,6 %) ont fait leurs études en Mauritanie et 659 sont titulaires d'un diplôme obtenu à l'étranger. Le plus fort contingent des diplômés chômeurs formés à l'étranger est composé d'étudiants ayant fait leurs études dans les pays arabes (487 soit 73,8 % des chômeurs diplômés d'une institution extérieure à la Mauritanie), principalement dans un pays du Maghreb (219), en Libye (109), en Syrie et en Iraq (68 et 51 diplômés respectivement). Environ 3 % des chômeurs diplômés d'une institution étrangère ont été formés en Russie (et ex URSS), les autres (1,6 %) sont titulaires d'un diplôme obtenus dans un pays d'Afrique francophone ou de l'Union Européenne.

Les étudiants ayant fait leurs études en Mauritanie forment la très large majorité des chômeurs titulaires d'un diplôme de niveau DEUG (85,0 %) et de niveau Licence-Maîtrise (95,3 %). Compte tenu de l'offre locale en matière d'enseignement supérieur, les titulaires d'un diplôme supérieur à la maîtrise (DEA-DESS, Doctorat, Diplôme d'ingénieur) sont pour 96,0 % d'entre eux composés d'étudiants ayant obtenu leur dernier diplôme à l'étranger.

L'analyse en termes de spécialité d'études fait apparaître qu'une très large majorité des diplômés chômeurs sont titulaires d'un diplôme d'Economie-Gestion et de Droit. A elles seules ces deux spécialités représentent plus de la moitié des diplômés chômeurs (respectivement 33,6 et 17,2 %), 53,8 % si on y adjoint les titulaires d'un diplôme d'Administration ou Comptabilité. Dans cette dernière spécialité, les chômeurs sont plus fréquemment (44,9 %) titulaires d'un diplôme de premier cycle (DEUG, BTS, DUT) alors que ce niveau d'études ne représente que 22,8 % des diplômés en Economie-Gestion et 14,4 % des diplômés en droit. Derrière ce premier groupe de spécialités, on trouve les formations littéraires (16,2 %) et l'Histoire-Géographie (7,5%) où les titulaires d'un diplôme supérieur ou égal à la licence forment 82 % de l'effectif.

Contrairement à toute attente, le nombre de diplômés chômeurs titulaires d'un diplôme scientifique est loin d'être négligeable. On compte en effet 338 diplômés de sciences (11,4 %) et 152 diplômés de techniques industrielles (5,1 %) au chômage. Pour ces deux spécialités, une large proportion des chômeurs (50,6 %) est titulaire de diplômes équivalents à un troisième cycle (DEA, DESS, Doctorat ou cycle d'ingénieur).

Tableau 8: Nombre de chômeurs diplômés selon le diplôme possédé et la spécialité

	Deug, BTS, DUT*	Licence, maîtrise	3 ^{ème} cycle, ingénieur	Ensemble
Etudes islamiques	15	141	2	158
Lettres, langues	84	227	11	322
Histoire, géographie	27	185	9	221
Droit	73	426	9	508
Economie et gestion	226	731	35	992
Administration, comptabilité	48	36	23	107
Sciences	27	164	147	338
Techniques industrielles	46	5	101	152
Médecine, vétérinaire	4	1	36	41
Autres, inconnu	29	33	51	113
Ensemble	579	1 949	424	2 952

* y compris diplômes de niveau non déterminé

Cette description de la population des diplômés chômeurs fait clairement apparaître que le problème est loin d'être marginal. Il concerne les diplômés des deux sexes et un large champ de spécialités, même si, parmi elles, les formations littéraires et surtout juridiques et économiques occupent une large place. L'absence de population de référence ne permet pas cependant de se faire une idée claire de l'importance du phénomène.

Des mesures plus précises à ce niveau sont possibles en limitant l'analyse aux seuls titulaires de maîtrises ayant fait leur études en Mauritanie et en comparant, selon la date d'obtention de leur dernier diplôme, l'effectif des chômeurs et le nombre de maîtrises délivrées aux mêmes dates. Pour que la comparaison ait un sens, on s'est limité, d'une part, aux chômeurs diplômés des spécialités littéraires dont les effectifs ont été rapprochés du nombre de maîtrises délivrées par la faculté des lettres et sciences humaines (FLSH), et, d'autre part aux chômeurs titulaires d'une maîtrise en droit ou en sciences économiques et sociales dont les effectifs ont été rapportés aux maîtrises délivrées par la faculté des sciences juridiques et économiques (FSJE) (Tableau 9).

Il ressort de cette comparaison que la proportion de titulaires d'une maîtrise n'ayant pas trouvé d'emploi est en hausse quasi continue depuis 1993, et cela dans les deux familles de spécialités. Parmi les littéraires, cette proportion est passée de 13,3 % en 1993 à plus de 40 % en 1998. La tendance observée est comparable pour les sortants de la FSJE, mais dans ce groupe les difficultés d'insertion semblent plus anciennes. Les chômeurs diplômés ayant obtenu une maîtrise dans cette faculté en 1993 représentent déjà 22,8 % des maîtrises délivrées à cette date. La part des chômeurs parmi les sortants a augmenté très fortement les années suivantes pour atteindre 48 % en 1997. Ces derniers chiffres sont évidemment très alarmants et témoignent d'une relative saturation du marché du travail pour ces deux groupes de disciplines dont les effectifs continuent de croître fortement. Ils confirment ceux obtenus précédemment sur la base de l'enquête "conditions de vie".

Tableau 9: Nombre de titulaires d'une maîtrise obtenue à Nouakchott et de chômeurs par faculté 1993-1998

	1993	1994	1995	1996	1997	1998
FLSH						
Nbre de diplômés	165	196	224	235	185	199
Nbre de chômeurs	22	34	50	67	68	82
Taux de chômage (%)	13,3	17,4	22,3	28,5	36,8	41,2
FSJE						
Nbre de diplômés	356	364	469	484	512	556
Nbre de chômeurs	81	103	137	203	247	195
Taux de chômage (%)	22,8	28,3	29,2	41,9	48,2	35,1

Cette analyse est évidemment partielle puisqu'elle ne concerne que l'enseignement supérieur. Elle fait cependant apparaître que la croissance qu'a connu ce niveau d'études est disproportionnée avec les besoins réels du marché du travail. Elle montre également que le chômage des diplômés n'épargne pas les titulaires de diplômes obtenus à l'étranger pour lesquels l'état a pu consentir d'importants efforts financiers (il n'est malheureusement pas possible de connaître avec précisions les conditions et l'origine du financement des études suivies par ces étudiants). Au minimum cette situation justifierait qu'une plus grande attention soit accordée par les autorités à l'évaluation des conditions d'accès à l'emploi des sortants du système éducatif et notamment à la mise en place de procédures permettant cette évaluation. Le système d'observation statistique pourrait déjà être facilement renforcé en exigeant plus de rigueur de la part des services qui sont les plus à même de collecter des informations sur la situation du marché de l'emploi. Il pourrait être complété par la réalisation et l'exploitation d'analyses plus spécifiques (études d'insertion, recensement des sortants,...)

II- LE SYSTEME EDUCATIF

Depuis son accession à l'indépendance en 1960, la Mauritanie n'a cessé de déployer de grands efforts en vue de développer un système éducatif national répondant aux exigences du développement socioéconomique et culturel du pays dans un contexte marqué par la jeunesse des structures de l'Etat, la rareté des ressources et la limitation des moyens budgétaires. C'est ainsi que durant les deux dernières décennies le système a connu des évolutions importantes sur les plans institutionnel, organisationnel, quantitatif et qualitatif.

2.1 Description du système

2.1.1 Le rattachement institutionnel

L'éducation et la formation en Mauritanie relèvent principalement de la responsabilité du Ministère de l'Education Nationale (MEN) qui a en charge les enseignements primaire, secondaire, technique, normal et supérieur. Cependant, plusieurs autres départements ministériels ont sous leurs tutelles certaines composantes du système éducatif. Il s'agit :

- du Ministère de la Fonction Publique, du Travail, de la Jeunesse et des Sports qui a en charge la formation professionnelle pour adultes;
- du Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine (SECF) qui gère l'enseignement préscolaire ;
- du Secrétariat d'Etat chargé de la lutte contre l'Analphabétisme et de l'Enseignement Originel (SEAE0) qui a en charge l'alphabétisation et l'enseignement originel non formel, en particulier les Mahadras ainsi que la tutelle des centres de formation professionnelle des Mahadras ;
- du Ministère de la Culture et de l'Orientation Islamique (MCOI) qui a la tutelle de l'Institut Supérieur des Etudes Islamiques (ISERI)
- du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales (MSAS) dont relèvent l'Ecole Nationale de Santé Publique (ENSP) et le Centre des Spécialités Médicales (CSM) situés à Nouakchott ;
- du Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime (MPEM) qui a en charge la formation maritime, notamment la tutelle de l'Ecole Nationale d'Enseignement Maritime et de Pêche (ENEMP) de Nouadhibou ;
- du Ministère du Développement Rural et de l'Environnement (MDRE) qui a la tutelle de l'Ecole Nationale de Formation et de Vulgarisation Agricole (ENFVA) de Kaédi et du Centre de Formation Coopérative (CFC) de Bogué ;
- du Ministère de l'Hydraulique et de l'Energie (MHE) dont relève l'Ecole des métiers de la Société Nationale d'Eau et d'Electricité (SONELEC) ;
- du Ministère de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications (MINT) à travers l'Ecole de l'Office des Postes et Télécommunications ;

Par ailleurs les opérateurs privés sont de plus en plus présents dans le secteur grâce à la politique de libéralisation poursuivie par l'Etat à partir du début des années 80.

2.1.2 L'organisation de l'enseignement

Le système éducatif mauritanien a fait l'objet depuis l'indépendance du pays en 1960 de plusieurs réformes qui ont toutes visé à assurer une meilleure adaptation du système à son environnement socioculturel. La dernière réforme en vigueur est celle de 1979 qui a introduit l'enseignement des langues nationales et a scindé le système en deux filières linguistiques : la filière arabe et la filière bilingue (arabe et français). En 1999, la Mauritanie a adopté une nouvelle réforme qui a, entre autres, apporté d'importantes modifications sur l'organisation du système. La mise en application progressive de cette réforme sur les différents niveaux d'enseignement place le système dans une phase transitoire où le régime de 1979 coexisterait avec le régime issu de la nouvelle réforme pendant une période de durée variable selon le cycle. Les modifications apportées concernent en particulier :

- L'unification du système par la suppression du régime des filières linguistiques en vigueur depuis 1979 ;
- La réorganisation du premier cycle de l'enseignement secondaire général par l'ajout d'une année supplémentaire à sa durée.

Les différents niveaux composant le système éducatif se présentent alors comme suit :

L'Enseignement Fondamental (EF) : Cet ordre d'enseignement a pour finalité de dispenser une éducation de base à tous les enfants âgés de 6 ans au moins dans les écoles primaires pour une durée de 6 ans sanctionnée par le Certificat d'Etudes Primaires (CEP). La nouvelle réforme a été mise en application sur la 2^{ième} année du fondamental à la rentrée scolaire 1999/2000 et n'atteindrait la 6^{ième} année qu'en 2003/2004. A la présente année scolaire 2000/2001, la 1^{ière}, la 2^{ième} et la 3^{ième} année du fondamental sont sous le régime de la réforme alors que la 4^{ième}, la 5^{ième} et la 6^{ième} année sont encore sous le régime transitoire.

L'Enseignement Secondaire Général (ESG) : Ce niveau d'enseignement est organisé en deux cycles:

- Le premier cycle a pour finalité de consolider l'éducation de base et de préparer soit à la poursuite des études dans l'une des filières du second cycle de l'enseignement secondaire général ou technique, soit à l'insertion dans la vie socioéconomique. Il accueille, dans les Collèges d'Enseignement Général (CEG), les élèves de la 6^{ième} année du Fondamental admis, à l'issue d'un concours d'entrée, dans une scolarité d'une durée de 3 ans pour le régime transitoire et de 4 ans pour le régime de la réforme et il est sanctionné par le Brevet d'études du premier cycle (BEPC). La nouvelle réforme ne touchera ce cycle qu'en 2004/2005 ;
- Le second cycle a pour finalité de préparer à l'enseignement supérieur. Il accueille, dans les Lycées d'Enseignement Général (LEG) sur orientation et conformément à la capacité d'accueil disponible, les élèves ayant accomplis avec succès les études du premier cycle et il est sanctionné par le diplôme du Baccalauréat. La nouvelle réforme ne touchera ce cycle qu'en 2008.

La Formation Technique et Professionnelle (FTP) : Cet ordre d'enseignement a pour finalité de préparer à l'emploi ou à la poursuite d'études supérieures techniques ou professionnelles. Il comprend :

- L'enseignement technique et professionnel qui recrute sur concours les sortants des premier et second cycle de l'enseignement secondaire général ou technique dans des cursus de 2 ou 3 ans sanctionnés par les diplômes du Brevet d'Etudes Professionnelles (BEP) (2ans après les CEGs), du Brevet de Technicien (BT) (2ans après la 6^{ème} année des LCGs), du Baccalauréat Technique (Bac.T) (3ans après les CEGs) et du Brevet de Technicien Supérieur (BTS) (2ans après le Bac. ou le (BT). La réforme prévoit que les sortants du Fondamental n'ayant pu accéder aux CEGs sont en grandes parties admis dans des centres régionaux de formation professionnelle.
- La formation professionnelle qui recrute les adultes de tous âges alphabétisés ou non en emploi ou non pour les préparer à une qualification dans le cadre d'une formation initiale ou continue leur permettant d'accéder à un premier emploi, à s'y maintenir ou à se reconvertir le cas échéant.

L'Enseignement Supérieur (E.Sup.) : Ce niveau d'enseignement a pour vocation de préparer à la vie active. Il accueille, dans les facultés, les écoles et instituts supérieurs, les élèves titulaires du baccalauréat pour les préparer aux différents diplômes nationaux d'enseignement supérieur dans des cursus de 2 ou 4 ans. La réforme ne touchera cet ordre d'enseignement qu'en 2011/2012.

Un tableau synoptique synthétisant ces données relativement au système relevant du MEN se trouve en annexe (I). Les schémas en annexe (II) présentent les cursus d'enseignement selon l'ancien et le nouveau régime.

Parallèlement au système décrit ci haut le secteur de l'Education en Mauritanie comporte un enseignement originel informel séculaire non moins important représenté par des écoles traditionnelles connues sous le nom des Mahdra. Ce sont des écoles traditionnelles dispensant un enseignement essentiellement basé sur le Coran, le Hadith ainsi que la littérature et les sciences de la langue arabe. Ce type d'écoles et d'enseignement reste largement répandu dans le pays et prisé par une bonne partie de la population et contribue activement dans la propagation du savoir. Il n'existe pas de données fiables sur la situation de ce secteur, en particulier ses effectifs, le nombre de ses établissements et leur répartition dans le pays.

Plusieurs mesures ont été prises et des actions importantes de promotion et d'appui ont été menées en faveur des Mahdras, dont notamment :

- Création d'un Secrétariat d'Etat chargé de la lutte contre l'analphabétisme et à l'enseignement originel (SEAEO)
- Création en 1994 à Nouakchott d'un Centre de Formation Professionnelle des Mahdras (CFPM) dans le cadre d'un financement de la Banque Islamique de Développement (BID.) Ce centre accueille les sortants des Mahdras et les forme à un métier afin de favoriser leur insertion dans la vie active.
- Recensement et classification des Mahdras : une tentative de recensement national de ces écoles a permis de les classer en trois catégories qui sont : la Mahdra Jamia (Pluridisciplinaire), la Mahdra Spécialisée ne dispensant qu'un seul domaine, la Mahdra Coranique.
- Modernisation des Mahdras : par l'introduction de quelques matières scientifiques dans les programmes d'enseignement.

Il est à noter que le Gouvernement vient d'adopter un projet de loi rendant l'enseignement fondamental obligatoire pour les enfants âgés de 6 à 14 ans et reconnaissant à l'enseignement originel son rôle dans l'éducation de base.

2.2 Diagnostic du système

Durant les quinze dernières années, le Gouvernement mauritanien a accordé une grande importance au développement du secteur de l'éducation. Les stratégies mises en œuvre dans ce cadre ont toutes accordé la priorité à l'élargissement de l'accès au fondamental en vue d'assurer la scolarisation universelle à l'horizon 2000. La maîtrise des flux au niveau des autres ordres d'enseignement et l'amélioration de la qualité du système dans son ensemble constituaient des objectifs essentiels des politiques poursuivies. Le bilan des dix dernières années ainsi que les études récentes citées en référence ont permis de mettre en lumière les acquis enregistrés au niveau du système et d'identifier les principaux problèmes qui continuent de peser négativement sur ses performances. Ces études fournissent un éclairage précieux sur ses différentes sources de succès, de dysfonctionnements et d'insuffisances ainsi que sur ses perspectives d'amélioration.

Si au plan quantitatif des résultats substantiels ont été enregistrés, au plan qualitatif les performances du système sont loin d'être satisfaisantes.

2.2.1 Enseignement fondamental

2.2.1.1 Accès à l'éducation et gestion des flux

La Mauritanie a accompli des avancées très substantielles en matière de scolarisation quantitative. En effet, le taux brut de scolarisation au niveau de l'enseignement fondamental est passé en 15 ans d'un chiffre de l'ordre de 40 % à environ 85,6 %. L'accroissement rapide des effectifs ainsi réalisé a amené l'Etat à augmenter ses investissements dans le secteur de manière à permettre l'absorption des flux d'élèves. C'est ainsi qu'au cours de la dernière décennie, les écoles sont passés de 1214 à 2676 soit un accroissement de 113,6%. A première vue, les aspects quantitatifs de la couverture scolaire au fondamental semblent plus ou moins réglés.

Cependant ce taux élevé de scolarisation s'accompagne d'un assez faible taux de rétention (proportion des élèves engagés dans le cycle et arrivant en 6^oAF). En effet, le taux d'accès en 1^oAF est passé de 78 % à 93% entre 91/92 et 98/99, alors que la rétention n'est que de 55% seulement (Tableau 10) avec une cause d'abandon scolaire particulièrement importante liée à l'insuffisance de l'offre d'écoles complètes, à la faiblesse de la qualité de l'enseignement et dans une moindre mesure à des problèmes de demande notamment de scolarisation des filles en milieu rural.

Les efforts importants en matière d'**offre de scolarisation** n'ont pas permis de satisfaire les besoins dans toutes les régions et des disparités continuent à exister tant en ce qui concerne l'accès que la rétention.

Aussi l'accroissement rapide des effectifs et des écoles a souvent entraîné une dégradation des conditions de l'environnement scolaire: le ration élève/banc en 1999 est de 5,75, il reste des insuffisances importantes au niveau des conditions sanitaires (adduction d'eau, manque de latrines). Même si, sur la période, un effort important a été fait dans le domaine des cantines scolaires (leur nombre ayant été multiplié par 4 malgré une diminution en 1997) comme moyen de favoriser la scolarisation par l'incitation de la demande, on constate que par rapport à 1992 où toutes les régions disposaient de cantines 5 régions n'en disposent plus (Adrar, Inchiri, Nouadhibou, Nouakchott et Tiris Zemmour).

Tableau 10: Proportion de la population accédant à divers points du système éducatif: 1991-1992 et 1998-1999

Proportion (%) de la population ayant accès en	1991-92*	1998-99*
1 ^{ère} année du Fondamental	78 (43 754)	93 (68 453)
6 ^{ème} année du Fondamental	35 (16 774)	47 (29 287)
1 ^{ère} année du Secondaire	17 (7 725)	25 (14 701)
3 ^{ème} année du Secondaire	13 (5 593)	15 (8 335)
4 ^{ème} année du Secondaire	12 (4 952)	14 (7 693)
6 ^{ème} année du Secondaire	12 (4 480)	11 (5 342)
Proportion de la population obtenant le bac (%)	7 (2 529)	5 (2 300)

* Les chiffres entre parenthèses sont les nombre d'enfants qui accèdent à chaque niveau

De plus la distribution des écoles à travers le pays fait apparaître l'existence d'une très forte proportion d'écoles à cycle incomplet (82,4%) avec 60 % des écoles n'ayant que deux niveaux d'enseignement, faute souvent de constructions scolaires en nombre suffisant et parfois de la faiblesse de la demande locale (Tableau 11).

On remarque par ailleurs que les écoles à cycle incomplet sont essentiellement le fait des zones rurales (94% dans les deux Hodh, 16% à Nouakchott).

Tableau 11: Distributions des écoles et des élèves concernés selon les niveaux d'enseignement offerts au cours des années 97/98 et 99/00

	Ecoles		Elèves	
	97/98	99/00	97/98	99/00
Données quantitatives				
Ecoles offrant 1 niveau	566	539	25490	23659
Ecoles offrant 2 niveaux	966	1235	58955	72911
Ecoles offrant 3 niveaux	282	256	26415	24723
Ecoles offrant 4 niveaux	158	179	21328	22433
Ecoles offrant 5 niveaux	84	96	17837	19526
Ecoles offrant 6 niveaux	439	493	180174	192570
Total	2495	2798	330199	355822
Données relatives				
Ecoles offrant 1 niveau	22.7%	19.3%	7.7%	6.7%
Ecoles offrant 2 niveaux	38.7%	44.1%	17.9%	20.5%
Ecoles offrant 3 niveaux	11.3%	9.2%	8.0%	6.9%
Ecoles offrant 4 niveaux	6.3%	6.4%	6.5%	6.3%
Ecoles offrant 5 niveaux	3.4%	3.4%	5.4%	5.5%
Ecoles offrant 6 niveaux	17.6%	17.6%	54.5%	54.1%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

En matière de disparités, on constate la persistance d'inégalités entre sexe et entre zones (cf. document IV en annexe).

Sur l'ensemble, les différenciations entre garçons et filles sont relativement limitées, les garçons ayant des chiffres légèrement plus élevés que ceux des filles. Ainsi, 53 % des garçons accèdent à la dernière classe de l'enseignement fondamental, alors que c'est le cas pour 50 % des filles, il n'y a pas de différences entre garçons et filles dans la rétention au cours de ce cycle.

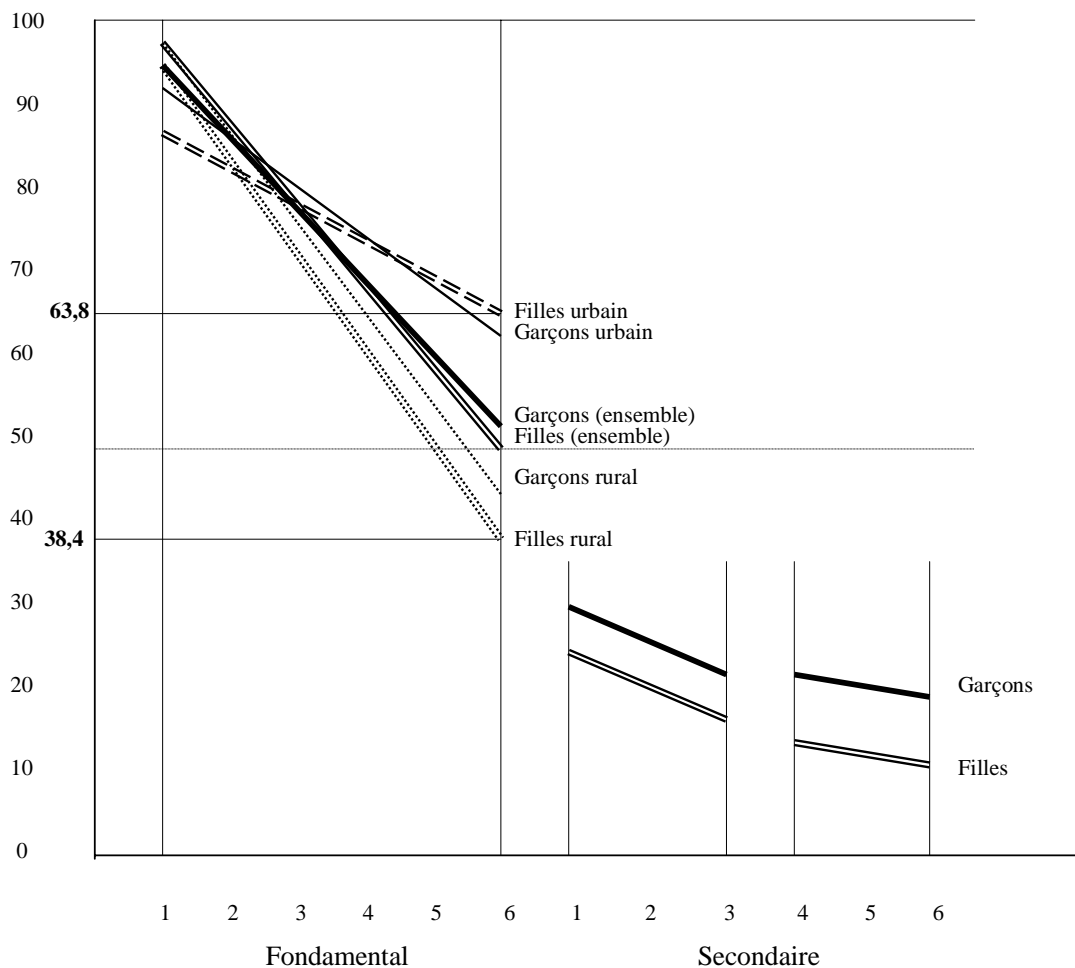
Par contre, les différenciations entre les contextes urbain et rural sont sensiblement plus conséquentes. Si on examine en premier lieu l'accès à la première année de l'enseignement fondamental, les chiffres suggèrent que les chances des ruraux seraient meilleures que celles des urbains, les taux respectifs estimés d'accès étant de 95,7 et de 89,4 %; on cite que l'offre d'équipement scolaire est assez souvent en retard sur l'implantation des populations dans de

nouveaux quartiers et que les effectifs très nombreux des classes peuvent décourager certains parents de scolariser leurs enfants. Cela dit, quand on s'attache soit à la rétention des élèves au cours du cycle fondamental soit à la proportion des jeunes d'âge correspondant qui sont scolarisés dans la dernière année fondamentale, on observe que le handicap des ruraux est patent.

En effet, le taux de rétention des ruraux dans le fondamental est estimé à un chiffre de l'ordre de 43 % (47 % pour les garçons, 42 % pour les filles) contre environ 70 % pour les urbains. Au total, quand on se situe à la fin de scolarité fondamentale, les écarts dans les proportions des jeunes qui atteignent ce niveau sont sensibles avec 64 % des filles urbaines et seulement **38 % des filles en milieu rural** (Graphique 1).

La transition vers l'enseignement secondaire par l'examen concours pour l'entrée en 1^oAS fait d'une part apparaître de grands écarts de chance d'accès au secondaire selon les régions, d'autre part des inquiétudes sur le niveau, une partie des reçus au concours ayant échoué au CEF: le système mis en place n'est pas de nature à assurer l'égalité des chances et ne garantit pas le recrutement des meilleurs élèves du fondamental au secondaire.

Taux d'accès aux différentes classes (%)



Graphique 1: Profil de scolarisation des garçons et filles en milieu urbain et rural, 1998

2.2.1.2 La qualité de l'enseignement

Les avancées significatives qu'a connu ces dernières années l'enseignement fondamental sur le plan quantitatif s'est accompagné souvent d'une dégradation des conditions générales d'apprentissage engendrant une baisse préoccupante de la qualité. En effet plusieurs études ont révélé des insuffisances notoires concernant les programmes, les manuels et guides, la qualification des maîtres, l'encadrement pédagogique et l'efficacité interne et externe.

(a) Programmes et manuels scolaires

Concernant les programmes, il apparaît, selon une étude sur leur évaluation menée en 98 par l'IPN avec l'appui de l'IREDU, que leur maîtrise se situe en moyenne à 30% sur l'ensemble des disciplines évaluées (arabe, français, mathématiques et étude du milieu) aux quatre derniers niveaux de l'enseignement fondamental.

Par ailleurs, cette maîtrise se révèle d'une hétérogénéité extrême d'une classe à l'autre et d'une école à l'autre puisque variant de 10 à 80 % selon les classes, faute « d'une régulation pédagogique d'ensemble ». Pour expliquer ces différences, l'étude indique la part importante de la dotation en manuel scolaire.

Bien que les programmes ont connu des opérations de rénovation importantes notamment ces deux dernières années pour répondre aux nécessités de la réforme, en revanche leur diffusion matérielle auprès des maîtres, des formateurs et des personnels d'encadrement reste très insuffisante comme la formation nécessaire à leur utilisation. Une bonne mise en œuvre des programmes dans les écoles est donc directement liée d'une part à la gestion pédagogique de l'enseignement fondamental, d'autre part au pilotage des formations initiale et continue et enfin à la mise en place d'une politique de l'édition et de la distribution des manuels scolaires.

S'agissant des manuels et guides, l'enquête menée dans le cadre de l'étude IPN/IREDU a révélé que la couverture en manuels de l'élève et guides était globalement assez faible et distribuée de manière relativement inégalitaire entre les différentes écoles de l'échantillon étudié.

Il était observé, pour les quatre années d'étude confondues, qu'environ 34 % des élèves possédaient le manuel de première langue et que seulement 25 % possédaient celui de mathématiques ou d'études du milieu; quant au livre de langue seconde, seul 15 % des élèves en étaient titulaires. Quant aux maîtres, 60% enseignent sans disposer de ces aides, on trouve même 25 % des cas dans lesquels l'enseignant ne dispose ni de guide du maître, ni de livre de l'élève pour faire sa classe.

En effet, le phénomène de croissance observé au niveau des effectifs des élèves, écoles et enseignants n'a pas été suivi par une politique du manuel scolaire dans le système éducatif mauritanien qui soit adaptée et efficace. La réédition de titres anciens est souvent privilégiée même si ces titres ne sont plus adaptés aux nouveaux programmes. De façon globale, toutes années et disciplines confondues, la proportion d'élèves qui ne possèdent pas de manuel est élevée. La valeur moyenne globale est estimée à un chiffre compris entre 70 et 81%. Les variations selon la discipline, de la proportion des élèves qui n'ont pas de manuels de cette discipline, ne sont pas considérables (cf. Tableau 12)

Tableau 12 : Proportion des élèves sans livre

Ensemble des disciplines	70 – 81%	75%
Mathématiques	67 – 84%	76%
Etude du milieu	72 – 79%	76%
Langue 1	61 – 71%	66%
Langue 2	84 – 87%	85%

Tableau extrait de « l'étude empirique des programmes »

Ainsi la population d'élèves et de maîtres, dans cette dernière période décennale, qui ne bénéficie d'aucun manuel reste élevée et ce constat, comme le montre le tableau ci-dessus, est loin de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'enseignement. De plus la diffusion des manuels, marquée par une gestion peu efficace, donne lieu à des disparités importantes en matière de disponibilité auprès des élèves selon leur niveau d'études, la discipline et leur origine géographique.

Cette situation s'est accentuée avec la mise en œuvre de la réforme du système éducatif qui ne peut progresser que si, chaque année, les nouveaux programmes ainsi que les nouveaux manuels et guides du maître sont fournis à temps aux destinataires.

La consolidation d'une politique nationale de l'édition et de la distribution du manuel scolaire devient donc indispensable.

(b) Les maîtres

Les effets-maître identifiés dans cette même étude, révèlent, dans une proportion de « variance expliquée » estimée à 24%, l'existence de lacunes chez certains maîtres en termes de réalisation de la transmission des connaissances chez leurs élèves. Ces lacunes pourraient s'expliquer notamment par le manque d'adaptation de la formation initiale, les insuffisances de la formation continue, les faiblesses de l'appui didactique, l'inefficacité de l'encadrement pédagogique et la faible motivation des enseignants.

La formation initiale des maîtres d'une durée d'une année dans les ENI ne répond pas aux impératifs de la mise en œuvre de la Réforme. Si elle connaît un début de professionnalisation cette formation rencontre cependant des difficultés majeures liées aux raisons suivantes :

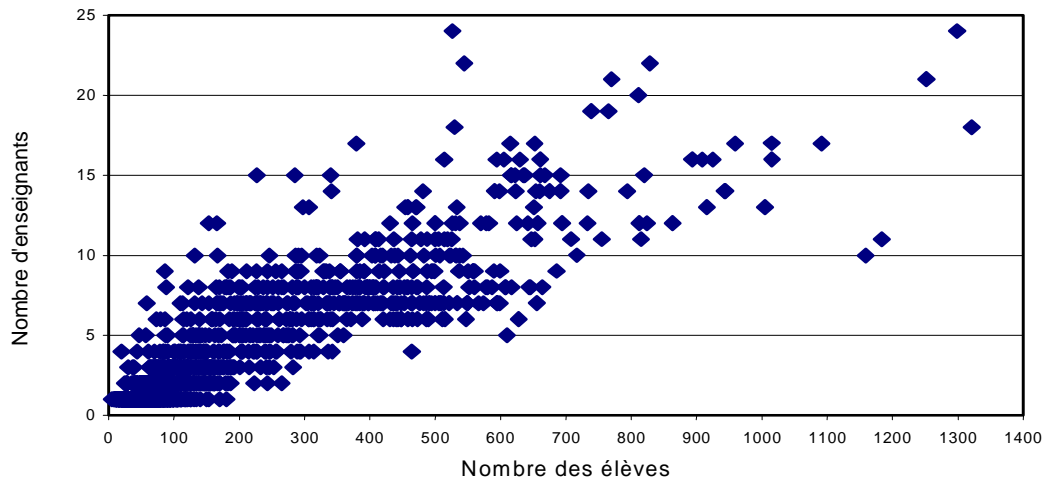
- modalités et conditions de recrutement des élèves-maîtres peu efficiente eu égard à leur faible niveau académique et linguistique,
- durée, dispositif et contenus de formation non conformes aux exigences de la réforme (bilinguisme et nouveaux programmes basés sur l'acquisition de compétences),
- formation en alternance dans les écoles annexes et d'application peu efficace en raison de la difficulté de ces écoles à jouer une fonction de « modèle pédagogique ».
- niveau de compétences de certains formateurs peu adapté à leurs tâches professionnelles.

La formation continue des maîtres, irrégulière et peu performante, partagée entre plusieurs structures, se caractérise par un manque de cohérence et d'efficacité : il n'existe pas de dispositif opérationnel pour le transfert de compétences, ni de responsabilité claire en matière de programmation de la formation continue.

En plus de ces problèmes liés à la formation, l'étude sectorielle montre que la **gestion pédagogique et administrative** des enseignants est peu performante. En effet, on constate l'absence d'une véritable programmation du **recrutement** des enseignants pour faire face aux déperditions, aux besoins de la croissance démographique et aux nouveaux impératifs linguistiques de la mise en œuvre de la réforme.

L'affectation des personnels reste très aléatoire (et surtout insatisfaisante par manque de relation avec les effectifs d'élèves à encadrer). En l'absence de procédures rigoureuses de gestion et de suivi au niveau des services régionaux déconcentrés, le système ne parvient pas à gérer l'affectation des enseignants selon les besoins réels.

L'analyse des taux d'encadrement fait apparaître de grosses disparités entre les écoles (Graphique 2).



Graphique 2: Relations entre nombre d'enseignants et d'élèves (enseignement fondamental, 1998-99)

On observe que sur le pays pour une école comptant 150 élèves, on peut trouver un nombre d'enseignants qui varie entre 2 et 7.

Il existe des disparités régionales importantes en matière d'allocation d'enseignants aux écoles : ainsi le Tiris Zemmour et l'Inchiri (dans une moindre mesure l'Adrar et Nouakchott) apparaissent plus favorisés alors que les régions de Nouadhibou et du Gorgol (dans une moindre mesure les Hodh El Charghi) le seraient moins. Par ailleurs, au sein d'une même région, des disparités existent entre zones.

La condition enseignante est caractérisée par une démotivation progressive engendrée par le manque de perspectives de carrière, par l'absence de prise en considération des notes d'inspection et par l'absence de mesures incitatives liées à l'exercice du métier dans des postes difficiles (zones éloignées et classes multigrades).

Les conditions difficiles de travail des enseignants dans les zones reculées peuvent être à l'origine d'abandons de poste en cours d'année scolaire.

Sur le plan de **l'efficacité des enseignants**, on notera cependant que les femmes apparaissent en moyenne plutôt plus efficaces que les hommes (la différence n'est pas considérable mais cela va plutôt dans ce sens) sachant que les femmes portent aussi une image valorisante pour les filles, ce qui est sans doute un aspect positif.

(c) L'encadrement pédagogique des enseignants

Constitué essentiellement par les inspecteurs de l'enseignement fondamental, pour l'instant en nombre suffisant pour assurer la régulation du système, l'encadrement pédagogique se caractérise cependant par un manque de suivi régulier et d'efficacité en matière de régulation pédagogique.

Cette insuffisance en matière de qualité au niveau de l'encadrement s'explique essentiellement par :

- une formation initiale et continue des inspecteurs marquée par un manque de professionnalisation,
- un manque de moyens au niveau des DREF,
- un manque de statut des IDEF,
- une absence de mesures permettant la régulation des pratiques pédagogiques dans les écoles.

L'absence de corps de conseillers pédagogiques accentue les difficultés d'encadrement pédagogique de proximité.

(d) Efficacité de l'enseignement

En plus du manque de l'efficacité interne illustrée par la faiblesse du taux de rétention (55%), l'efficacité externe de l'enseignement fondamental déterminée en grande partie par la capacité d'accueil du premier cycle de l'enseignement secondaire général ne semble pas plus performante au regard des résultats des examens d'entrée en IAS. En effet il est souvent observé que des proportions importantes d'élèves sont déclarés admis avec des résultats très en dessous de la moyenne.

On observe en outre des disparités entre écoles qui seraient liées à l'organisation pédagogique et aux organisations d'enseignement. En effet, les analyses réalisées dans le cadre de l'étude sectorielle, sur les relations entre les conditions d'enseignement et les résultats à l'examen du Certificat d'Etudes Fondamentales (CEF) font apparaître : « Si les écoles qui fonctionnent sur la base des cours multiples ne se différencient pas des écoles qui offrent des cours traditionnels au plan de la réussite moyenne des élèves au CEF, celles qui fonctionnent sur le principe de la double vacation ou du double flux obtiennent des résultats significativement plus faibles (- 8 % en moyenne) »

Il a été également observé que la taille des classes avait un impact négatif et significatif sur la réussite au CEF, une différence de dix (10) dans la division s'accompagne d'un taux de réussite au CEF plus faible de 3%. La réussite au CEF est en moyenne d'autant plus élevée (mais faiblement) que les conditions de scolarisation sont favorables (disponibilité de matériels pédagogiques essentiellement, présence d'une cantine scolaire, proximité du domicile des élèves et dans une moindre mesure la qualité des constructions scolaires).

(e) L'évaluation pédagogique

L'évaluation pédagogique qui est indispensable pour le suivi de la qualité est presque inexistante au niveau de l'enseignement fondamentale. En effet, rares sont les classes où les pratiques évaluatives mêmes modestes font partie des outils régulièrement utilisés par les maîtres, faute d'une culture de l'évaluation ancrée dans les pratiques pédagogiques quotidiennes. Le manque de formation initiale et continue dans ce domaine, ainsi que l'absence d'outils d'évaluation expliquent en grande partie cette insuffisance.

L'application des nouveaux programmes, qui répondent à une approche par les compétences de base, devrait contribuer à une amélioration des pratiques évaluatives. Ces programmes fournissent aux enseignants des outils d'évaluation par discipline et par année ou cycle d'apprentissage (OTI et situation d'évaluation). Mais, la "nouveau" de ces outils nécessitera des efforts importants en matière de formation des enseignants.

In fine, il résulte de l'analyse des facteurs qui influencent la qualité de l'enseignement que ce sont essentiellement les modes de gestion administrative et pédagogique du système qui apparaissent avoir une importance tout à fait conséquente sur la qualité de l'éducation, à défaut d'un véritable pilotage stratégique de l'enseignement fondamental.

2.2.2 Enseignement secondaire général

2.2.2.1 Accès et gestion des flux

La scolarisation des élèves au niveau de l'enseignement secondaire a connu une croissance rapide (+ 68%) sur la décennie écoulée répondant à une forte demande sociale. Cette croissance est toutefois plus nette au 1^{er} cycle (+ 78%) qu'au second (+ 52,8%). Ces chiffres globaux cachent en fait de fortes disparités régionales selon le genre (entre 20 et 30 %

seulement de filles scolarisées dans le Guidimakha et le Gorgol), un accroissement des écarts entre les deux options arabe et bilingue et des difficultés d'accueil en zone urbaine où les ratios élèves/section pédagogique s'élèvent à plus de 60.

La progression sensible des effectifs au 1^{er} cycle a permis le développement de la scolarisation de proximité en zone rurale sans toutefois atteindre l'objectif fixé pour l'an 2000 à 18 000 entrées en 1^{ère} AS (14 701 en 98/99).

De plus, les mécanismes d'orientation restent très peu efficaces en fin de cycle à cause d'un mauvais fonctionnement des conseils de classe, seules instances institutionnalisées de régulation.

Au 2nd cycle l'accès en 4^{ème} AS est de plus en plus mal maîtrisé ce qui a entraîné un large dépassement de la limitation à 5 000 entrées par an (7653 inscriptions nouvelles en 99, soit + 53,9% par rapport à l'objectif fixé). L'entassement des élèves en 6^{ème} AS est la partie la plus visible de ce dysfonctionnement. De plus l'évolution des effectifs au sein de chaque filière aboutit à une hégémonie de la filière D avec 54,6 % des élèves contre 28,1% en A et 17,3 % en C.

L'examen des mécanismes de redoublement, d'exclusion et d'abandon montre que si au niveau du 1^{er} cycle ces derniers demeurent relativement limités et même trop souples en fin de 3^{ème} AS, le 2nd cycle par contre, en fin de 6^{ème} année sanctionne durement les élèves et ceci quelles que soient les options, les filières considérées avec un taux de redoublement supérieur à 30 %, un taux d'exclusion et d'abandon cumulé situé à 38,9%.

2.2.2.2 L'organisation scolaire et la qualité de l'enseignement

(a) Les établissements scolaires et leur équipement

Pour répondre à cette forte demande de scolarisation, l'Etat a mis en œuvre, avec l'appui de ses partenaires, une politique de construction d'établissements scolaires (+ 46 en 10 ans) privilégiant l'édification de collèges en zone rurale afin de développer la scolarisation de proximité. Les importants efforts engagés dans ce cadre n'ont, toutefois, pas réussi à répondre à la totalité de la demande ni à offrir des conditions d'accueil satisfaisantes puisque le ratio élèves/classe enregistre une croissance de +7,6 et se situe en 1999 à 48,99, ce qui nécessite la mise en œuvre de classes roulantes dans nombre d'établissements en zone urbaine.

L'examen de leur structure pédagogique révèle une proportion importante d'établissements comprenant des cycles d'enseignement incomplets : 29,6% au niveau national, 23% des collèges, 36% des lycées à deux niveaux (1^{er} et 2nd cycle) et 50% des lycées de second cycle. A l'évidence la croissance rapide des établissements n'a également pas permis de maintenir la cohérence pédagogique de chaque unité d'enseignement.

L'examen de leur équipement montre de même que la qualité de l'accueil des élèves et des conditions de travail des professeurs n'a pas suivi cette expansion quantitative :

les *ratios élèves/tables-bancs*, (stables à 3,5) comme les *ratios salles de profs/établi* indiquent que les efforts de dotation ou de création n'ont pas permis d'accompagner l'évolution des effectifs et de renforcer un équipement durable faute d'un accompagnement en maintenance.

Si les bibliothèques ont connu une croissance en quantité et en qualité, l'équipement en laboratoires scientifiques déjà très insuffisant a, au contraire, baissé légèrement pour passer de 32,3% en 93/94 à 30,9% en 98/99. Ceci est à souligner d'autant plus que ce sont les filières scientifiques qui sont de loin les plus nombreuses au second cycle (près de 72%).

(b) Les programmes, les manuels et les guides scolaires

Elaborés par l'IGEST en étroite collaboration avec la DES, l'ENS et l'IPN sur la base du régime transitoire de 1979, **les programmes** demeuraient, au niveau de la conception et de l'élaboration des curricula, tributaires de ce régime jusqu'à l'adoption de la nouvelle réforme du système éducatif national en 1999. N'ayant presque pas connu de révision à proprement parler tout au long de ces dernières vingt années, ils sont devenu inadaptés et obsolètes.

Cette situation est particulièrement préoccupante en ce qui concerne les disciplines scientifiques eu égard à la rapidité d'évolution du progrès scientifique et technologique dans le monde. En effet, l'enseignement scientifique est resté théorique du fait de la non-adaptation des programmes, de l'absence de laboratoires spécialisés, du manque de qualification des personnels enseignant qui pour la plupart n'ont jamais manipulé, de la faiblesse en matière d'appui didactique et pédagogique et du manque d'ouverture sur les nouvelles technologies notamment de l'information et de la communication

Durant toute cette période les efforts en matière de réactualisation des programmes ont été centrés sur les activités dites de « toilette », de lecture et de relecture. Sans doute manque-t-il une cohérence interne dans la rédaction de l'ensemble des programmes faute d'avoir arrêté au préalable une méthodologie générale d'élaboration de curricula, mais cet état de fait résulte aussi de l'évolution des disciplines tout au long de la mise en place des filières au sein de chaque option. Il demeure néanmoins des disparités criantes entre les disciplines dont certaines semblent être sacrifiées ou reléguées au second plan.

De plus, leur diffusion, le plus souvent faute de moyens, reste trop restreinte ce qui ne permet pas à l'ensemble du corps professoral d'en disposer dans de bonnes conditions.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle réforme du système éducatif national adoptée en avril 1999, il est prévu d'accompagner sa mise en application progressive au niveau de l'enseignement secondaire à partir de 2004 par l'élaboration, l'expérimentation et la validation de nouveaux programmes sur la base de l'approche par compétence qui est déjà en cours d'expérimentation au niveau du fondamental. Un calendrier précisant les différentes phases de ce processus a été élaboré par l'IGEST en étroite collaboration avec les structures concernées et est à un stade avancé de mise en œuvre.

La politique de diffusion du manuel scolaire repose sur la commercialisation à prix symboliques (qui ne détruit pas le marché parallèle) et une dotation gratuite aux bibliothèques des établissements scolaires.

La priorité de l'IPN a porté sur le 1^{er} cycle où la quasi totalité des manuels a été éditée, ce qui n'est pas le cas du 2nd cycle. Les livres du second cycle bilingue notamment ne sont pas imprimés en raison du nombre très réduit des effectifs.

En matière de couverture en manuels et de leur distribution, l'enseignement secondaire semble souffrir des mêmes problèmes que l'enseignement fondamental. La mise en application de la nouvelle réforme donne une acuité particulière à cette situation.

L'IPN espère assurer un taux de couverture optimal en manuels scolaires et améliorer l'efficacité et la cohérence de leur distribution avec le parachèvement de la réforme du système éducatif. Il serait également nécessaire d'améliorer sensiblement leur qualité.

(c) Les personnels

Les professeurs

On constate la stabilité du nombre de professeurs durant la décennie alors que le nombre d'élèves a fortement augmenté, ce qui fait passer le ratio élèves/professeurs de 17,6 en 89/90 à 28,6 en 98/99.

La majorité des professeurs sont de second cycle, mais on remarque une évolution récente en faveur des professeurs de premier cycle, grâce au recrutement de professeurs bivalents pour les nouveaux collèges ruraux.

La proportion de bilingues (moins du tiers) a diminué régulièrement jusqu'en 98, elle tend à se redresser. La très faible proportion de femmes (10 %) est stable. Les recrutements de nouveaux professeurs par l'ENS connaissent des écarts très importants d'une année sur l'autre et semblent peu planifiés. Une étude doit être conduite sur la capacité du système à perfectionner, à recruter et à former les professeurs appelés à enseigner les disciplines scientifiques en français à partir de 2004 et dans une moindre mesure à enseigner les autres disciplines en arabe.

La réforme entre en effet en vigueur dans l'enseignement secondaire en 2004, elle connaîtra jusqu'en 2011 un mouvement progressif ; les effectifs de professeurs par discipline et par option n'excèdent pas les capacités de recrutement, de formation, ou de recyclage à la condition que ces actions soient planifiées.

La formation continue des professeurs existe, comme celle des personnels d'encadrement et des inspecteurs mais elle est éclatée entre de nombreuses institutions et semble peu planifiée et pilotée. Le recrutement de formateurs s'avère difficile, il n'est pas non plus planifié.

Les personnels non enseignants

L'évolution des effectifs des personnels d'encadrement (+ 27 % en dix ans) n'a pas suivi celle du public scolarisé (+ 68 %), mais reste globalement acceptable. En revanche, la stabilité de l'effectif des surveillants diminue considérablement l'encadrement de proximité des élèves. Quant au personnel de service et d'entretien, il est en nette diminution, ce qui pose le problème de la maintenance, et même de la salubrité des locaux scolaires.

L'effectif des inspecteurs a évolué de façon satisfaisante durant la décennie. Cependant, les disparités de recrutement par discipline font apparaître des priorités (arabe, disciplines scientifiques) et des secteurs délaissés (français, EPS). Les inspecteurs de l'enseignement secondaire et technique sont d'avantages « des professeurs chargés d'inspection » que des inspecteurs en titre puisqu'ils ne disposent pas aujourd'hui d'un statut qui leur est propre.

(d) Examens et rendement interne

Examens

Le brevet et le baccalauréat se déroulent chaque année selon le calendrier prévu, malgré la lourdeur de la tâche rapportée aux faibles moyens des services concernés et l'augmentation constante du nombre de candidats. L'observation des résultats fait naître avant tout le constat de très fortes disparités.

Au niveau du baccalauréat, le poids relatif des différentes filières fait apparaître des anomalies. Ainsi, la filière «Lettres Originelles » représente moins de 1% des élèves scolarisés en classe terminale de l'enseignement public, 13% des candidats présents au baccalauréat, et 25% des admis au baccalauréat.

Rendement interne

Le calcul du rendement interne de l'ensemble des six années du secondaire, effectué par la méthode des cohortes reconstituées, est également sévère. En effet :

le nombre (210 / 1000) de bacheliers issus de la cohorte après neuf années est très faible. le coût unitaire par diplômé, qui s'établit à 24 années et demie, alors qu'en théorie 6 années d'études mènent au baccalauréat, est en contrepartie très élevé. (Seuls 7.7 % des élèves suivent ce schéma de réussite). Ce coût unitaire résulte du cumul des redoublements et du fort taux de sortie sans diplôme.

2.2.2.3 Aspects financiers

(a) Fonctionnement

Le coût budgétaire par élève est resté constant (l'inflation l'a donc érodé). L'enseignement secondaire a absorbé une augmentation de ses effectifs correspondant globalement aux possibilités de la croissance de son budget.

L'emploi des crédits de fonctionnement sur dix ans montre :

- une augmentation de la part des charges de personnel
- une augmentation de la part des dépenses pédagogiques, (sauf 1999), qui restent cependant à un niveau très modeste
- une lente *et importante* érosion de la part des bourses.

(b) Investissement

De très fortes variations affectent les budgets d'investissement de l'enseignement secondaire, en valeur absolue comme en proportion de l'ensemble de l'investissement du MEN. Le plus souvent, la part des investissements du secondaire dans les investissements globaux du ministère s'établit très en deçà de la part des élèves qui relèvent de sa responsabilité.

On peut craindre que le secteur soit en situation de sous-investissement relatif, ne lui permettant pas d'absorber en termes d'équipements la quantité souhaitée d'élèves sortant de l'enseignement fondamental.

2.2.3 Formation technique et professionnelle

Depuis 1985, le Gouvernement mauritanien a engagé des efforts importants pour établir un système de FTP capable d'accompagner sa politique de développement économique et sociale. Ces efforts ont conduit en 1989 au passage d'un enseignement technique traditionnel à un système de formation technique et professionnelle.

Le dispositif de la FTP a connu une évolution très importante entre 1992 et 1999. C'est ainsi que la capacité de formation est passée de 1426 à 2670 soit une augmentation relative de 87,24%. Sur la même période les formateurs sont passés de 184 à 285 enregistrant un accroissement relatif de près de 55% et le nombre d'établissements a été multiplié par 2,5 passant de 6 à 15 (Cf. tableau en annexe) .

La capacité d'accueil actuelle du dispositif de la FTP est d'environ 2670 élèves dont près 30% de filles.

Malgré l'importance des ces efforts le système FTP souffre encore d'un certain nombre de faiblesses situées notamment dans les domaines suivants :

Au niveau du cadre institutionnel :

- ❑ faible cohérence de la politique éducative au niveau institutionnel (dispersion des tutelles) et opérationnel (exploitation du dispositif des établissements) ;
- ❑ la participation et l'implication des employeurs restent limitées dans le pilotage du dispositif

Au niveau des données sur les besoins du marché du travail :

- ❑ absence de données fiables sur les besoins en qualification du marché de l'emploi ;
- ❑ absence des données sur l'évolution des emplois et des qualifications ;
- ❑ absence de données sur l'insertion des formés de la FTP ;

Au niveau de l'ingénierie de formation :

- ❑ Manque d'adaptation des modes de formation ;
- ❑ Absence de nouvelles approches, basées sur la compétence, dans la définition des contenus de formation ;
- ❑ Faiblesse du système de certification ;
- ❑ Absence d'un système nationale de validation des acquis ;
- ❑ Inadaptation du système d'évaluation ;

Au niveau des ressources humaines du dispositif :

- ❑ Faiblesse de la pratique du métier chez les formateurs issus d'un enseignement technique ;
- ❑ Faiblesse du niveau d'instruction de base des formateurs issus des milieux professionnels ;

Au niveau du financement :

- ❑ Le financement de la formation technique et professionnelle est assurée presque entièrement par l'Etat ;
- ❑ Les employeurs ne contribuent que très faiblement à ce financement à travers la taxe d'apprentissage qui ne représente que 0,6% de la masse salariale et dont les grandes entreprises sont exonérées ;
- ❑ L'importance des charges récurrentes et des coûts des investissements constitue un handicap majeur au développement du dispositif de formation technique et professionnelle ;

En conséquence le système de la FTP est caractérisé par une approche principalement pilotée par une logique d'offre de formation et caractérisée par une faible pertinence, qualité efficacité. Dans ce contexte, l'offre actuelle ne paraît pas pouvoir répondre de manière adéquate aux besoins qualitatifs et quantitatifs de la stratégie de développement du pays.

2.2.4 Enseignement supérieur

Le nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur est passé de 5542 en 1985/86 à 12912 en 1998/99. Les étudiants boursiers poursuivant leurs études à l'étranger constituent respectivement 1473 et 2439 de ces nombres. Le taux de scolarisation dans l'enseignement supérieur a presque doublé sur la même période évoluant de 3,8% en 1985 à 6,8% en 1998. Les effectifs inscrits en Mauritanie en 1998/99 sont inégalement répartis entre les champs disciplinaires. En effet, sur les 10 473 étudiants de l'intérieur 6452 sont inscrits en sciences juridiques et économiques (62%), 2903 en lettres et sciences humaines (28%) et les 10% restants dans les autres filières dont 8% à la faculté des sciences et techniques.

Malgré les succès obtenus, le système d'enseignement supérieur mauritanien est aujourd'hui confronté à un certain nombre de difficultés dont la persistance pourrait compromettre son développement.

En effet, les différentes analyses de la situation de l'enseignement supérieur engagées par le Gouvernement ont permis d'identifier les problèmes suivants :

L'absence d'un cadre institutionnel adapté.

En effet, le cadre réglementaire régissant cet ordre d'enseignement présente des insuffisances, notamment en ce qui concerne :

- ❑ l'absence d'un organisme central de conception, d'orientation et de coordination,
- ❑ l'absence d'un mécanisme précis de régulation des flux d'une part dans une perspective interne au système et d'autre part par référence au marché du travail,
- ❑ l'absence d'un régime financier propre aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche leur garantissant une autonomie suffisante assortie d'une obligation explicite de résultats ;
- ❑ le surdimensionnement ou le sous-dimensionnement des établissements d'enseignement supérieur par rapport à leurs missions.

L'inadéquation des produits de l'enseignement supérieur avec les demandes en qualifications des différents secteurs de l'économie.

Cette inadéquation, dont la manifestation la plus remarquable est le taux de chômage de plus en plus élevé des diplômés, est notoire tant au niveau quantitatif que qualitatif.

- ❑ **Au plan quantitatif**, les effectifs étudiants sont assez élevés par rapport aux autres pays ayant un niveau de développement économique comparable (600 étudiants pour 100000 habitants alors que la moyenne dans les pays d'Afrique sub-saharienne, par exemple, est de l'ordre de 360) et les capacités d'absorption du marché sont largement inférieures aux flux des sortants du système de l'enseignement supérieur.

- **Au plan qualitatif**, on note :
 - l'inadéquation des programmes de formation aux qualifications et capacités requises des secteurs économiques ;
 - l'inexistence d'un cadre de concertation entre les institutions de formation et les opérateurs économiques ;
 - La faiblesse relative des effectifs d'étudiants dans les filières scientifiques et techniques et leur pléthore en sciences humaines et sociales. En effet, le pourcentage des étudiants dans les filières scientifiques et techniques est de 8% alors qu'il est de 25% en moyenne dans les autres pays de la sous-région;
 - La quasi absence de filières courtes de formation (bac + 2) et de filières professionnelles alors que la demande non satisfaite de l'économie se situe principalement à ce niveau ;
 - le manque de flexibilité du dispositif de formation qui s'est révélé inadapté à l'évolution de la demande de l'économie ;
 - la dépendance de l'extérieur, surtout dans les domaines de la formation scientifique, technique et de troisième cycle.

- **La faiblesse de la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche plus particulièrement de la recherche appliquée.**

Elle résulte en particulier de l'insuffisance des ressources financières et de l'augmentation incontrôlée des effectifs d'étudiants.

La faiblesse de la qualité de l'enseignement supérieur s'explique par :

- la prévalence de programmes théoriques limités à la maîtrise cognitive des disciplines qui ne favorisent pas l'acquisition de savoir-faire, de compétences et/ou des aptitudes.
- L'absence d'une politique de perfectionnement des personnels (formation continue des professeurs pour la mise à jour et l'amélioration de leurs compétences pédagogiques, incitation à l'innovation, statuts professionnels appropriés, recrutements supplémentaires pour compenser les déficits d'encadrement liés à l'augmentation des effectifs ...) ;
- la rareté des supports pédagogiques appropriés (livres, laboratoires, ...) et des personnels techniques.
- l'inexistence d'infrastructures adaptées (l'Université de Nouakchott, par exemple, ne dispose pas de campus intégré).

Cela a conduit à une dissociation entre « diplôme » et « qualification » : notre enseignement supérieur produit des diplômés faiblement qualifiés.

La recherche quant à elle est caractérisée par :

- l'inexistence de structures dédiées à la recherche au sein des établissements d'enseignement supérieur
- l'insuffisance des laboratoires, des équipements scientifiques et des ressources documentaires
- le manque d'incitation à la recherche
- l'inexistence d'un troisième cycle, support essentiel de la recherche.

❑ **Le manque de performances**

Les conséquences les plus notables dans ce cadre sont :

- la baisse continue de l'efficacité interne du fait des taux d'échec élevés, du nombre important des abandons et de l'allongement excessif de la durée des études ;
- la baisse continue de l'efficacité externe du fait que la formation ne développe pas l'esprit d'initiative chez les sortants du système et ne leur apprend pas à entreprendre ;
- la modestie de l'activité de recherche et de publication scientifique.

Ces facteurs dénotent d'une érosion sensible de l'efficacité du système d'enseignement supérieur dans son ensemble.

❑ **Les difficultés de financement du système**

Ces difficultés proviennent de l'inefficacité des dépenses publiques destinées à l'enseignement supérieur et de l'étroitesse de la base de ressources.

En effet, les dépenses publiques en matière d'enseignement supérieur sont :

- insuffisantes dans la mesure où elles sont restées plafonnées alors que les effectifs n'ont cessé d'augmenter,
- inefficaces puisque largement absorbées par les frais de personnel administratif et l'aide sociale aux étudiants (plus de 25%) au dépens des activités pédagogiques et de recherche,
- mal réparties car plus de 30% des ressources financières allouées au supérieur sont consacrées à l'entretien des étudiants à l'étranger qui ne représentent que 17% des effectifs.

La base des ressources est quant à elle réduite à la subvention de l'Etat. Les bénéficiaires n'y contribuent que très marginalement et le secteur privé n'y participe pas du tout.

Les difficultés de financement se traduisent par une insuffisance des moyens matériels (laboratoires, équipements, infrastructures, etc.), le manque d'incitation et de perfectionnement du personnel enseignant ainsi que la détérioration du cadre de vie universitaire en général.

❑ **L'usage limité des nouvelles technologies de l'information et de la communication**

En effet, malgré les efforts accomplis dans ce domaine par l'Université de Nouakchott, ces technologies n'ont pas encore été suffisamment intégrées dans la démarche de prévisions et de prises de décisions au niveau de l'administration centrale et des institutions universitaires. Leur rôle dans le partage des ressources humaines et des équipements lourds n'a pas encore été exploité, en particulier dans le domaine de l'enseignement à distance et des bibliothèques virtuelles.

2.2.5 Gestion

(a) Pilotage du système

Les caractéristiques du système éducatif national peuvent être appréhendées par un ensemble de données relatives à son évolution (les effectifs et leur répartition) et à ses résultats (rendement interne et externe, redoublements, abandons, examens, évaluations qualitatives). Un pilotage efficace du système supposerait que les décisions opérationnelles soient prises en fonction de ces informations, dans le but d'atteindre les objectifs de la politique éducative. Or, en Mauritanie, l'emploi à des fins décisionnelles et stratégiques des informations descriptives du système est encore largement déficient, bien que la plupart des données utiles soient régulièrement collectées.

Ces carences importantes en termes de pilotage du système s'expliquent notamment par l'absence de culture du management stratégique. Le travail des directions centrales est généralement axé sur le court terme, la planification et les prévisions sont insuffisantes à ce niveau où les décisions de gestion sont prises isolément sans estimation de leur effet d'ensemble. Le manque d'évaluation des activités administratives a également été souligné par l'audit du MEN ainsi que par les travaux du groupe « gestion », il constitue une autre cause des déficiences du pilotage.

Plus globalement, le partage et la pertinence des informations stratégiques sont au cœur du pilotage. Or, l'absence de schéma directeur informatique ne permet ni une affectation rationnelle des matériels ni une mise en cohérence des systèmes d'information.

Enfin, il faut souligner que l'information de gestion porte prioritairement sur les ressources et les moyens, et rarement sur les résultats, ce qui serait pourtant indispensable à l'amorce d'un pilotage stratégique du système.

(b) Gestion administrative

Le cadre réglementaire et juridique apparaît très insuffisant et souvent inadéquat aux activités, quand il n'est pas simplement manquant. L'encadrement souffre de directives peu claires, de procédures mal définies, d'une planification imprécise, et un cloisonnement souvent étanche sépare les différentes structures.

Les attributions sont trop concentrées aux échelons supérieurs de la pyramide administrative, les directeurs sont asphyxiés par des tâches secondaires, des réclamations individuelles. Dans le même temps, une absence d'intérêt pour le recueil, le traitement et l'utilisation de données utiles aux décisions globales est déplorée. Ceci est en relation avec un manque chronique d'évaluation des activités et des résultats obtenus par rapport aux objectifs définis par les décideurs.

Les normes rigoureuses de création et de fonctionnement des établissements privés sont trop peu appliquées. Actuellement, les fonctions de contrôle du privé sont éclatées entre différentes structures : DEF, DES, DET, inspections, cellule.

(c) Gestion pédagogique

La gestion pédagogique est ce qui détermine la façon dont les ressources (enseignants, programmes, outils, équipements) sont effectivement utilisées. Le constat est double à cet égard. En premier lieu, la dispersion constatée des moyens est frappante. Qu'il s'agisse de taille des classes, de modes d'organisation pédagogique, de la disponibilité des moyens pédagogiques, les situations locales des établissements sont extrêmement diverses. En second lieu, on observe que les établissements convenablement dotés, c'est à dire dans lesquels le coût moyen unitaire de scolarisation est élevé, n'ont que peu tendance à avoir une meilleure réussite aux examens nationaux. Ce double constat évoque une déficience de la gestion pédagogique du système, principalement en ce qui concerne la formation, le conseil et l'encadrement.

En matière de formation continue des enseignants, des chevauchements de compétence et des manques de ressources handicapent l'action et la programmation des formations. L'absence de cadre formel pour l'activité de conseil pédagogique nuit au développement de ce mode d'encadrement des enseignants. Les dispositifs d'inspection administrative et pédagogique apparaissent également comme trop fragiles.

(d) Gestion des ressources humaines

Les difficultés de la gestion des ressources humaines sont le témoignage particulier de l'ensemble des insuffisances du pilotage du système : l'anticipation et l'objectivité des critères de gestion font fréquemment défaut dans ce domaine sensible qui représente pourtant la quasi-totalité des coûts de fonctionnement du système. La DP, simple interface entre les directions utilisatrices, le ministère des finances et le ministère de la fonction publique n'est pas en mesure d'assurer la gestion prévisionnelle des effectifs d'enseignants ni la gestion des carrières tandis que les directions utilisatrices n'ont pas de critères objectifs de gestion pour le recrutement et les affectations.

La traduction de ces défaillances sur le terrain est particulièrement alarmante. C'est ainsi que l'analyse sectorielle a souligné que « la gestion et le déploiement du personnel aux écoles individuelles sont caractérisés par un degré d'aléas et d'incohérences qui paraît tout à fait excessif ». On peut par exemple compter 8 enseignants dans des écoles dont les effectifs varient de 100 à 600 élèves.

A titre d'exemple, le Tableau 13 suivant montre, région par région, comment le nombre d'enseignants peut varier dans des écoles de 150 élèves :

Tableau 13: Variation du nombre d'enseignants dans les écoles de 150 élèves

<i>Région</i>	<i>Nombre moyen d'enseignant</i>
Hodh el Charghi	2,91
Hodh el Gharbi	3,14
Assaba	2,89
Gorgol	2,71
Brakna	3,09
Trarza	3,32
Adrar	3,61
Nouadhibou	1,83
Tagant	3,29
Guidimaka	3,33
Tiris Zemmour	5,08
Inchiri	4,97
Nouakchott	3,53
<i>Moyenne</i>	<i>3,14</i>

Enfin, en ce qui concerne les personnels des administrations centrales et régionales, l'audit et d'autres travaux ont souligné, plutôt que l'aléa des affectations, un manque certain de formation aux tâches administratives, lié à leur recrutement opéré presque exclusivement dans le corps enseignant.

(e) Gestion budgétaire et matérielle

La gestion budgétaire s'inscrit dans le contexte d'une croissance régulière des dépenses publiques d'éducation en UM constants, qui cache en réalité une diminution nette des dépenses publiques pour l'éducation lorsqu'on les exprime en pourcentage du PIB, du fait des effets conjugués de la croissance et du désengagement économique de l'Etat. La priorité affichée au développement éducatif n'est donc pas complète, dans la mesure où les dépenses qui lui sont consacrées accusent un certain retard sur la croissance économique.

La préparation et l'exécution des budgets de l'éducation n'apparaissent pas comme une activité intégrée aux tâches de pilotage et de gestion du système, elles souffrent elles-mêmes des difficultés liées aux faiblesses du management stratégique. Les acteurs opérationnels du système, directions centrales et administrations déconcentrées, ne sont pas amenés à intégrer la réflexion budgétaire dans leurs pratiques régulières : les mécanismes de ventilation des dépenses, la traduction budgétaire des priorités politiques leur échappent grandement.

La préparation budgétaire est excessivement centralisée. Cela est à mettre en parallèle avec la faiblesse des dépenses consacrées aux services déconcentrés. Ceux-ci n'apparaissent que pour 0.8 % dans les dépenses courantes du Ministère, contre 6 % absorbés par l'administration centrale (1998). Ce fait induit certainement une part des mauvaises performances du système en matière de gestion administrative et pédagogique.

Globalement, on déplore des critères d'allocation des ressources peu clairs et une exécution souffrant de lenteurs importantes de l'engagement à la liquidation. Les moyens financiers alloués aux établissements (fournitures scolaires, bourses, budget de fonctionnement) sont faibles et peu corrélés aux résultats observés. Les résultats ne sont donc pas un critère de décision en matière budgétaire.

Sur le plan matériel, on déplore l'insuffisance, la vétusté et le manque d'entretien des infrastructures et des équipements. La sécurité et l'hygiène peuvent en être compromis, de même que le rendement du travail scolaire. Les constructions et créations ne correspondent pas toujours aux besoins, par défaut de carte scolaire. Dans le cadre de l'administration centrale, la gestion des moyens matériels ne permet pas leur utilisation efficiente.

(f) Gestion des élèves et des examens

L'absence de cadre réglementaire concernant l'affectation et le transfert des élèves, liée à l'absence de carte scolaire, nuit à la gestion prévisionnelle des effectifs d'élèves et laisse une souplesse excessive dans la gestion des carrières scolaires.

L'absence de fichiers élèves dans le fondamental ne facilite pas les contrôles nécessaires ni les prévisions. Les examens semblent donner une mesure trop fragile des performances du système, tant leurs résultats font apparaître d'aléas. Ainsi, dans le secondaire, on observe une absence de corrélation entre les résultats au brevet et au baccalauréat dans un même établissement ou dans une même région. Dans le même ordre d'idées, on observe même une relation négative entre la dépense unitaire totale et les résultats au baccalauréat, qui est la traduction d'un déséquilibre important entre les filières.

Les examens font apparaître de fortes inégalités :

- régionales : le taux de réussite varie de 1 à 2 pour le brevet, de 1 à 4,6 pour le bac sur ce critère
- selon le genre : le taux de réussite des garçons s'établit à 61 % au brevet, à 21 % au bac, contre 54,7 % au brevet et 10 % au bac pour les filles (toutes filières confondues)
- selon l'option : dans tous les cas, la réussite est meilleure en option arabe, mais l'écart est plus faible que pour les autres critères
- selon la filière au baccalauréat, le taux varie de 11 % à 33 %, tous autres critères confondus.

Lorsque l'on croise l'ensemble de ces critères, on observe des inégalités criantes dans les perspectives de réussite à l'examen. Les écarts de chance varient ainsi de 1 à 12 au brevet, tandis que pour le bac, les résultats de certains types d'élèves sont proches de zéro.

L'équité de l'examen-concours de fin de cycle fondamental est également imparfaite, dans la mesure où le seuil d'admission au concours s'établit à un niveau variable selon la région, ce qui induit d'ailleurs des stratégies de nomadisme scolaire très perturbantes pour la gestion de l'articulation entre le fondamental et le secondaire.

Enfin, le contenu des épreuves paraît souvent inadapté aux formations.

(g) Gestion des rapports avec la société civile

L'école publique mauritanienne apparaît peu connectée avec les organisations diverses qui structurent la société civile, son image externe en est brouillée et son efficacité s'en ressent. L'insuffisance de l'implication de la société civile (APE, ONG locales, communes) se constate à tous les niveaux du système éducatif.

2.2.6 Autres aspects du système éducatif

2.2.6.1 Petite enfance

Le nombre d'enfants en âge préscolaire (entre 3 et 6 ans) s'estime à plus 330 000 enfants soit 13,2% de la population totale du pays.

Les établissements de garde structurés dominants sont des jardins d'enfants publics, des jardins d'enfants privés et les garderies communautaires. Les jardins d'enfants publics sont au nombre de 12, accueillant 840 enfants. Les jardins privés sont estimés à 60 accueillant 4200 enfants. Egalement, dans quelques régions du pays il y a des garderies communautaires. On estime ces structures à 67, accueillant 7050 enfants. En somme les différentes études réalisées sur l'état des lieux de la Petite Enfance montrent une croissance considérable de modes de garde par les communautés des enfants de 3 à 6 ans. Cependant, les structures identifiées couvrent seulement près de 3.7% des enfants en âge préscolaire.

La démultiplication du nombre des structures d'accueil des enfants privés et communautaires, constatée ces dernières années, répond justement aux besoins, de plus en plus pressants, mais ce développement en nombre croissant n'est pas encore accompagné d'un développement qualitatif sans lequel l'épanouissement global de l'enfant reste impossible.

La petite enfance, qui correspond, de l'avis de tous les spécialistes, a une phase cruciale du développement global de l'individu, mériterait un effort particulier dans les politiques éducatives et les différents programmes sectoriels.

Initiatives communautaires

Les garderies communautaires sont des initiatives féminines dont l'objectif principal est d'assurer la garde de leurs enfants. Elles peuvent être saisonnières ou ponctuelles. Elles sont au nombre de 67 à travers le pays et accueillent 7050 enfants environ. Leur action dans le cadre d'un partenariat avec le Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine est soutenue par l'UNICEF, à travers la création des réseaux de la Petite Enfance.

Les garderies souffrent en général de :

- L'inadaptation des locaux ;
- La pléthore des effectifs ;
- Le manque d'équipement pédagogique ;
- Le manque de qualification et de formation des femmes qui prennent en charge la petite enfance ;
- L'absence de programme d'éveil.

Les Centres de Ressources et de Formation

Les jardins d'enfants publics, au nombre de 12 et accueillant 840 enfants jouent déjà un rôle de centres de ressources aux différentes structures communautaires et privées.

La notion de jardin d'enfants public classique ne pouvant être généralisée dans le contexte local sera progressivement renforcée au profit de centres de ressources.

Les centres de ressources pour la Petite Enfance sont des lieux de formation, de rencontre et d'échange d'expériences entre les membres des réseaux et les personnels en charge de la petite enfance. Leurs sièges seront les jardins d'enfants publics dans lesquels on développe : (i) des actions de formation destinées aux structures nouvellement créées, (ii) des stratégies pour la distribution et la circulation des matériels destinés aux initiatives communautaires et (iii) la coordination entre les différentes structures d'accueil de la petite enfance. La gestion des centres sera assurée par des coordinateurs des centres.

Capacité institutionnelle en matière de gestion.

Les ressources humaines de la (DFE), chargées au niveau central de l'enfance, hormis 4 formateurs ressources, se limitent à 4 employées dont 2 sont souvent mobilisées aussi pour la formation. Les missions notamment de suivi et d'évaluation restent dans l'ensemble peu couvertes pour des raisons liées aux moyens humains et matériels.

Formation des personnels spécialisés.

En dépit des efforts déjà déployés par le SECF et ses différents partenaires, tels que l'UNICEF, pour développer différentes actions de formation, elles sont toujours restées d'efficacité limitée. En effet, on constate que la quasi totalité des femmes des garderies communautaires souffrent d'un manque de qualification. L'absence d'un cadre de formation initiale et continue permettant de répondre aux besoins croissants des communautés reste dominant.

2.2.6.2 Enseignement Originel

L'enseignement originel mauritanien se pratique dans des écoles non formelles appelées Mahadras. Elle constituaient, jusqu'à l'accès du pays à l'indépendance en 1960, début de la mise en place d'un système d'enseignement formel, le lieu privilégié de propagation du savoir et de formation de l'élite intellectuelle du « Bilad Chinghit ». De nos jours, ce type d'écoles et d'enseignement reste largement répandu dans le pays et prisé par une bonne partie de la population, notamment en milieu rural.

On distingue trois types de Mahadras :

- les Mahadras polyvalentes ;
- les Mahadras spécialisée dans l'étude de la langue arabe;
- les Mahadras Coraniques (spécialisée en étude du Coran).

Aucune statistique récente n'est disponible sur le secteur, notamment sur les aspects caractéristiques de la population qui fréquente les Mahadras (effectifs et tranches d'âges des apprenants, durées moyennes des apprentissages, programmes enseignés, qualifications du Cheikh, etc.). Cependant, le SEAE0 avait réalisé en 1994-1995 un recensement des Mahadras à travers l'ensemble du territoire (cf. Tableau 14), mais malheureusement, ce recensement est

resté limité à la répartition régionale du nombre d'établissements et de l'effectif de la population qui bénéficie de ce type d'enseignement, et ce sont là , les seules données existantes sur le secteur.

Tableau 14: Nombre des Mahdras par catégorie et le nombre de leurs étudiants par sexe, 1994/95

Structure	Nombre	M	F	Effectif Total
Mahadras Jamiaa	151	7.424	3.706	11.130
Mahadras Moutakhassissa	246	9.191	4.590	13.781
Mahadras Coranique	1.331	52.655	26.295	78.920
Total	1.728	69.270	34.591	103.831
		67%	33%	100%

Source : Bilan des activités du secteur pour la période 87-98, SEAEO, Déc. 98

Les Mahadras expérimentales

Dans le cadre de son partenariat avec l'UNICEF, le SEAEO réalise actuellement une expérience pilote dans certaines Mahadras consistant en l'introduction de quelques matières scientifiques (les mathématiques pour le moment) dans les programmes d'enseignement de celles-ci. A ce titre, les Mahadras expérimentales (une trentaine) sont jumelées chacune avec l'école la plus proche et des échanges sont réalisés entre elles (le Cheikh reçoit une formation spécifique et en échange dispense des cours à l'école).

Le Centre de Formation Professionnelle des Mahadras (CFPM)

Dans le cadre d'un financement de la Banque Islamique de Développement (BID) , le SEAEO a réalisé, en 1994 ,un centre de formation professionnelle à Nouakchott , ayant statut d'établissement public autonome sous tutelle, destiné à accueillir les lauréats des Mahadras . L'objectif recherché est d'offrir à ces lauréats une possibilité d'apprendre un métier , et par là, favoriser leur insertion socioéconomique.

Ce centre offre des formations d'une durée moyenne d'une année dans une douzaine de spécialités, dont sept sont actuellement actives, se rapportant à des domaines très divers, tels l'électricité, la soudure, la construction métallique, le bâtiment, la menuiserie, la mécanique automobile, l'informatique, etc. La formation s'achève par la délivrance d'une attestation . Au titre de l'année 2000-2001, le CFPM accueille environ 130 stagiaires dans les différentes disciplines.

L'enseignement originel souffre de :

- l'absence d'actions d'organisation du secteur et de procédures de contrôle et de régulation du système;
- le risque d'obsolescence et d'inadéquation des programmes et des contenus des apprentissages des Mahadras ;
- L'absence de formations régulières des cheikhs pour améliorer leur capacité d'encadrement des apprenant de profils et d'ages différents,
- L'absence de passerelles entre le système éducatif formel et les Mahadras ainsi que de coordination entre les deux systèmes ;
- La modestie des moyens humains, matériels et financier pour assurer l'encadrement, le suivi et le soutien du secteur ;

- l'absence d'un système d'information qui permette de disposer de données précises et en temps raisonnable pour assurer un pilotage correcte du système .

2.2.6.3 Alphabétisation

Dans son ensemble, le système existant présente quelques points forts qui le distinguent et en premier lieu, on peut citer le fait qu'il y'ait une prise de conscience générale de la nécessité de bâtir **une nouvelle stratégie d'alphabétisation** qui permette de **mobiliser tous les efforts** pour réduire l'analphabétisme et également **la priorité** conférée à la lutte contre l'analphabétisme à tous les niveaux de l'Etat Mauritanien.. On peut citer aussi :

- L'abandon progressif de la **campagne générale** au profit d'actions ciblées ou campagnes partielles sur des zones ou des régions prédéfinies,
- Un début d'orientation vers une alphabétisation plus en rapport avec les spécificités des populations cibles,
- L'existence de relations , même timides, avec les ONG et quelques départements publics.

les points faibles du système

En revanche, le système existant présente plusieurs dysfonctionnements que ce soit au niveau de la gestion et de l'encadrement ou au niveau de l'approche pédagogique adoptée. Ainsi, on constate :

au niveau de la gestion et de l'encadrement du système :

- L'absence d'un système d'information global qui renseigne régulièrement sur l'évolution du taux d'analphabétisme et permette d'évaluer de l'extérieur les actions menées. Ainsi ;
- L'absence d'un système de suivi des réalisations annuelles (bénéficiaires, déperditions en cours de route, niveaux de compétences acquises, etc.) qui renseigne fidèlement sur l'activité menée et son impact ;
- L'absence relative d'**une culture d'objectifs et d'évaluation**. En général, les campagnes restent sans objectifs précis en termes de populations cibles (priorités, etc.) et en termes quantitatifs et sans une évaluation transparente des résultats atteints en dégageant les contraintes et les difficultés rencontrées
- Le manque d'une **vision globale** et intégrée sur l'ensemble des **opérateurs potentiels** et la faiblesse de leur implication.
- Les coordinations régionales (13) et locales (55) sont très nombreuses et sans moyens pour encadrer, animer et contrôler les actions sur le terrain. En outre, les coordinateurs n'ont pas reçu de formation spécifique et leurs conditions de travail sont peu motivantes;
- Manque d'une stratégie de communication et de sensibilisation ;

Au niveau pédagogique

L'analyse des aspects pédagogiques fait ressortir les insuffisances suivantes :

- manque de formation et insuffisances des moyens humains et matériels de l'équipe pédagogique de conception des programmes ;

- la documentation et les ouvrages de référence font cruellement défaut à l'équipe et cela ne leur permet pas de suivre l'évolution de l'art et de se perfectionner en permanence ;
- les manuels existants (que ce soit pour la phase de base ou celle complémentaire) sont déconnectés les uns par rapport aux autres et ne constituent pas un ensemble cohérent favorisant un apprentissage aisé et continu ;
- le guide du formateur reste limité et ne suggère pas suffisamment les stratégies d'apprentissage à adopter ni ne constitue un outil méthodologique pour l'ensemble du cursus ;
- aucun **système d'évaluation** ne semble exister pour évaluer les compétences langagières acquises en amont par les candidats aux cours d'alphabétisation ;
- manque d'un politique de réalisation, d'édition et de diffusion des manuels

au niveau de la formation des formateurs

- faiblesse de la formation des formateurs quantitativement et qualitativement (à l'andragogie et à l'évaluation) et turn-over important ;
- insuffisance de la motivation matérielle des formateurs alphabétiseurs ;
- absence de contrôle et de suivi réguliers.

au niveau du financement du système

- Les budgets mobilisés sont faibles et sans commune mesure avec l'importance de la mission confiée au SEAE0;
- L'emploi actuel des budgets disponibles ne reflète nullement l'action entreprise sur le terrain et semble même déconnecté des réalisations affichées ;
- Aucun programme d'emploi ne semble établi au préalable et les objectifs à atteindre n'apparaissent pas ;
- Le cœur de l'action d'alphabétisation c'est à dire l'aide aux formateurs, la formation, l'impression des manuels, ne reçoit pas l'appui nécessaire.

2.2.6.4 Santé scolaire

Le programme santé scolaire vise à améliorer l'état sanitaire et nutritionnel des jeunes enfants scolarisés et augmenter leur rendement scolaire, en particulier les enfants les plus démunis et les filles. Par ailleurs, une éducation pour la santé contribuerait à la création d'un environnement scolaire sain, sur et permettrait l'acquisition de comportements sains, c'est ainsi qu'elle protège, les enfants contre les risques en matière de santé, le mauvais traitement et l'exclusion. C'est ainsi que les enfants les plus pauvres et les plus désavantagés, particulièrement les filles auront plus de chance à fréquenter l'école en plus grand nombre. C'est à ces enfants, qui souvent, souffrent de pires conditions de santé et de nutrition qu'une amélioration de la santé scolaire apporte le plus grand bénéfice en matière d'éducation.

L'idée d'améliorer l'apprentissage des élèves grâce à des programmes de santé et de nutrition reposant sur l'école n'est pas nouvelle ; de nombreuses expériences ont déjà fait leurs preuves dans ce domaine, tant au niveau de l'amélioration des performances scolaire qu'au niveau de l'épanouissement physique et mental de l'enfant.

Les caractéristiques du contexte sanitaire, nutritionnel et environnemental de l'école sont les suivantes :

- Une couverture sanitaire à 75% de 0 à 5 Km par des structures de santé qui assurent surtout les soins curatifs.
- Un état nutritionnel précaire, malgré l'intervention de la direction des projets d'appui au cantines scolaires. Cette intervention, appuyée par le PAM, a permis de prendre en charge 1113 cantines scolaires dont bénéficie actuellement 65.000 élèves (rationnaires). Le repas disponibilisé pour ces rationnaires qui proviennent des familles les plus démunies, s'avère de l'avis des nutritionnistes à lui seul insuffisant. Aussi la cantine est utilisé comme cadre de vulgarisation de l'éducation sanitaire et nutritionnelle ; dans ce cadre, le service d'éducation sanitaire et nutritionnelle (DPA / MEN) a déjà formé 2672 gestionnaires de cantines et APE sur des thèmes d'éducation sanitaire.
- Un environnement insalubre à l'école, caractérisé par une absence quasi complète des infrastructures sanitaires : latrines et postes d'eau au niveau des écoles, en dehors d'un programme appuyé par l'UNICEF, qui a commencé dans certaines Willayas «Ecoles communautaires saines et vertes ». Nous avons au total, 826 latrines et 576 points d'eau dans 2914 établissements scolaires (2798 Fond et 116 Second) pour 419.557 élèves (220.656 Garçons et 198.901 Filles) et 10.165 enseignants (7909 Fond et 2256 Second).
- Une absence quasi complète des structures d'hygiène scolaire en dehors de Nouakchott et de trois autres capitales régionales.
- Une absence complète de soins préventifs basés à l'école, administrés par les enseignants.
- Une insuffisance des activités d'éducation pour la santé à l'école malgré l'importance des thèmes qui intéressent les élèves et qui sont liés à la persistance de comportements à risques, c'est vrai pour le SIDA/MST, le tabagisme, la toxicomanie, les grossesses non désirées et les carences en micro nutriments. Dans ce cadre on peut citer l'introduction de modules dans les curricula de l'enseignement (fondamental et secondaire) en rapport avec l'environnement, la santé reproductive et le SIDA (projet EMP). Aussi on peut ajouter la vulgarisation du contenu de « Savoir Pour Sauver » au niveau de l'ENI et de certaines écoles, avec la production de fiches pédagogiques et de livrets.
- L'apparition de maladies épidémiques qui intéressent essentiellement les enfants en âge scolaire (Shistosomiase, IST et Maladies bucco-dentaires). La prévalence de ces maladies au cours d'une synthèse des rapports d'activités de l'hygiène scolaire de Nouakchott en 1993 et 1998 est comme suit :
 - Le paludisme (20.73%)
 - Les Infections Respiratoires Aiguës (IRA) (17.52%)
 - Les affections bucco-dentaires (caries) (13.4%)
 - Les maladies diarrhéiques (10.03%)
 - Les IST (Infections sexuellement transmissibles) qui sont représentées essentiellement par les gonorrhées (0.87%)
 - Le Trachome (0.24%) et les schistosomiasis (0.16%)

Le processus d'amélioration de la prise en charge sanitaire de la frange scolarisée de notre population passe nécessairement par une conjugaison des efforts du département de la santé et de l'éducation.

Ce processus a été enclenché au niveau de la réflexion, depuis 2 ans environ avec :

- Il y a eu tout d'abord la mission conjointe OMS/BM du 24/01 au 5/02/1999 qui avait comme objectif de sensibiliser les décideurs sur l'importance de la santé scolaire et faire une analyse de la situation de la santé scolaire et universitaire au niveau du pays.
- Constitution d'un groupe de travail interdépartemental pour piloter la réflexion autour des voies et moyens pour revitaliser la santé scolaire. Ce groupe comprenait en plus du chef de service de l'éducation pour la santé, 2 éléments du MEN, le médecin du dispensaire de l'hygiène scolaire et les partenaires.
- Le groupe a préparé et réalisé une journée de réflexion le 5/4/99. A cette réunion ont participé des cadres de haut niveau du MEN, MSAS et partenaires. Au cours de cette journée il y a eu :
- Consensus sur le paquet minimum d'activités prioritaires à mener en milieu scolaire.
- La nécessité d'élaborer une convention entre le MSAS et le MEN pour l'exécution de ces activités.

2.2.7 Les perspectives de financement

Le rythme de croissance et l'équilibre budgétaire, progressivement restauré depuis 1996, prouvent que la Mauritanie possède un potentiel de ressources qui peuvent être affectées aux secteurs sociaux. Et ce d'autant plus qu'elle est éligible à l'Initiative PPTE. Le niveau de l'allégement vise à ramener ce ratio à 250 au point de décision fixé au 21 juillet 1999. Le point d'exécution de l'Initiative est flottant et devrait se situer autour du 31 décembre 2001.

Sur la période intermédiaire (entre le point de décision et le point d'exécution), la Mauritanie bénéficie d'un allégement intérimaire (réduction en termes de flux aux conditions de Cologne pour les créanciers du Club de Paris, traitement comparable par les pays non OCDE, aide intérimaire des IFI).

Tableau 15: Projection des recettes de l'Etat au prix de 1999 et en % de PIB

Année S	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Gains/service de la dette HIPC (1) en millions USD	44,7	45,2	48,5	71,9	57,6	52,1
Recettes courantes (en millions UM courantes) (2)	60 702	65 083	70 343	76 128	82 037	88 368
Recettes totales (1)+(2) en millions UM courants	66 298	69 457	73 673	82 418	83 188	85 897
Recettes totales (en % PIB)	32,7	32,6	32,8	34,8	33,3	32,6

Sources: FMI/IDA pour le profil de la dette et Modèle de l'Economie Mauritanienne pour les projections de croissance, de recettes courantes et de taux de change

L'accélération de la croissance, la progression du taux de pression fiscale et la réduction de la dette permettraient d'envisager une augmentation substantielle de la part des recettes de l'Etat dans le PIB qui passerait de 27,1 % en 1998 à 32,6 % en 2005 avec un pic après le point d'exécution. Ces ressources additionnelles devraient être affectées en priorité aux secteurs sociaux.

Ainsi il apparaît clairement que le financement de l'Education pourrait être assuré grâce à ces ressources additionnelles mais aussi par une allocation intra-budgétaire conforme à la priorité accordée au secteur. Cependant, le système éducatif devrait surtout se financer en gains d'efficience et ce d'autant plus que le mécanisme HIPC n'est favorable que pour la première décennie (gain moyen 2008-2017 : 23,4 millions USD), et qu'ensuite il faudra rembourser le service de la dette qui restera important et qu'il faudra faire face à des charges récurrentes qui auraient sensiblement augmenté.

DEUXIEME PARTIE

POLITIQUE SECTORIELLE DECENNALE ET DEVELOPPEMENT STRATEGIQUE

III- STRATEGIE DECENNALE

3.1 Politique sectorielle

3.1.1 Préambule

Le bilan décennal du secteur fait apparaître des progrès substantiels, en particulier en matière de développement quantitatif de l'enseignement fondamental et dans une moindre mesure du secondaire. En effet, l'accès au 1^{er} cycle du secondaire reste inférieur aux attentes. La proportion d'enfants terminant le fondamental n'est que de 55%.

Le second cycle du secondaire souffre quant à lui de la pléthore des effectifs due à l'absence d'une politique de régulation des flux. La qualité des enseignements reste inégale et s'accompagne de disparités pour les deux ordres d'enseignement. Le système souffre de dysfonctionnements structurels notamment quant à son pilotage. Par ailleurs, l'enseignement supérieur, le technique et professionnel ne répondent pas aux besoins de développement de l'économie nationale.

La loi 99-012 portant réforme du système éducatif a été promulguée le 26 avril 1999. Cette réforme vise à consolider les acquis du passé tout en engageant résolument le système sur la voie de l'ouverture. Elle s'articule autour des principaux axes suivants :

- ◆ l'unification du système éducatif par la mise en place d'une filière unique ;
- ◆ le renforcement de l'enseignement du 1^{er} cycle secondaire par l'ajout d'une année supplémentaire et de l'enseignement scientifique par l'introduction des sciences physiques et de l'informatique ;
- ◆ le renforcement de l'enseignement des langues étrangères (Français, Anglais) ;

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme et en vue de corriger les dysfonctionnements constatés, le Gouvernement a décidé de mettre en place un programme décennal de développement du secteur de l'éducation. Dans ce contexte, l'éligibilité de notre pays à l'initiative de réduction de la dette des PPTTE offre une occasion pour le système éducatif de bénéficier de ressources additionnelles lui permettant de réaliser des progrès significatifs sur les plans quantitatifs et qualitatifs. Cette perspective rejoint la volonté du gouvernement d'inscrire le pays dans un processus de développement économique et social durable.

3.1.2 Les grandes orientations pour le développement du système

La politique décennale de l'éducation s'appuie sur les axes suivants :

- La consolidation du pilotage du système basée sur le développement des capacités de prévision, la structuration de l'administration centrale, l'évaluation permanente du système et la programmation des recrutements;
- L'amélioration de l'offre éducative qui impliquera entre autres la mise en place d'une carte scolaire, la réorganisation de l'université et de la formation technique et professionnelle ;
- Le renforcement de la qualité de l'enseignement qui reposera en grande partie sur la rénovation des programmes, des outils pédagogiques, de la professionnalisation et de la structuration des

formations initiale et continue, ainsi que sur l'amélioration de l'encadrement administratif et pédagogique ;

- L'amélioration de la gestion des ressources humaines par la mise en place d'un suivi de carrière en lien avec l'appréciation du mérite et des performances et la rationalisation des affectations ;
- La résorption des disparités régionales sous-tendue par une politique volontariste d'allocation des ressources ;
- Le renforcement de la scolarisation des filles restera une composante fondamentale de la politique gouvernementale ;
- L'accroissement du rôle du secteur privé dans l'offre éducative qui sera recherché par la mise en place d'une politique de promotion adéquate.

3.1.3 Les orientations par ordre d'enseignement

3.1.3.1 Enseignement Fondamental

Les objectifs principaux assignés à l'enseignement fondamental pour la décennie 2001-2010 s'articulent autour des principaux axes suivants

(1) Amélioration de l'accès et de la rétention :

La réalisation de l'accès universel à un horizon intermédiaire (2005) permettant d'accueillir environ 85.000 nouveaux entrants en 1 AF contre 66.275 actuellement s'accompagnera d'une amélioration sensible de la rétention en cours de cycle (78% en 2010 contre 55% aujourd'hui) et impose les mesures suivantes :

- Généralisation des écoles à cycle complet à l'horizon 2010. Ces modifications structurelles s'accompagneront du recours prioritaire au multigrade en milieu rural ;
- rationalisation de la gestion et de l'affectation des personnels ;
- résorption des disparités régionales ;
- construction et équipement d'environ 530 salles de classe supplémentaires par année;
- accroissement des effectifs d'enseignants dans le public estimé à près de 6 400 sur la période;
- accueil d'environ 30 000 élèves dans le secteur privé en 2010.

(2) Amélioration de la qualité de l'enseignement

Cette amélioration implique :

- la formation initiale professionnalisante et continue des enseignants et des directeurs d'école ;
- la mise en place de mécanismes d'incitations pour les enseignants affectés dans les zones défavorisées;
- la réduction progressive du rapport élève-maître de 48 actuellement à 40 en 2010 ;
- la mise en œuvre de programmes rénovés;
- la disponibilisation des outils pédagogiques (manuels, guides, mallettes pédagogiques, etc..) ;
- la mise en place d'une politique du manuel scolaire qui a pour objectifs la disponibilisation des manuels au niveau des établissements scolaires et la préparation de la libéralisation de l'édition et de la distribution des manuels à l'horizon 2005. Les manuels seront : (i) distribués gratuitement pour ce qui est des disciplines essentielles tant au niveau du fondamental qu'au

niveau du secondaire, (ii) *les autres manuels seront* vendus aux élèves qui souhaitent les posséder, à travers le système actuel de distribution (le produit de cette vente sera logé dans un compte trésor et servira à financer des marchés sur appel d'offres pour l'acquisition de manuels)

- le renforcement de l'encadrement pédagogique et administratif par la professionnalisation de la formation des cadres intermédiaires;
- le développement de pratiques d'évaluation pédagogique dans les classes.

(3) Mise en place et accompagnement de la Réforme :

La mise en œuvre progressive de la Réforme jusqu'en 2004 doit s'accompagner de :

- la mise en place d'une politique de recrutement des enseignants pour les besoins de la réforme;
- la mise en place de formations accélérées pour les enseignants potentiellement bilingues ;
- l'affectation en priorité des enseignants bilingues dans les classes multigrades et des enseignants monolingues en priorité dans les zones où il y'a une forte concentration d'élèves pour qu'ils puissent dispenser l'intégralité de leur charge horaire.

3.1.3.2 Le premier cycle de l'enseignement secondaire

(1) Amélioration de la qualité de l'enseignement.

La mise en place d'un enseignement au secondaire rénové de qualité passera par les mesures suivantes :

- l'amélioration de la qualité de l'encadrement pédagogique et administratif (formation professionnalisante des inspecteurs et chefs d'établissements) ;
- la réduction du rapport élève-maître de 36 à 31 en fin de période ;
- l'adaptation des programmes d'enseignements par l'introduction de matières préparant davantage à la vie active ;
- l'amélioration de la production et de la diffusion des supports pédagogiques ;
- le renforcement des structures de formation initiale et continue des personnels enseignants ;
- le développement de pratiques d'évaluation dans les classes.

(2) Préparation et mise en place progressive de la Réforme.

La Réforme touchera l'enseignement secondaire à la rentrée 2004, et sa mise en place s'étendra jusqu'à la rentrée 2007 pour le premier cycle secondaire. Cette opération implique :

- la programmation de la gestion des ressources humaines (recrutements et formations tenant compte des nouvelles exigences linguistiques) ;
- le renforcement de l'enseignement des langues secondes pour les cohortes précédant la mise en place de la Réforme ;
- la refonte des programmes tenant compte des modifications des curricula dans l'enseignement fondamental, de l'allongement du premier cycle, de la réorientation de ses objectifs, et des changements linguistiques ;
- la production et la diffusion programmées des outils pédagogiques.

L'introduction progressive d'une éducation de base comprenant le fondamental et le premier cycle du secondaire, implique une réorganisation de ce cycle. La 4^{ème} année du premier cycle du secondaire, introduite par la Réforme à partir de 2007, devant être une année de préparation et d'orientation sans possibilité de redoublement.

(3) Réorganisation du cycle :

L'éducation de base qui sera progressivement introduite implique l'extension du premier cycle du secondaire:

- l'élargissement de l'accès au premier cycle secondaire, qui concernera en fin de période un effectif estimé à 35.000 nouveaux entrants ;
- l'introduction d'un examen de certification ;
- des mesures permettant une articulation pédagogique repensée entre l'école fondamentale et les objectifs nouveaux du 1^{er} cycle secondaire.

3.1.3.3 Le 2nd cycle de l'enseignement secondaire

La perspective générale de la politique éducative suivie pour le second cycle général de l'enseignement secondaire est de préparer en qualité et en quantité l'accès à l'enseignement supérieur. Dans ce contexte, il est envisagé que l'essentiel de la régulation des flux d'étudiants ayant accès au supérieur soit préparé par celle de l'accès au second cycle secondaire ainsi que par la mise en œuvre de mesures relatives aux candidats libres à l'examen de fin de cycle (32% des candidats en 1999). Les actions suivantes de politique éducative sont alors envisagées :

(1) Amélioration de la qualité de l'enseignement.

La mise en place d'un ordre secondaire rénové de qualité passera par les mesures suivantes :

- La réduction progressive des effectifs des entrants pour les faire passer de 8.000 à environ 5.000 en fin de période ;
- Mise en place de dispositions réglementaires spécifiques aux candidats libres se présentant à l'examen de fin de second cycle ;
- La réduction du rapport élève-maître de 23 à 16 à l'horizon 2010 ;
- l'amélioration de la qualité de l'encadrement pédagogique et administratif (formation professionnalisante des inspecteurs et chefs d'établissements) ;
- l'amélioration de la production et de la diffusion des supports pédagogiques ;
- le renforcement des structures de formation initiale et continue des personnels enseignants ;
- le développement de pratiques d'évaluation dans les classes ;
- le réaménagement des programmes des filières en vue d'orienter au minimum 50 % des nouveaux entrants vers les filières scientifiques.

(2) Préparation et mise en place progressive de la Réforme.

La Réforme atteindra le second cycle de l'enseignement secondaire à la rentrée 2008, et sa mise en place s'étendra jusqu'à la rentrée 2011. Cette opération de long terme impose :

- la programmation de la gestion des ressources humaines (recrutements et formations tenant compte des nouvelles exigences linguistiques) ;
- le renforcement de l'enseignement des langues secondes pour les cohortes précédant la mise en place de la Réforme ;
- la révision des programmes tenant compte des modifications des curriculas, de l'allongement du premier cycle, et des changements linguistiques ;
- la production et la diffusion programmées des outils pédagogiques.

3.1.3.4 La Formation technique et professionnelle

Les objectifs définis pour la formation technique et professionnelle (FTP) visent à travers le renforcement du pilotage du système à l'amélioration de sa qualité, au développement de l'offre éducative pour le technique ainsi que d'une offre spécifique de formations courtes menant la FTP à s'articuler au mieux avec les autres ordres d'enseignement ainsi qu'avec les besoins des secteurs formel et informel.

(1) Amélioration du pilotage de la formation technique et professionnelle

Cette amélioration suppose plusieurs mesures :

- création de l'Institut National de Formation Technique et Professionnelle (IN-FTP) qui sera chargée de l'ingénierie d'aide à la décision et de promotion de la Formation technique et professionnelle. Cet Institut sera placé sous la tutelle du Ministère de l'Education Nationale;
- restructuration du dispositif de pilotage autour d'un cadre de concertation : Cette coordination sera assurée par le responsable de l'IN-FTP qui présidera un comité de pilotage regroupant des représentants de l'ensemble des structures en charge de la Formation technique et professionnelle des différents départements ministériels ;
- mise en place d'un fonds de promotion de la FTP placé sous la tutelle de l'IN-FTP ; Il sera alimenté par la contribution des entreprises, de l'état et des bailleurs de fonds et sa gestion sera paritaire (Gouvernement, privé).
- initiation d'un pilotage par la demande au moyen d'études permanentes formation-emploi.

(2) Amélioration de la qualité des formations

Ceci nécessite :

- la consolidation de la formation continue des formateurs, par la définition de plans de formation ;
- la rénovation des équipements et supports pédagogiques ;
- la promotion des formations en alternance.

(3) Développement et diversification de l'offre

Les capacités de la FTP seront développées :

- quantitativement, par l'extension des établissements existants et par la création d'établissements nouveaux dans les régions ;
- qualitativement, par une diversification des spécialités en direction des secteurs prioritaires.

3.1.3.5 Enseignement Supérieur

Les objectifs décennaux fixés à l'enseignement supérieur sont, d'une part, l'amélioration de l'efficacité interne et externe visant à répondre aux besoins en cadres nationaux de haut niveau pour le développement économique et social du pays et, d'autre part, le développement de la recherche scientifique. Les principaux axes de cette politique s'articulent autour des points suivants :

(1) Accroissement des performances de l'Enseignement Supérieur :

- mise en place d'un cadre institutionnel approprié (structure centrale d'orientation, de conception et de coordination, élargissement de l'autonomie et de la responsabilité des établissements d'enseignement supérieur) ; Dans ce cadre, il sera procédé, également, à la création d'un Centre National des Œuvres Universitaires. De même, la Gestion du restaurant et de la Cité universitaires sera confiée au secteur privé selon une procédure faisant appel à la concurrence et conformément à un cahier de charges qui sera élaborée à cet effet.
- amélioration de l'efficacité des dépenses publiques (diminution progressive des quotas réservés aux bourses à l'étranger en vue de leurs réaffectation aux nouvelles formations qui seront mises en place par les établissements nationaux d'ici 2005).

(2) Meilleure adéquation de la formation à l'emploi :

- maîtrise des effectifs pour atteindre 7500 étudiants en 2005 ;
- diversification et professionnalisation des formations ;
- restructuration des filières de formation existantes ;
- mise en place d'un dispositif d'observation et de prospection du marché de l'emploi et de l'insertion des sortants ;

(3) Amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur :

- formation continue des enseignants ;
- renforcement du lien recherche/enseignement ;
- amélioration des supports pédagogiques (laboratoires, bibliothèques, réseaux électroniques, NTIC, etc.) ;
- valorisation de la fonction enseignante.

(4) Mise en place progressive de mesures d'accompagnement de la Réforme :

- Promotion du recrutement d'élèves professeurs pour les besoins de la réforme ;
- Promotion du Département des langues nationales ;
- Introduction à l'université de l'enseignement des langues pour permettre aux non bilingues de pouvoir suivre une année d'apprentissage en seconde langue.

(5) Promotion de la recherche scientifique :

- développement des unités de recherche en les dotant des moyens appropriés ;
- promotion de la recherche appliquée ;
- encouragement de la création de réseaux de recherche et d'échanges entre chercheurs ;
- mise en place des formations doctorales en partenariat.

3.1.3.6 Pilotage et gestion du système éducatif

La complexité de la mise en œuvre de la Réforme et du pilotage du système éducatif en fonction des intérêts du développement national suppose que soit rapidement développée une pratique de management stratégique. Cette évolution passe tout d'abord par la réalisation d'une réflexion approfondie sur l'ensemble des problèmes induits par la Réforme et, dans un deuxième temps, par l'introduction et l'utilisation régulière d'instruments et de techniques de management et d'évaluations modernes adaptées aux réalités du contexte national.

1. Sur le plan sectoriel, et en référence à la Réforme et au plan décennal qui l'accompagne, il s'agit : *i*) de préciser rigoureusement les conditions matérielles et humaines de réalisation de la réforme, *ii*) d'établir le calendrier des actions à réaliser et *iii*) de mettre en place un dispositif d'évaluation et de suivi, d'une part, pour juger des progrès accomplis et des résultats obtenus et, d'autre part de pouvoir identifier en temps utile les ajustements nécessaires.

Pour ce faire il sera indispensable de concevoir et de s'appuyer sur un ensemble d'instruments tels que : *i*) un système d'information global utilisant les techniques informatiques les plus récentes (bases de données, modèles de simulation, carte scolaire, etc.), *ii*) des plans opérationnels précis et quantifiés, *iii*) des cahiers de procédures normalisées, *iv*) un ensemble de textes réglementaires modernisés et cohérents, et *v*) la mise en place et/ou le renforcement des structures nécessaires.

S'agissant des moyens à mettre en œuvre pour satisfaire aux besoins nés de la croissance des effectifs, et pour assurer une meilleure gestion des flux d'élèves, le MEN mettra rapidement en service une carte scolaire opérationnelle, ainsi que des fichiers d'élèves fiables permettant de gérer l'adéquation de l'offre éducative à la demande.

De même, le MEN procédera à une modernisation des procédures de gestion des examens du Fondamental et du Secondaire ainsi qu'à un renforcement des contrôles pour permettre de réduire les disparités entre régions et genres observées.

2. Outre ces aspects de nature sectorielle, des améliorations très substantielles de la gestion du système feront l'objet d'une attention toute particulière :

2.1 Ressources humaines; il a été observé que dans la situation actuelle, l'allocation des personnels aux établissements, notamment au niveau du fondamental, était caractérisée par un niveau d'aléas assez importants; il importe de prendre les dispositions appropriées en vue d'assurer une plus grande efficacité et d'équité dans l'usage des crédits publics. Pour cela, *i*) une structure unique sera créée et aura en charge les affectations, *ii*) des critères seront définis pour identifier les écoles qui devront bénéficier des nouvelles affectations de personnels en vue d'améliorer de façon significative la cohérence dans les dotations de personnels; Cela passera d'une part par la mise en œuvre de critères d'allocation vers les Willayas de sorte à réduire les actuelles disparités régionales et d'autre part des critères d'allocations vers les écoles à l'intérieur des différentes Willayas. Enfin, des décisions seront prises pour que les affectations et mouvements de personnels soient essentiellement concentrées entre deux entrées, et non en cours d'année scolaire. Un système d'incitations sera mis en place, pour fixer les enseignants qui travaillent dans un contexte difficile ou qui fournissent un service particulier (enseignement multigrade, ..)

2.2 Gestion pédagogique, Au-delà des aspects pédagogiques et de la qualité de l'enseignement qui font par ailleurs l'objet d'actions ciblées, des mesures seront prises pour que les ressources

qui seront mobilisées au niveau de chacun des établissements d'enseignement soient effectivement transformées en résultats tangibles chez les élèves (niveau d'apprentissage, réussite aux examens nationaux, ..). Dans cette perspective, il est décidé *i*) que des évaluations régulières à la fois des ressources des établissements et des résultats de leurs élèves, seront faites sur une base régulière, *ii*) que ces informations seront rendues publiques à tous les acteurs et partenaires de l'école, *iii*) que les inspecteurs seront chargés de cibler leur action pour que les établissements les plus faibles s'améliorent effectivement et *iv*) que des sanctions seront, le cas échéant, prises.

2.3 Gestion administrative et financière, Le renforcement de la gestion budgétaire et matérielle passera par la redéfinition des procédures de préparation des budgets annuels, et la mise en place progressive de budgets-programmes mieux adaptés à la réalisation de projets de développement s'étendant sur plusieurs années, et permettant une plus grande rationalisation des investissements et des équipements. Des efforts seront également entrepris pour améliorer la gestion et la maintenance des bâtiments, mobiliers, matériels et manuels scolaires de sorte à assurer la fonctionnalité de leur usage sur des périodes de temps souhaitables. Pour accompagner le mouvement actuel de déconcentration des services du MEN vers les régions, des Directions Régionales de l'Education Nationale (DREN) seront mises en place en vue de rapprocher l'administration des bénéficiaires; Leurs missions seront définies et les ressources adaptées à la réussite de leur mission seront assurées. Dans cette même perspective, des comités de gestion seront créés au niveau des écoles pour regrouper les enseignants et les parents autour de projets d'établissement.

3.1.3.7 Pilotage et Gestion du Programme

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de Développement du Secteur Educatif (PNDSE), l'exécution du Programme est confiée au Ministère de l'Education Nationale qui définit les grandes orientations de la planification, du suivi, de l'évaluation et de la coordination d'ensemble du Programme au niveau central et au niveau régional. Il est chargé en particulier de :

- L'élaboration du cadrage budgétaire du programme en fonction des objectifs, des engagements vis à vis des bailleurs de fonds, des instructions budgétaires du Gouvernement et des niveaux de participation des bailleurs de fonds du Programme;
- L'élaboration des plans d'actions annuels et des budgets des différentes composantes du Programme ;
- L'exécution des plans d'actions annuels qui relèvent du MEN et la coordination des plans d'actions exécutés par les Ministères associés au Programme ;
- Suivi des relations avec les bailleurs de fonds pour tout ce qui concerne la préparation du Programme et l'avancement de son exécution ;
- Centralisation et consolidation des rapports trimestriels d'avancement de l'exécution du Programme qui sont rédigés par les responsables des composantes ;
- Préparation des sessions du Comité de Coordination du Programme.

Par ailleurs, le Gouvernement envisage de confier la gestion des ressources financières d'investissements affectées au Programme à la Direction des Projets Education Formation (DPEF) du Ministère des Affaires Economiques et du Développement en attendant

l'achèvement du renforcement des capacités institutionnelles du Ministère de l'Education Nationale prévue dans le cadre de la première phase du Programme. A cet effet, la DPEF sera chargée plus spécifiquement de :

- Préparer les états financiers annuels du Programme en conformité avec les principes comptables internationalement reconnus et de la prise des dispositions pour leur certification ;
- S'assurer que les décaissements sont réalisés conformément aux exigences des partenaires du Programme;
- Gérer les ressources matérielles allouées à la préparation et à la coordination du programme ;
- Apporter aux différentes institutions chargées de l'exécution du Programme, l'appui nécessaire, en particulier en information-formation et en consultations ;
- Gérer les fonds et assurer le suivi régulier des engagements et des paiements ;
- Veiller au respect scrupuleux des procédures des différents partenaires du Programme ;
- Réceptionner et présenter au comité de gestion du programme et au comité de coordination les résultats des travaux entrepris et des audits effectués dans le cadre du programme.

3.1.4 Questions spécifiques

3.1.4.1 Scolarisation des filles

Le gouvernement développera des mesures spéciales en vue d'encourager la scolarisation et le maintien des filles dans le système en réduisant les handicaps auxquels elles sont confrontées dans leurs scolarités ainsi qu'aux examens.

- renforcement de la scolarisation des filles dans l'enseignement fondamental dans les régions connaissant des disparités marquées entre genres ;
- mise en place de politiques incitatives en vue d'accroître la présence des filles dans les établissements secondaires et supérieurs.

3.1.4.2 Promotion du secteur privé

Le gouvernement dans son souci de réaliser la scolarisation universelle et d'assurer une formation de qualité appuiera le développement du secteur privé à tous les niveaux du secteur éducatif par un ensemble de mesures incitatives et institutionnelles. Il s'agira notamment :

- de la création et de la mise en place d'une structure administrative au MEN, chargée de l'agrément, de la gestion et du contrôle de l'enseignement privé ;
- de l'instauration de mesures d'incitation au développement du secteur privé à travers la mise en place d'un fonds d'appui à la promotion du secteur privé;
- de la mise en place d'un cahier des charges précis sur lequel le privé devra s'engager ;
- de la mise en place d'un appui pédagogique à la formation des enseignants ;
- de la mise en place d'un système d'information et d'évaluation permanent.

3.1.4.3 Santé scolaire, environnement, citoyenneté

Le gouvernement renforcera ses partenariats avec les secteurs de la santé et de l'environnement en vue de familiariser, à tous les stades de la scolarité, les élèves avec les grandes questions concernant leur intégration civique et sociale et la préservation de leur santé. Cette politique sera axée sur les domaines suivants :

- adaptation et renforcement des programmes concernant l'amélioration de la santé scolaire, la protection de l'environnement et l'éducation à la citoyenneté ;
- adaptation des modules de formation des élèves et des enseignants en santé scolaire, protection de l'environnement et éducation à la citoyenneté ;
- mise en place d'une politique de la santé, d'hygiène et de nutrition dans les établissements scolaires;
- mise en place de latrines (pour les enseignants, filles et garçons) et accès à l'eau potable pour toutes les écoles ;
- formation continue, production et diffusion d'outils pédagogiques.

3.1.4.4 Le développement de la petite enfance

Conscient de l'importance de l'enseignement préscolaire pour la préparation des enfants à un enseignement fondamental rénové, le gouvernement apportera tout son soutien au développement de ce secteur en favorisant l'établissement de partenariats impliquant les familles, les communautés locales, les ONG locales et étrangères ainsi que les partenaires techniques et financiers. S'agissant des actions à réaliser au cours de la décennie, elles porteront principalement sur :

- Appui au développement des initiatives communautaires ;
- Système de formation pour le développement de la Petite Enfance ;
- Renforcement des centres de ressources pour la Petite Enfance ;
- Développement des capacités institutionnelles en matière de Gestion.

3.1.4.5 L'enseignement originel

S'agissant de l'enseignement originel, le gouvernement renforcera la complémentarité entre l'enseignement formel et les mahadras afin de permettre à ces dernières de mieux jouer leur rôle dans l'effort national de scolarisation universelle.

Cette politique passera par :

- la réalisation d'une étude de recensement et de classification des Mahadras
- l'instauration d'un cahier de charges comportant les conditions minimales d'ouverture et d'exercice
- la mise en place d'un système de qualification des Mahadras pour les rendre éligibles au soutien financier et pédagogique de l'Etat
- le renforcement des mesures incitatives pour le développement du secteur
- le renforcement de l'encadrement et du contrôle
- le renforcement de la coordination entre le département de l'Education Nationale et le SEAO en matière de planification, de programmes pédagogiques et de formation des Cheikhs

- l'instauration de passerelles entre les Mahadras qualifiées d'une part et les centres de formation professionnelle et le système scolaire, d'autre part.

3.1.4.6 L'alphabétisation

Une politique nationale précise, destinée à éliminer l'analphabétisme, sera définie dans ce domaine. Des moyens réguliers suffisants seront dégagés en vue de permettre aux populations concernées d'échapper au cycle de la pauvreté. L'alphabétisation dont il sera question sera fonctionnelle au sens où elle sera centrée sur des activités génératrices de revenus, sur les métiers ou d'une façon générale, assurera une fonctionnalité sociale et citoyenne, permettant l'utilisation des compétences linguistiques acquises dans la vie quotidienne.

Le développement de cette politique supposera :

- l'identification des populations concernées au moyen des résultats du recensement général de la population ;
- la mobilisation de tous les opérateurs dans la lutte contre l'analphabétisme;
- la diversification des instruments d'intervention (implication des mahadras, expérimentation d'unités mobiles d'alphabétisation, la consolidation des campagnes d'alphabétisation et l'amélioration du rendement des centres permanents d'alphabétisation);
- la maîtrise et le développement de l'ingénierie d'alphabétisation ;
- l'amélioration de l'accompagnement en communication.

La stratégie décennale de développement du secteur de l'éducation ci dessus déclinée est sous tendue par un programme décennal le PNDSE. Ce programme constitue le cadre dans lequel devra s'inscrire l'ensemble des interventions dans le secteur éducatif.

3.2 Cadrage macro-financier du PNDSE

3.2.1 Présentation des simulations

Le développement de l'éducation de base comprenant le cycle fondamental et le 1^{er} cycle secondaire, soit un total de 10 années de scolarité à partir de 2007, est une priorité qui sous-tend l'ensemble des orientations proposées dans le cadre du programme décennal en cours de préparation. Une perspective systémique permet d'orienter la politique éducative en s'appuyant sur les axes suivants :

- La consolidation du pilotage du système à travers le développement des capacités de prévision, la structuration de l'administration centrale, l'évaluation permanente du système et la programmation des recrutements.
- L'amélioration de l'offre éducative par la mise en place d'une carte scolaire, la réorganisation de l'université et de la formation technique et professionnelle.
- Le renforcement de la qualité de l'enseignement par la rénovation des programmes, des outils pédagogiques, de la professionnalisation et de la structuration des formations initiale et continue, ainsi que de l'amélioration de l'encadrement administratif et pédagogique.
- L'amélioration de la gestion des ressources humaines par la mise en place d'un suivi de carrières en lien avec l'appréciation du mérite et des performances et la rationalisation des affectations.
- La résorption des disparités régionales par la mise en œuvre d'une politique volontariste d'allocation des ressources.
- Le renforcement de la scolarisation des filles qui demeure un axe important de la politique gouvernementale.
- L'accroissement du rôle du secteur privé dans l'offre éducative sera recherché par la mise en place d'une politique de promotion de ce secteur.

Les simulations ont été conduites avec un objectif global d'amélioration de la qualité à tous les niveaux et de pertinence vis à vis du marché du travail aux niveaux les plus élevés (supérieur, technique et professionnel). Elles ont été également conduites avec l'idée qu'il y avait d'une part des décisions de politiques éducatives fortes concernant des segments importants du système et d'autre part des options moins définies sur d'autres. L'enseignement fondamental, l'enseignement supérieur et l'enseignement secondaire de second cycle sont dans la première catégorie, alors que l'enseignement technique et professionnel ainsi que l'enseignement secondaire de premier cycle sont dans la seconde. La stratégie pour conduire les simulations a alors été de chiffrer les politiques définies en prenant en compte à la fois leurs dimensions quantitative et qualitative et de proposer des options alternatives pour le développement en quantité et en qualité de l'enseignement technique et professionnel et du premier cycle secondaire. Outre le chiffrage des différents éléments du côté des ressources à mobiliser, des simulations ont également été conduites dans la sphère des ressources susceptibles d'être mobilisées en s'attachant par conséquent à l'équilibre à réaliser entre les emplois et les ressources au niveau global du secteur de l'éducation.

Le cadre macro-économique globale retenue pour ces simulations s'articulent autour des hypothèses suivantes : une croissance annuelle moyenne de 6% sur la période, des recettes

fiscales qui représentent d'environ 27.8 % et un accroissement des dépenses courantes de l'éducation en pourcentage des recettes de l'état passant de 13.5 % à 16.5 % en fin de période.

L'objet de cette note est de présenter les simulations pour les différents ordres d'enseignement en vue de déterminer leur impact sur le budget de fonctionnement de l'éducation et d'aider les décideurs à faire les arbitrages adéquats.

3.2.1.1 L'enseignement fondamental

La politique envisagée s'articule autour de cinq idées principales :

1. atteindre rapidement un accès universel en première année du fondamental. Il est envisagé que cet objectif soit réalisé d'ici 2005;
2. améliorer de façon très sensible la rétention des élèves en cours de cycle, notamment en assurant la continuité éducative sur les six années d'enseignement. L'objectif étant de faire passer progressivement la proportion des entrants en 1AF qui achèvent le cycle de 55% aujourd'hui à environ 78 % en 2010;
3. réduire les redoublements de classe. Les taux de redoublements sont actuellement de l'ordre de 14 % dans les 5 premières années du cycle et de 30 % pour la dernière année. Ces taux seront progressivement réduits à 5 % entre la 1AF et la 5AF et à 15 % en 6AF ;
4. amélioration de la qualité de l'enseignement. La première mesure concerne l'introduction du bilinguisme qui va nécessiter des actions fortes i) s'assurer que les sortants des ENIs soient effectivement des bilingues et ii) recycler une proportion suffisante des enseignants actuellement en activité. De même sur un plan plus logistique, trois aspects importants seront considérés : a) la mise en place d'une prime de zone difficile (estimée ici à 15 % du salaire pour environ 35 % des enseignants supposés être éligibles sachant que les critères d'octroi restent à déterminer), b) la réduction progressive du rapport élèves-maîtres de 48 aujourd'hui pour atteindre 40 en 2010. Ceci permettra notamment de développer la scolarisation (rétention) en zone rurale où les populations scolaires sont peu nombreuses et où les classes (même en faisant usage de la formule multigrade) auront des effectifs plus réduits ; ceci permettra aussi de désengorger certaines classes urbaines dont les effectifs sont aujourd'hui au-delà de ce qui est pédagogiquement souhaitable. c) le troisième aspect de l'amélioration de la qualité est la provision de ressources suffisantes pour assurer les différentes activités nécessaires au fonctionnement qualitatif et à une meilleure gestion de l'enseignement fondamental (administration, évaluation et gestion pédagogique, formation continue des enseignants, manuels scolaires et matériels didactiques/pédagogique pour les élèves et les maîtres). Dans la situation actuelle, ces dépenses représentent seulement 17,5 % de la masse salariale des enseignants, et il est prévu d'augmenter progressivement ce pourcentage pour atteindre le chiffre de 31 % à l'horizon de l'année 2010.
5. le cinquième aspect important de la politique de l'enseignement fondamental concerne les activités d'amélioration de la gestion administrative et pédagogique. Elles sont citées ici d'une certaine façon pour mémoire dans la mesure où elles n'impliquent que des ressources budgétaires spécifiques relativement modestes (ces ressources sont intégrées dans l'aspect c du point précédent). Il s'agit en premier lieu d'activités pour mieux gérer les allocations de personnels et de moyens aux écoles; il sera nécessaire i) de définir le

cadre institutionnel dans lequel les responsabilités des niveaux centraux (DEF, DP, DPC) et décentralisés (DREF, autorités locales) seraient clarifiées et ii) de définir et d'appliquer des critères homogènes et transparents d'allocation des personnels aux écoles. Il s'agit en second lieu de l'amélioration de la gestion pédagogique, non pas tant définie par les actions classiques (inspection, direction d'école) mais bien davantage sur la fonctionnalité attendue du dispositif. Ce qui est en cause, c'est le pilotage (la mesure et la régulation) de l'efficacité de la transformation entre les ressources publiques mobilisées au niveau de l'école et les résultats obtenus chez les élèves (examens nationaux et/ou épreuves d'évaluations nationales).

Pour ce qui est des perspectives en matière de politique salariale, outre la mise en place des indemnités de zones difficiles présentées ci-dessus, il est envisagé que d'ici à 2010, le niveau moyen de rémunération des enseignants en valeurs monétaires constantes augmente de 24 % mais à un rythme un peu inférieur à celui prévu pour le PIB par tête, si bien que le niveau de rémunération s'établirait autour de 4,5 fois le PIB par tête. Il est à signaler que dans la situation actuelle, le niveau moyen de rémunération des enseignants représente environ 5,1 fois le PIB par tête.

3.2.1.2 L'enseignement secondaire de premier cycle

La politique préconisée est d'assurer progressivement une continuité entre le premier cycle secondaire et le fondamental pour atteindre à terme un enseignement de base de 10 ans. Dans cette perspective il est envisagé pour la décennie de mettre en place des mesures pour permettre une articulation pédagogique entre l'école fondamentale et cet ordre d'enseignement pour préparer davantage les sortants à une insertion à la vie active. Les mesures principales proposées s'articulent autour des grands axes suivants :

Compte tenu de l'amélioration du taux de rétention au niveau du fondamental, il est envisagé pour la future décennie le maintien à 50 % du taux de transition entre la 6^o AF et la 1^o AS. Cette mesure permettra de faire passer le nombre d'admis en 1AS de 18 344 élèves à environ 35 000 élèves en 2010 soit un effectif global dans ce cycle de 92 803 élèves (contre 39.000 environ aujourd'hui). L'hypothèse du maintien du taux de transition à 50 % a été privilégiée à celle qui consistait à faire passer ce taux à 70 %. En effet, cette dernière aura pour conséquence d'accroître les effectifs des nouveaux entrants de 18 344 à 48 569 pour un effectif global de 125 584 élèves, ce qui semblerait impossible à réaliser sur un simple plan logistique sans considérer les difficultés qu'il y aurait à financer cette option.

L'amélioration de la qualité de cet ordre d'enseignement est une composante importante de la politique éducative qui y sera suivie. Dans cette direction, trois types de mesures sont conjointement considérées : i) réduction progressive mais sensible du rapport élèves-maîtres de la valeur actuelle de 36 à 31 (ce qui correspond à une taille moyenne des classes de l'ordre de 40 élèves) en 2010; ii) adaptation des programmes d'enseignement préparant d'avantage à une insertion à la vie active (comptabilité, etc.); iii) maintien des dépenses autres que les dépenses salariales des enseignants (administration, inspection et évaluation, matériel pédagogique pour les maîtres et les élèves, formation continue des enseignants), qui représentent aujourd'hui environ 85 % de la masse salariale des enseignants (soit 17 676 UM/élève en 2010 contre 12 430 UM/élève en 1998 en unité monétaire constante).

Pour ce qui est des perspectives en matière de politique salariale, le niveau moyen de rémunération des enseignants en valeurs monétaires constantes augmente de 22 % mais à un rythme un peu inférieur à celui prévu pour le PIB par tête, si bien que le niveau de rémunération s'établirait autour de 6.1 fois le PIB par tête. Il est à signaler que dans la situation actuelle, le niveau moyen de rémunération des enseignants représente environ 7,1 fois le PIB par tête.

Par ailleurs, il est envisagé que la troisième année sera une année de certification des compétences débouchant sur plusieurs options : i) entrée dans la vie active ou ii) dans les écoles techniques et professionnelles et iii) en quatrième AS qui sera considérée comme une année d'orientation vers le second cycle sans autorisation de redoublement.

3.2.1.3 L'enseignement secondaire de second cycle

La perspective générale de la politique éducative suivie pour le second cycle général de l'enseignement secondaire est de préparer en qualité et en quantité l'accès à l'enseignement supérieur. Dans ce contexte, il est envisagé que l'essentiel de la régulation des flux d'étudiants ayant accès au supérieur soit préparé par celle introduite dans l'accès au second cycle secondaire. Les mesures suivantes de politique éducative sont alors envisagées :

1. alors que le nombre actuel des élèves qui accèdent au second cycle secondaire général est un peu supérieur à 8000, il est envisagé de le réduire progressivement vers un chiffre de l'ordre de 5000 à 5500; cet objectif sera réalisé d'ici 2005; ceci conduira à stabiliser l'effectif des élèves scolarisés à ce niveau à un chiffre de l'ordre de 14 500 élèves;
2. l'amélioration substantielle de la qualité de cet ordre d'enseignement est une composante importante de la politique éducative qui y sera suivie. Dans cette optique, trois types de mesures seront conjointement considérées : i) réduction progressive mais sensible du rapport élèves-maîtres de la valeur actuelle de 23 à la valeur de 16 (correspondant à une taille moyenne des classes de l'ordre de 28 élèves) en 2010; ii) restructuration des filières d'enseignement en affectant 50 % des places à l'enseignement scientifique et en donnant une place accrue aux sciences mathématiques et de la matière ; iii) mobilisation très accrue des ressources par élève aussi bien au niveau des dépenses d'investissement (mise en place d'équipements informatiques fonctionnels, de laboratoires scientifiques et de services de documentation) que de fonctionnement; sur ce dernier point, il est envisagé que les dépenses autres que les dépenses salariales des enseignants (administration, inspection et évaluation, matériel pédagogique pour les maîtres et les élèves, formation continue des enseignants), qui représentent aujourd'hui environ 45 % de la masse salariale des enseignants soit 12 478 UM/élève en 1998, voient leur part augmenter progressivement pour atteindre 70 % en 2010 soit 40 280 UM/élève en UM constant.

3.2.1.4 L'enseignement technique et professionnel

L'orientation politique pour la FTP pour la prochaine décennie se caractérise par le passage d'une logique de pilotage par l'offre vers une logique de pilotage par la demande. La recherche de la qualité de la formation constituera un objectif stratégique pour la décennie. Par sa position d'ouverture sur le monde de l'emploi, cette composante du dispositif doit, par ailleurs, jouer un rôle important dans la régulation des flux du système.

En raison des incertitudes et des contraintes auxquelles fait face la FTP, la stratégie décennale sera mise en œuvre de manière progressive à travers le développement de projets pilotes visant l'amélioration de la qualité, le développement et la diversification de l'offre et l'introduction des nouveaux modes de formation (alternance, apprentissage) permettant une meilleure prise en compte des besoins des secteurs productifs.

La mise en œuvre de cette politique se fera en deux étapes :

1^{ère} étape : expérimentation de nouveaux modes de formation à travers le développement de projets pilotes, mise en place de structures de coordination, d'ingénierie et de financement, de suivi et évaluation systématique des activités qui en découlent. Cette première étape de 5 ans devrait permettre de doubler les effectifs de la FTP (actuellement de 2500).

La mise en œuvre de cette première étape de la stratégie comporte les principales activités suivantes :

1. Amélioration de la qualité des formations existantes par l'introduction de l'alternance et la formation continue du personnel. Celle-ci se fera, pour la FTP relevant du MEN, de manière progressive entre 2003 et 2005 (à raison de 25% des effectifs actuels par an) de façon à couvrir tous les effectifs des sections actuelles sur ces 4 années. Pour ce qui est de la formation professionnelle relevant du Ministère de la Fonction Publique, l'alternance sera introduite de manière simultanée et couvrira tous les effectifs dès 2003. L'alternance sera pratiquée à raison de 20% du temps de formation passé en entreprise.
2. Création d'une capacité d'accueil additionnelle de 1470 places pour les formations réalisées en alternance d'une durée de 1 à 2 ans, entre 2002 et 2005.
3. Création d'une capacité de formation en apprentissage de 1200 places entre 2002 et 2005. Les formations en apprentissage seront d'une durée maximale d'un an et s'effectueront à raison de 50% du temps passé en entreprises. Elles viseront les métiers pour lesquels le tissu économique s'apprête déjà à la pratique de ce mode de formation.
4. En plus des capacités d'accueil permanentes, en alternance et en apprentissage, il est prévu la mise en place d'un Fonds Autonome de Promotion de la FTP qui incitera le pilotage de la FTP par la demande du tissu économique à travers le développement des nouveaux modes de formation. Ce fonds permettra aux entreprises de développer des formations de courtes durée (maximum 6 mois) afin de satisfaire leurs besoins en qualification. Une enveloppe forfaitaire est prévue pour le démarrage de ce Fonds.
5. Outre ces activités, la stratégie comporte un volet portant sur l'amélioration de la qualité et de la pertinence de la FTP à travers la création de l'Institut National de Promotion de la FTP qui aura en charge d'assurer l'ingénierie du système par : (i) l'analyse et le traitement des données sur les besoins en qualification du marché du travail, (ii) la mise en place d'un système de qualité, (iii) la rénovation des programmes de formation, (iv) le développement de l'ingénierie spécifique aux nouveaux modes de formation (alternance, apprentissage, etc.), (v) la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation des activités de la FTP, (vi) la réalisation des activités de promotion de la FTP.

2^{ème} étape : à la fin de la 5^{ème} année du programme une évaluation globale de la première étape expérimentale sera réalisée. Sur la base des résultats de cette évaluation les correctifs nécessaires seront apportés pour le développement du dispositif FTP et son adaptation à la demande. Indépendamment du volume du développement qui sera prescrit à l'issue de

l'évaluation de la première phase du programme, les simulations qui suivent retiennent à titre indicatif un dédoublement des effectifs sur la 2^{ème} phase.

3.2.1.5 L'enseignement supérieur

La politique de l'enseignement supérieur vise au sens large à le rendre capable de répondre en quantité et en qualité aux besoins de l'économie nationale. Cet objectif général se décline selon les directions suivantes :

1. Compte tenu des effectifs pléthoriques actuels qui sont de l'ordre de 9 500 étudiants, il est envisagé de les réduire progressivement vers un chiffre de l'ordre de 7 500 d'ici 2005 ; ceci conduira à plafonner le nombre de nouveaux entrants à un niveau d'environ 2 600 par an;
2. concernant l'amélioration de la qualité, les mesures suivantes seront conjointement mises en œuvre : i) réduction progressive du ratio étudiants- enseignants de 31 à 14 en 2010 correspondant aux normes internationales notamment en matière de formation professionnelle ; ii) la proportion d'étudiants dans les filières scientifiques et techniques passera de 10% à 25% en 2005 ; iii) l'augmentation des dépenses de fonctionnement par étudiant pour les faire passer de 22.000 UM à 50.000 UM en 2010 ;
3. une réduction progressive de 40% du quota des bourses à l'étranger d'ici 2005 et la réallocation de ces montants pour le financement de nouvelles formations notamment professionnelles et courtes dispensées par les établissements nationaux;
4. mise en place d'un fonds d'appui à la recherche scientifique d'environ 160 millions d'Ouguiya en 2010 accompagné d'un investissement conséquent en équipements spécialisés et en documentation.

La mise en place de ces mesures suppose que les ressources publiques courantes de l'éducation en pourcentage du PIB passent de 3.7 % à environ 4.7 % en 2010, alors que les ressources prévues dans les simulations représentent environ 4,6 % du PIB. Pour atteindre l'équilibre des dépenses courantes, il conviendrait que la part des dépenses d'éducation dans les recettes totales de l'état passent de 13,5 à 15,5%.

Si on intègre les dépenses liées à la formation professionnelle (MFPTJS), celles-ci représenteront en fin de période 4,9% du PIB et 16,8 % des recettes de l'Etat.

3.2.2 Simulations financières par ordre d'enseignement

Les tableaux suivants donnent les simulations financières par ordre d'enseignement établies sur la base des hypothèses présentées ci dessus.

3.2.2.1 Enseignement fondamental

Dépenses en millions UM 1998

	1998	2005	2010
PIB/Tête (UM 1998)	74 147	91 270	105 871
Taux accès 1AF (%)	90	100	100
Taux rétention 1AF/6A (%)	55	67	78
Taux accès 6AF (%)	50	67	78
Taux redoublement (%)	15	9	7
Taux Brut de Scolarisation (%)	86	91	95
Nouveaux entrants 1AF	66 275	84 719	98 427
Nouveaux entrants 6AF	27 894	43 141	62 535
Effectif total secteur public	346 222	452 872	546 457
Rapport élèves-maîtres	48,0	43,0	40,0
Nombre d'enseignants	7 213	10 440	13 634
Salaire moyen annuel des enseignants			
. UM (1998)	37 8 149	430 975	471 339 (+24 %)
. unités de PIB/Tête	5,1	4,7	4,5
Masse salariale des enseignants	2 728	4 499	6 426
Primes pour zones difficiles	-	225	321
Masse salariale globale	2 728	4 724	6 748
Autres dépenses en % de la masse salariale des enseignants	17,5	25,4	31
Autres dépenses en millions UM 1998	477	1 190	2 072
Par élève en UM 1998	1 378	2 628	3 792
Dépenses courantes totales	3 205	5 914	8 828
Par élève en UM 1998	9 286	13 059	16 380
en % du PIB/tête	12,5	14,3	16,1
Dépenses d'Investissement (salles classe)	560	717	951
Dépenses totales courantes + capital (salles classe)	3 765	6 631	9 779
Nombre moyen annuel de salles de classes à construire		448	609
Budget moyen annuel pour la construction des salles de classe		627	852

3.2.2.2 Enseignement Secondaire du Premier Cycle

Dépenses en millions UM 1998

	1998	2005	2010
PIB/Tête (UM 1998)	74 147	91 270	105 871
Taux accès 1AS (%)	50	50	50
Nouveaux entrants 1AS	18 344	28 666	34 878
Nouveaux entrants 4AS	0	0	12 622
Effectif total secteur public	38 607	63 718	92 803
Rapport élèves-maîtres	36,0	33,3	31,0
Nombre d'enseignants	1 072	1 907	2 978
Salaire moyen annuel des enseignants			
. UM (1998)	526 4442	602 379	645 815 (+22 %)
. unités de PIB/Tête	7,1	6,6	6,1
Masse salariale des enseignants	565	1 141	1 923
Autres dépenses en % de la masse salariale des enseignants	85,0	85,0	85
Autres dépenses en millions UM 1998	480	969	1 635
Par élève en UM 1998	12 432	15 207	17 618
Dépenses courantes totales	1 045	2 110	3 558
Par élève en UM 1998	27 068	33 115	38 339
en % du PIB/tête	36,5	36,28	36,21
Dépenses d'Investissement (salles classe)		227	229
Dépenses totales courantes + capital (salles classe)	1 045	2 337	3 787
Nombre moyen annuel de salles de classes à construire	109	140	
Budget moyen annuel pour la construction des salles de classe	272,5	350	

3.2.2.3 Second cycle secondaire

	1999	2005	2010
Admis en première année de 2 nd cycle	8 429	5 500	5 000
Effectifs d'élèves dans le cycle	23 320	15 180	14 250
Rapport élèves-maîtres	23,3	18	16
Nombre d'enseignants	1 001	843	891
Salaire des enseignants (unités de PIB par tête)	8,7	8,7	8,7
Masse salariale des enseignants (millions UM)	646	670	820
Autres dépenses en % masse salariale enseignants	45	70	70
Volume des autres dépenses (millions UM)	291	469	574
Dépenses courantes totales (millions UM)	936	1 138	1 395
Coût unitaire de fonctionnement en UM	40 137	74 967	97 895
en % du PIB par tête	54	82	92
Dépenses moyennes annuelles d'investissement :			
Informatique, laboratoires et bibliothèques (millions UM)	–	400	420

3.2.2.4 Formation Technique et Professionnelle

(a) La FTP relevant du MEN

	1999	2005	2010
Effectif total	2 021	3251	6502
Nouveaux entrants	1 139	1 865	3 730
Rapport élèves/formateur FTP	11.5	13.4	13.4
Nombre de formateurs de FTP	175	242	484
Salaire moyen des enseignants (unité de PIB par tête)	6.8	6.8	6.8
Masse salariale des enseignants (en millions d'UM)	90.9	150.3	348.7
Masse salariale autres personnels(en millions d'UM)	31.84	52.6	122.1
(soit en % masse salariale enseignants)	35	35	35
Autres dépense de fonctionnement (en millions d'UM)	107.24	172.51	345.01
Autres dépense par élève (en UM)	53063	53063	53063
Dépense courante totale (en million d'UM)	230,0	375.5	815.8

(b) La FP relevant du MFPTJS

	1999	2005	2010
Effectif total	428	1 883	3 766
Nouveaux entrants	428	1 883	3 766
Rapport élèves/formateur FTP	13.5	17.1	17.9
Nbre de formateurs (y compris les chefs de services)	43	110	210
Salaire moyen des enseignant (unité de PIB par tête)	6	6	6
Masse salariale des enseignants (en millions d'UM)	19.7	60.3	133.4
Masse salariale autres personnels(en millions d'UM)	19.2	58.8	130.3
(soit en % masse salariale enseignants)	98%	98%	98%
Autres dépenses (en millions d'UM)	47,3	208	416
Autres dépenses par élève (en UM)	110561	106772	106772
Dépense courante totale (en million d'UM)	86,3	327,3	680,1

3.2.2.5 Enseignement supérieur

	1999	2005	2010
Effectif des étudiants en RIM	9 805	7 506	7 500
Effectif des nouveaux entrants	2 500	2 650	2 600
Enseignants (EQTP) par étudiant	31	22	14
Nombre d'enseignants (EQTP)	316	346	538
Salaire moyen des enseignants (PIB/tête)	11	11	11
Masse salariale des enseignants (millions UM)	258	337	608
Masse salariale des personnels d'appui (millions UM)	131	219	395
Masse salariale totale (millions UM)	389	556	1 003
Dépenses de fonctionnement (millions UM)	223	280	375
Dépenses de fonctionnement par étudiant (UM)	22 000	37 300	50 050
Appui à la recherche	-	70	160
Dépenses sociales étudiants Nouakchott (millions UM)	227	204	204
Bourses à l'étranger (millions UM)	430	258	258
Dépenses sociales totales	657	462	462
Dépenses courantes totales, RIM + étranger (millions UM)	1 269	1 368	2 000
Dépenses par étudiant en RIM	85 566	138 628	210 968

3.2.3.6 Effectifs d'élèves prévus aux différents niveaux d'éducation

Enseignement fondamental	1998	2005	2010
Elèves de 1AF			
Nombre de nouveaux entrants en 1AF	66 275	84 719	98 427
Taux d'accès (%)	90	100	100
Elèves de 6AF			
Nombre de nouveaux entrants	27 894	43 141	62 535
Taux d'accès (%)	50	67	78
Taux de rétention (%)	55	67	78
Taux de redoublement (%)	16	9	7
Nombre d'élèves scolarisés dans le fondamental	346 222	452 872	546 457
Taux brut de scolarisation (%)	86	91	95

Premier cycle secondaire	1998	2005	2010
Elèves de 1AS			
Hypothèse A : Maintien taux de transition 50 %			
Nombre d'élèves	18 344	28 666	34 878
Taux d'accès (%)	27	34	39
Hypothèse B : Taux de transition cible 70 % en 2010			
Nombre d'élèves	18 344 (50 %)	34 803 (61 %)	48 569 (70 %)
Taux d'accès (%)	27	41	54
Elèves du premier cycle secondaire			
Hypothèse A : Maintien Taux de transition 50 %			
Nombre d'élèves	38 607	63 718	92 803
Hypothèse B : Taux de transition cible 70 % en 2010			
Nombre d'élèves	38 607	75 594	125 584
Second cycle secondaire	1998	2005	2010
Elèves de 4/5AS			
Nombre d'élèves	8 429	5 500	5 000
Taux d'accès (%)	17	9	7
Nombre d'élèves de terminale	7 172	4 000	4 000
Nombre d'élèves du second cycle secondaire	23 320	15 535	14 250

Programme National de Développement du Secteur Educatif

Enseignement technique et professionnel (MEN)	1998	2005	2010
Nombre de nouveaux entrants	1139	1865	3730
Nombre total d'élèves	2021	3251	6502
Enseignement professionnel (MFPTJS)	1998	2005	2010
Effectif total	428	1883	3766

Enseignement supérieur en Mauritanie	1998	2005	2010
Nombre d'étudiants nouveaux entrants	2 500	2 650	2 600
Nombre total d'étudiants	10 473	7 500	7 500

3.2.3.7 Récapitulatif des aspects budgétaires

millions UM de 1998

	1998	2005	2010
Dépenses courantes			
Fondamental	3 205	5 914	8 828
1 ^{er} cycle secondaire	1 044	2110	3558
2 nd cycle secondaire	936	1 138	1 395
Enseignement technique (et professionnel)	190 (86)	375,5 [327,3]	815,8 [680,1]
Enseignement normal	230	[450]	[650]
Enseignement supérieur	1 269	1 368	2 000
Dépenses courantes totales	6 874	11 682,8	17 926,9
En % du PIB	3,7	4,3	4,9
Dépenses courantes totales Education (a)	6960	11 355,5	17 246,8
En % du PIB	3,7	4,2	4,7
Dépenses d'investissement			
Fondamental	560	717	951
1 ^{er} cycle secondaire	-	227	229
2 nd cycle secondaire	-	400	420
Enseignement technique	-	-	-
Enseignement normal	-	-	-
Enseignement supérieur	-	-	-
Dépenses d'investissement totales	-	-	-
Finances publiques			
PIB (Taux de croissance moyen annuel de 6 %)	185 300	272 300	368 600
Pression fiscale globale (%)	27,6	28,9	27,8
Recettes de l'état	51 130	78 600	102 400
dépenses courantes d'éducation en % recettes de l'état	13,5	14,4	16,8
dépenses courantes Totales en % recettes de l'état	13,6	14,9	15,5
Ressources publiques courantes pour l'éducation (b)	6 874	11 790	16 955,6
En % du PIB	3,7	4,3	4,6
Ecart (a) - (b)	0	0	- 291,2

IV- DEVELOPPEMENT STRATEGIQUE PAR SECTEUR

4.1 Enseignement fondamental

4.1.1 Stratégie

1- Qualité de l'enseignement

L'amélioration de la qualité de l'enseignement fondamental sera recherchée au moyen **du renforcement des formations professionnalisantes** des agents, de la systématisation des actions d'**évaluation** pédagogique, dans les classes comme pour l'ensemble du système, et de la diffusion systématique **d'outils pédagogiques**.

Le déficit de qualité de l'enseignement fondamental a été souligné dans le diagnostic. On sait que ce déficit est associé à une forte dispersion des résultats scolaires, approchés par le pourcentage de maîtrise des programmes par les enfants. Cette dispersion ne semble pas liée à des écarts de ressources entre les écoles, mais résulte d'un certain flottement dans les pratiques pédagogiques des maîtres, insuffisamment encadrés. L'introduction progressive de la Réforme pose par ailleurs l'importante question de la maîtrise des nouvelles exigences linguistiques par les enseignants, indispensable à la qualité du dispositif rénové.

L'objectif du département est de parvenir à une amélioration sensible de la qualité des apprentissages, appréhendée au travers du taux de maîtrise des programmes par les élèves. Ce taux devra connaître une amélioration de sa valeur moyenne, et une diminution de sa dispersion.

Cet objectif implique :

- la formation initiale professionnalisante de 650 élèves - maîtres en moyenne par an dans les ENI, à partir de 2001,
- la formation initiale professionnalisante de 40 inspecteurs - adjoints à l'ENS, à partir de 2004,
- le recyclage en langues d'enseignement des instituteurs potentiellement bilingues d'ici 2005,
- la formation aux contenus de la Réforme de tous les enseignants et encadreurs en poste d'ici 2005,
- la disponibilisation d'outils pédagogiques dans les classes, ainsi que dans les structures de formation et d'encadrement,
- la révision du système de compositions et de l'examen-concours en 1ère AS,
- l'évaluation du taux de couverture et de maîtrise des programmes en 2003, 2005, 2007, et 2009.
- le développement des pratiques d'évaluation dans les classes.

2- Administration

Le **renforcement des capacités institutionnelles** de l'administration centrale et des structures déconcentrées est une nécessité tant pour l'amélioration de la qualité de l'enseignement que pour la mise en place de la réforme, dans un contexte d'expansion de l'offre scolaire.

Pour une part, les difficultés rencontrées par l'enseignement fondamental, quant à sa qualité et à ses résultats, sont liées à la fragilité de l'encadrement administratif de cet ordre d'enseignement, tant au niveau central qu'aux échelons déconcentrés. Le diagnostic a particulièrement souligné les déficiences en matière de pilotage stratégique, comme dans le domaine de la gestion des personnels enseignants (recrutements, suivi, affectations).

C'est la raison pour laquelle le département intègre à sa stratégie un important volet de renforcement administratif et gestionnaire, sans lequel l'ensemble des efforts portant sur la qualité resteraient vains, surtout dans un contexte où l'extension de l'offre se conjuguera aux effets de la Réforme pour former un ensemble de contraintes administratives majeures. La stratégie d'ensemble en matière de gestion et de pilotage du système éducatif est décrite par ailleurs. En ce qui concerne les aspects spécifiques à l'ordre d'enseignement fondamental, la stratégie de renforcement administratif et gestionnaire implique :

- le renforcement par des actions de formation des capacités des personnels de la DEF, de l'IEF et de l'IPN,
- l'élaboration et le suivi de plans d'actions annuels,
- des dotations en équipement de nature à assurer des capacités institutionnelles suffisantes,
- le renforcement des DREF et des IDEF par des actions de même nature,

3- Offre éducative

Le **renforcement et la restructuration de l'offre éducative** doivent permettre de généraliser les écoles à cycle complet d'ici à la fin de la période décennale. Les **disparités** dont souffrent les filles et les régions défavorisées en seront **atténuées**. Le **secteur privé** sera appelé à participer de façon notable à cette expansion de l'offre.

L'analyse sectorielle, sur la base de laquelle le diagnostic de l'enseignement fondamental a pu être mené, a isolé un certain nombre de facteurs d'offre comme étant à l'origine tant de la persistance d'un fort taux d'abandon avant la fin du cycle, que de celle de disparités importantes selon les régions et le genre en matière de profils de scolarisation. En particulier, la forte proportion d'écoles à cycle incomplet est certainement le principal obstacle au développement des scolarisations couvrant l'intégralité du cycle fondamental. C'est pourquoi, même si la valeur du taux brut de scolarisation, après des progrès sensibles, semble aujourd'hui se stabiliser autour d'une valeur acceptable, il convient de réaliser encore des efforts considérables en matière d'offre scolaire, et principalement en ce qui concerne le développement des structures d'accueil.

Dans ce cadre, la stratégie du département vise à adapter l'offre éducative à la demande sociale, ce qui implique :

- de porter progressivement la proportion d'écoles à cycle complet de sa valeur actuelle (17,6 %) à 100% en 2010,
- de favoriser la scolarisation des filles dans les 7 régions déficitaires, de façon à ce que leur part dans les effectifs scolarisés atteigne 48 %,
- de construire 450 classes par an jusqu'en 2005 et 610 classes par an de 2005 à 2010,
- de promouvoir le secteur privé, de façon à ce que sa part atteigne 5,5 % es effectifs scolarisés en 2010,
- renforcer les cantines scolaires.

4.1.2 Cadre logique

Résumé	Indicateurs	Suivi/Evaluation	Hypothèses
CAS :			
ODP : Améliorer la scolarisation et la qualité de l'enseignement fondamental.	a) Passage progressif du TBS de 86% à 91% en 2005 et à 100% d'ici 2010. b) Le taux de rétention des élèves terminant le cycle fondamental passera progressivement de 55% à 67% en 2005 et à 78% à la fin de la décennie c) Le taux de maîtrise des programmes par les élèves passera progressivement de 33% à 45% en 2005 et à 70% en 2010.	DPC/DEF annuaires IPN/DEF Cellule Nationale d'évaluation Rapports d'évaluation	Croissance économique maintenue Dotation budgétaire appropriée
RESULTATS : 1 - La qualité de la formation au fondamental est améliorée	a) Formation initiale professionnalisante de 650 élèves - maîtres en moyenne par an dans les ENI, à partir de 2001, b) Formation initiale professionnalisante de 40 inspecteurs - adjoints à l'ENS, à partir de 2004, c) Recyclage en langues d'enseignement des maîtres potentiellement bilingues d'ici 2005, d) Formation aux programmes et aux exigences de la Réforme de tous les enseignants et encadreurs en poste d'ici 2005, e) Existence dans les classes, dans les structures de formation et d'encadrement des outils pédagogiques. f) Existence de pratiques d'évaluation régulières dans les classes (exercices quotidiens et compositions mensuelles renouvelées). g) Révision de l'examen-concours d'entrée en 1ère AS. h) Evaluation du taux de couverture et de maîtrise des programmes en 2003, 2005, 2007 et 2009. i) Taux de redoublement passe de 15% à 9% en 2005 et à environ 7% en 2010 j) Nombre d'élèves par enseignant passe de 48/1 à 44/1 en 2005 k) 100% des étudiants de l'EF ont l'accès pour les manuels scolaire des sujets clés.	DEF Rapports annuels ENI ENS /DEF / IEF Plans et rapports de formation DEF Résultats enquêtes Plans et rapports DEF /IEF/ IPN Plans et rapports IPN/DEF IEF/DEF Rapports d'inspection DEF/IEF	Efficacité du recrutement dans les ENI, Mise en place d'un dispositif opérationnel de la formation continue, Définition d'un ratio optimum d'encadrement et des besoins à terme, Plan de formation Existence d'une politique éditoriale des outils pédagogiques Gestion et exploitation des rapports d'inspection. Modification de l'arrêté existant.
2- L'administration du fondamental est renforcée	a) Formation de 100% des personnels concernés en gestion, en administration, en planification et en informatique en 2005 (niveaux central et régional). b) Dotation en matériels et équipements. c) Construction et réhabilitation de locaux. a) Porter de 17,5% les écoles à cycle complet en 1998 à 45% en 2005 et 100% en 2010. b) Porter à 48% le taux de participation des	Rapports DPC/DEF Rapports DPC/DEF	Le gouvernement maintient le coût récurrent estimé dans la simulation Efficacité du recrutement dans les

<p>3 – L'offre éducative est adaptée à la demande avec un rôle plus important du secteur privé dans la scolarisation de base</p>	<p>filles à l'EF dans les 7 régions déficitaires.</p> <p>c) Constructions de 450 classes par an jusqu'en 2005 et de 610 classes jusqu'en 2010.</p> <p>d) Renforcer l'implantation des cantines : 200 cantines/an pour 10 000 rationnaires/an.</p> <p>e) Augmentation de la part du secteur privé de 3% en 2000 à 4% en 2005 et à 5,5% en 2010.</p>	<p>DEF/ IEF Rapports administratifs Rapports d'inspection DPEF/DPC/DEF DPEF/DPC/DEF DEF/DPC Annuaire statistiques DEF/DPC Annuaire statistiques DPEF/DPC/DEF DPC/DEF/DPA DPC/DEF</p>	<p>ENI</p> <p>Gestion et exploitation des rapports d'inspection.</p> <p>Procédures d'évaluation des personnels</p> <p>Existence et mise en place d'une carte scolaire opérationnelle et fiable</p>
--	--	---	--

4.1.3 Description de la composante – Présentation des activités.

Composante 1: Amélioration de la qualité de l'enseignement

La réforme du système éducatif décidée en Avril 1999 ainsi que diverses études (analyse sectorielle, évaluation des programmes et acquisitions) ont montré que, en dépit des progrès quantitatifs réalisés au niveau du fondamental en ce qui concerne l'accès, ce cycle demeure confronté à de réels problèmes de qualité. L'objectif recherché à travers l'amélioration de la qualité vise le relèvement global du niveau des acquisitions et des compétences des élèves. Il s'articulera autour des axes suivants au cours de la prochaine décennie :

1-A Amélioration de la formation initiale des élèves - maîtres et inspecteurs.

Actuellement la formation initiale au niveau des ENIs se déroule sur une année et se caractérise par l'inefficience des modalités et des conditions de recrutement des élèves-maîtres ainsi que de leur faible niveau académique et linguistique. Par ailleurs cette formation ne répond pas aux impératifs de la réforme qui exige désormais des enseignants plus qualifiés et bilingues. En ce qui concerne la formation des élèves - inspecteurs, en plus de son inefficacité, elle est jugée longue (quatre années) et coûteuse. Pour remédier à cette situation, il est envisagé de mettre en place un certain nombre de mesures :

Phase 1 :

Le programme d'actions envisagé pour la première phase s'articule autour des points suivants :

- Elaboration et mise en place d'un nouveau mode de formation à l'ENI s'étalant sur 2 ans à partir de 2001. Ceci impose tout d'abord la modification du décret régissant la formation actuelle puis la révision des référentiels de formation et enfin la mobilisation d'un appui technique pour la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation des modules de cette formation renouvelée.
- Professionnalisation des élèves maîtres par le renforcement de la formation technique et pratique des équipes d'encadrement des ENI chargés de la mise en oeuvre des nouveaux modules élaborés à cet effet. De même l'amélioration de la formation des maîtres des écoles d'application contribuera à renforcer l'aspect professionnalisant de la formation.
- Définition d'une véritable formation professionnalisante des élèves - inspecteurs adjoints sur 2 ans à l'ENS à partir de 2004, sur la base du référentiel de compétences et de formation déjà élaboré par l'équipe de formateurs de l'ENS. Un appui technique sera nécessaire pour accompagner la réorganisation de la formation (définition des contenus des différents modules, des stages pratiques à effectuer, etc) ainsi que pour la mise en oeuvre et l'évaluation du nouveau plan de formation.
- Accroissement des moyens humains, matériels et financiers affectés aux ENI et aux écoles d'application. A cet effet, il est prévu la réhabilitation des locaux existants, la construction d'une salle spécialisée audiovisuelle et la dotation en équipements et matériels roulants ainsi que le renforcement du budget des ENI. Par ailleurs, la modification du statut de ces établissements en vue de les doter de l'autonomie financière pour un meilleur fonctionnement est envisagé pour l'année 2003.

Conditions de passage à la deuxième phase :

Existence de plans de formation renouvelés dans les ENIS et à l'ENS.

Phase 2 :

Pour ce qui concerne la seconde phase les objectifs à atteindre sont les suivants :

La consolidation de l'ensemble des actions réalisées au cours de la première phase. Le nouveau mode de formation mis en place dans les ENIs notamment nécessitera une évaluation d'ensemble au cours de l'année scolaire 2005/2006 qui déterminera les ajustements à opérer tant dans le domaine de la formation linguistique des élèves instituteurs que dans celui de la formation aux pratiques professionnelles. La même analyse sera à mener à l'ENS à l'issue de deux cycles de formation des élèves inspecteurs c'est-à-dire au cours de l'année scolaire 2007/2008.

Définition d'actions de remédiation selon les besoins en réponse aux évaluations décrites ci-dessus.

Ces actions complémentaires concerneront en premier lieu l'ajustement des formations linguistiques aux besoins du système pour consolider l'unification de l'enseignement fondamental dans sa capacité à enseigner l'ensemble des disciplines inscrites aux programmes en arabe et en français. Cette nouvelle caractéristique de l'école ne peut qu'entraîner le système à recruter et à former des inspecteurs bilingues capables d'évaluer les personnels et le fonctionnement du système dans ses deux dimensions

En un second lieu, l'amélioration de la qualité de l'enseignement implique une amélioration sensible des pratiques professionnelles donc de la formation professionnalisante des instituteurs et des inspecteurs chargés de les évaluer et de les encadrer. Ici encore des mesures d'ajustements devront être prises pour donner encore plus de consistance aux acquisitions de compétences pratiques menées en synergie avec une consolidation des savoirs académiques et psychopédagogiques.

Responsabilité de mise en œuvre et suivi/évaluation

La gestion de ces deux actions sera assurée par la DEF et l'IEF pour ce qui concerne les ENI et par l'ENS pour ce qui concerne la formation des inspecteurs.

1-B Amélioration de la formation continue du corps enseignant et d'encadrement

Le processus de la formation continue, conduit par différentes structures est caractérisé par son irrégularité, son manque de critères clairs et de cohérence. Elle est axée plutôt sur les innovations que sur l'amélioration des insuffisances des enseignants et des personnels d'encadrement. Il n'existe pas actuellement de dispositif opérationnel de la formation continue (identification des besoins spécifiques, élaboration et organisation de programmes ciblés, ...). Il est envisagé dans le cadre du PNDSE la mise en œuvre des actions suivantes pour la première phase :

Phase 1 : les actions prévues pour lever ces contraintes comprennent entre autres :

1 - La mise en place au sein de l'enseignement fondamental d'un dispositif opérationnel de la formation continue qui permettra d'identifier et d'analyser les besoins de formation qui seront pris en compte dans les sessions programmées et organisées par le Département.

2 - Le renforcement de la formation continue des inspecteurs en poste, des conseillers pédagogiques et des formateurs des ENI, indispensable à l'accompagnement de la réforme qui consistera à consolider leurs compétences professionnelles à travers des formations au niveau local et de voyages d'études à l'étranger.

3 - La définition et la mise en œuvre de modules de formation au profit des enseignants et des directeurs en poste qui permettront d'améliorer leurs compétences pédagogiques et administratives et partant d'améliorer le rendement au niveau de l'école.

4 - Le développement des innovations pédagogiques et évaluatives est indispensable à l'amélioration des pratiques pédagogiques. Un programme renforcé de recherches-actions sera mis en place et doté de moyens adéquats.

Conditions de passage à la deuxième phase :

- Existence d'un dispositif opérationnel
- 75% du personnel prévu est formé.

Phase 2 : pour ce qui concerne la deuxième phase les objectifs arrêtés sont :

La consolidation du fonctionnement du dispositif mis en place en début de décennie nécessitera soit la pérennisation des modalités de travail mises en œuvre si elles donnent

entière satisfaction, soit une modification de structure et/ou de fonctionnement selon les insuffisances constatées.

Elaboration de nouveaux modules de formation en fonction des besoins identifiés tant par l'analyse des rapports produits par les inspecteurs que par l'évaluation des résultats aux examens et que des conclusions de l'évaluation systémique prévue en 2005.

Généralisation des innovations pédagogiques sur la base des résultats obtenus à partir des recherches-actions mises en œuvre au cours de la première phase. Dans ce cadre il serait déjà opportun de généraliser la mise en œuvre de projets d'écoles dont les procédures d'élaboration et de réalisation auraient été préalablement expérimentés.

Responsabilité de mise en œuvre et suivi/évaluation

Dans la perspective de la mise en place d'un dispositif de la formation continue la responsabilité sera partagée par les commanditaires et les prestataires de service. Le suivi et l'évaluation seront assurés par les corps d'inspections et les directions concernées (DEF, DPC, IPN).

1-C Application effective des nouveaux programmes dans les écoles.

Malgré l'existence de programmes officiels, la majorité du corps enseignant n'en dispose pas. Parmi ceux qui en disposent la plupart n'a pas toujours bénéficié de formation à leur utilisation. Ceci expliquerait en partie que la maîtrise des programmes par les enfants se révèle à la fois très faible (33% en moyenne) et hétérogène (de 10 à 80% selon les écoles). De nouveaux programmes adaptés à la réforme et rédigés en termes de compétences ont été élaborés et sont en cours de publication. Une première session de formation (sensibilisation) a été destinée à tous les inspecteurs en poste. Les actions suivantes sont envisagées :

Phase 1 : Il est prévu au cours de cette phase, compte tenu des problèmes évoqués ci-dessus et afin de garantir leur application effective dans les écoles, les actions suivantes:

1 - L'officialisation et la distribution des nouveaux programmes dans les écoles, les ENI et les structures d'encadrement.

2 - La formation généralisée des inspecteurs, des formateurs et des enseignants aux nouveaux programmes afin de permettre aux différents acteurs de l'enseignement fondamental de mieux appréhender les nouveaux contenus de formation pour une meilleure application .

3 - La formation spécifique des personnels concernés de l'IEF, de la DEF et de la cellule d'évaluation de l'IPN pour assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des nouveaux programmes dans les écoles et de participer à la conduite des évaluations de la maîtrise des programmes prévues en 2003, 2005, 2007 et en 2009. De même les rapports d'inspection, les résultats à l'examen-concours constitueront des outils de contrôle, de suivi et d'évaluation de la couverture des programmes dans les écoles. Dans ce domaine si important, un réseau d'évaluateurs devra être mis en place au niveau régional à la suite d'une formation spécifique de certains inspecteurs.

Conditions de passage à la deuxième phase :

- Officialisation et distribution des programmes effectives.
- Première vague de la formation à ces nouveaux programmes effectuée.

Phase 2 : Les objectifs de la seconde phase sont :

La consolidation des actions réalisées au cours de la première phase concernera essentiellement la formation des enseignants et de leur encadrement là où des insuffisances auront été constatées (domaine disciplinaire donné et constaté au cours des évaluations ou catégorie de personnels insuffisamment formée).

La définition d'actions de remédiation concernera ici des compléments de distribution en fonction de création de nouvelles structures (écoles en premier lieu et structures d'encadrement en second lieu). Ensuite, il est probable qu'en fonction des résultats de l'ensemble des évaluations opérées en fin de première phase que des réajustements de contenus de programmes se révèlent nécessaires dans telle ou telle discipline. Ce constat impliquera donc la composition de commissions chargées de réviser tel ou tel point des programmes actuellement en vigueur ce qui impliquera un complément d'écriture, d'expérimentation et de diffusion.

Responsabilité de mise en œuvre et suivi/évaluation

La responsabilité de la mise en œuvre des actions visant cet objectif sera assurée conjointement par l'IEF, la DEF, les DREF et l'IPN. Le suivi et l'évaluation de ces actions incomberont essentiellement à l'IEF avec la participation de la DEF et des DREF.

1-D - Enseignement de modules spécifiques (santé, environnement, citoyenneté)

Ces modules ne sont pas en fait nouveaux dans le système éducatif. Cependant, ils ont été conduits de manière expérimentale dans quelques écoles uniquement. L'évaluation de ces actions, la réflexion sur les problèmes de développement en général et le souci d'une plus grande implication de l'enseignant comme agent de développement communautaire, ont conduit à la consolidation et à la généralisation des ces actions.

Phase 1 : Au cours de la première phase du programme décennal il est prévu la mise en œuvre des activités suivantes :

- 1 – Mise en place d'un groupe de travail chargé de la révision des programmes existants dans les domaines spécifiques à l'effet de leur adaptation et de leur introduction dans les programmes de formation au niveau des ENI et des écoles.
- 2 – Formation des formateurs des ENIs, des élèves-maîtres et des enseignants à l'utilisation du nouveau programme spécifique.
- 3 – Détermination des procédures de suivi et d'évaluation des programmes spécifiques par la structure chargée de l'évaluation.

Conditions de passage à la deuxième phase :

- Officialisation et distribution des programmes spécifiques effectives.
- Première vague de la formation à ces nouveaux programmes effectuée.

Phase 2 : Les objectifs de la seconde phase sont :

La consolidation des actions réalisées au cours de la première phase concernera essentiellement la formation des enseignants et de leur encadrement là où des insuffisances auront été constatées (domaine disciplinaire donné et constaté au cours des évaluations ou catégorie de personnels insuffisamment formée).

Définition d'actions de remédiation selon les besoins (santé, environnement ou citoyenneté).

Responsabilité de mise en œuvre et suivi/évaluation

La responsabilité de la mise en œuvre des actions visant cet objectif sera assurée conjointement par l'IEF, la DEF, les DREF et l'IPN. Le suivi et l'évaluation de ces actions incomberont essentiellement à l'IEF avec la participation de la DEF et des DREF.

1-E Développement de la conception et de la distribution des supports pédagogiques

La mise en œuvre de la réforme du système qui exige la disponibilisation des supports pédagogiques dans les délais aux destinataires impose de trouver une solution rapide. En dépit des progrès en la matière, des problèmes de réédition et de disponibilité du manuel scolaire demeurent ce qui explique que la proportion d'élèves qui ne possèdent pas de manuels reste très élevée.

Pour surmonter ces problèmes, les actions suivantes sont prévues au cours de la prochaine décennie :

Phase 1 : Pour la première phase de la programmation il est prévu :

1. La mise en place d'une politique du manuel scolaire qui a pour objectif la disponibilisation des manuels au niveau des établissements scolaires et la préparation de la libération de l'édition et de la distribution des manuels à l'horizon 2005. Pour cela les manuels seront : distribués gratuitement pour une utilisation dans les classes (renforcement des bibliothèques scolaires), vendus aux élèves qui souhaitent les posséder, à travers le système actuel de distribution qui sera renforcé (le produit de cette vente sera logé dans un compte trésor et servira à financer des marchés sur appels d'offres pour l'acquisition de manuels) des mécanismes seront mis en place pour permettre aux plus démunis d'avoir accès aux manuels.
2. En attendant, un renforcement de la formation de dix conseillers pédagogiques aux techniques de conception des outils pédagogiques sera effectué au cours de la première phase.
3. Diffusion des outils pédagogiques dans les écoles, les ENIS et dans les inspections.
4. Le développement de l'implantation des bibliothèques d'écoles (ouvrages de bibliothèques en arabe et en français) s'opèrera dans un premier temps dans les écoles à cycle complet selon une dotation de base en livres et en fournitures. Une formation à leur gestion et à leur utilisation sera programmée conjointement. Cette innovation constitue un réel appui à l'amélioration de la qualité dans le cadre des objectifs de la réforme.

Conditions de passage à la deuxième phase :

- Politique éditoriale des manuels scolaires mise en place.
- 75% des élèves et des enseignants disposeront des outils pédagogiques dans les 4 disciplines fondamentales.
- Développement des bibliothèques dans au moins 50% des écoles à cycle complet.

Phase 2 : Pour ce qui concerne la seconde phase les objectifs à atteindre sont les suivants

La consolidation des actions réalisées au cours de la première phase concernera essentiellement la programmation, la conception et la distribution des manuels et guides pédagogiques qui devront être révisés à la lumière des évaluations effectuées en fin de première phase. Il est probable en effet que des ajustements de contenus seront à opérer par rapport au degré de maîtrise des programmes par les élèves et au niveau des résultats enregistrés à l'examen-concours de fin de scolarité fondamentale.

De même pour pouvoir atteindre l'objectif ci-dessus, le renforcement de la formation des équipes de conception des ouvrages devra être poursuivi dans le but de pérenniser au maximum les méthodes de travail mises en œuvre dans le cadre de cette nouvelle politique éditoriale.

Enfin, la généralisation progressive de l'implantation des bibliothèques dans 75% des écoles à cycle complet en 2010 devrait contribuer efficacement à atteindre les objectifs linguistiques imposés par la réforme.

Responsabilité de mise en œuvre et suivi/évaluation

L'IPN aura la responsabilité de la mise en œuvre de la politique éditoriale des outils pédagogique. La DEF quant à elle aura la responsabilité de développer les bibliothèques d'école. Ces deux types d'actions seront suivies et évaluées par les corps d'inspection.

1-F L'amélioration des pratiques d'évaluation

En général les enfants ne sont pas soumis, tout au long de l'année scolaire à des évaluations intermédiaires des connaissances. Dans les rares cas où ces évaluations sont effectuées, leurs résultats ne sont pas pris en compte dans l'évaluation de fin d'année. Ceci résulte essentiellement du manque de formation initiale et continue des enseignants en la matière, de l'absence de culture de l'évaluation chez eux et/ou du défaut d'outils d'évaluation.

Pour pallier cette insuffisance et dans la perspective de la maîtrise des programmes et de l'acquisition des connaissances et des compétences des élèves, il est envisagé le développement de pratiques régulières d'évaluation.

Phase 1 : Au cours de la première phase, pour développer ces pratiques nouvelles, les actions suivantes sont prévues :

1 – L'instauration de pratiques d'évaluation régulières de type sommatif et formatif dans les classes suppose la rénovation en profondeur du système de compositions mensuelles actuellement en vigueur. Seule la formation des enseignants dans ce domaine sera de nature à

transformer les pratiques de simples contrôles en actions d'évaluations continues matérialisées dans les livrets scolaires d'élèves dont il faudra prévoir la dotation.

2 – La réflexion menée pour réorganiser l'examen concours d'entrée en première année secondaire (1^{ère} AS) devra prendre en compte une nouvelle méthodologie d'évaluation des compétences et non plus un simple contrôle de l'acquisition des savoirs. Cette nouvelle perspective de certification nécessitera en conséquence une formation des personnels à la gestion des examens (conception de sujets, de grilles de correction, procédures d'organisation matérielle, etc).

Conditions de passage à la deuxième phase :

- Dispositif des compositions mensuelles rénové.
- Epreuves de l'examen-concours conformes aux nouveaux programmes.

Phase 2 : Pour ce qui concerne la seconde phase les objectifs à atteindre sont les suivants :

La consolidation des actions réalisées au cours de la première phase se centrera uniquement sur le développement et la pérennisation des pratiques régulières d'évaluation dans les classes et ceci pour deux raisons.

La première est la nécessité pour les enseignants eux-mêmes de prendre conscience de mettre en œuvre ces pratiques pour pouvoir eux-mêmes évaluer le degré de conformité de leur enseignement avec les programmes officiels que l'Etat lui demande de réaliser. C'est le sens profond de la rénovation des contenus des compositions mensuelles.

La seconde consiste à faire en sorte que l'acte d'évaluation lui-même devienne une pratique quotidienne auquel l'apprenant est invité à participer dans un cadre formatif ce qui modifie profondément à la fois la situation d'apprentissage chez l'élève et l'acte d'enseigner chez le maître.

La définition d'actions de remédiation concerneront en conséquence des sessions de formation des maîtres dont l'objectif sera de participer à de nouveaux outils d'évaluation pour les compositions en un premier temps et pour les évaluations formatives quotidiennes en un second temps..

Responsabilité de mise en œuvre et suivi/évaluation

La responsabilité de la mise en œuvre des actions visant cet objectif sera assurée conjointement par la DEF, la DES (services des examens) , l'IEF et l'IGEST.

Composante 2 : Renforcement de l'administration de l'enseignement fondamental

L'image globale que laisse le diagnostic de l'enseignement fondamental est celle d'un ordre d'enseignement non piloté et très sous-administré, d'un ensemble de structures qui peinent à former un système. En témoignent toutes les observations relatives à l'hétérogénéité des pratiques, des niveaux et des résultats, des modes d'organisation pédagogique, ou des structures de l'offre.

Par conséquent, le renforcement de tel ou tel lieu opérationnel du système, la

professionnalisation de tel ou tel groupe d'acteurs, n'auront de pertinence qu'à la condition de la mise à niveau des structures administratives et des fonctions essentielles de gestion de l'ensemble. Il convient de signaler, en outre, que les différents intervenants, en l'absence de critères objectifs de gestion, accentuent parfois certains de ses dysfonctionnements.

2-A Renforcement des services de la DEF, de l'IEF et de l'IPN

En conséquence et en un premier temps, les services centraux de la DEF, de l'IEF et de l'IPN devront être renforcés dans leurs capacités à effectuer des tâches de programmation, et à planifier leurs activités. La mise en œuvre d'outils standardisés destinés à la gestion courante (infrastructures, personnels, outils pédagogiques) sera l'une des voies de la structuration nécessaire de ces services.

Phase 1 - Pour ce faire les actions suivantes devront être conduites au cours de la décennie :

1 – La formation des personnels de la DEF, de l'IEF et de l'IPN aux techniques modernes de gestion et d'administration. En première ligne de ces fonctions de gestion déterminantes se trouve la question de l'affectation des personnels. On sait que la mise en place effective de la réforme de 1999 exige sans délai une amélioration de la rationalité dans les affectations, en raison spécialement des nouvelles exigences linguistiques. En conséquence, la stratégie décennale du département portera dans l'urgence sur cette question, aussi bien dans l'aspect de la gestion des stocks d'enseignants (programmation et recrutements) que dans celle des affectations individuelles. Dans les deux cas, les procédures de gestion devront être renforcées, normées, critériées, et mises en œuvre au moyen d'une carte scolaire rénovée et fiable.

2 – L'élaboration et la mise en œuvre d'un suivi des programmations annuelles d'actions pour donner les moyens à chaque service de prévoir et de gérer les infrastructures, les effectifs, les personnels et les équipements didactiques dont il a la charge. Cette mise en œuvre s'effectuera à l'aide de moyens modernes de gestion , c'est-à-dire des outils standardisés utilisés par des techniciens préalablement formés(chefs de service, statisticien et informaticien notamment).

Conditions de passage à la deuxième phase :

- Formations prévues effectuées.
- Existence d'une carte scolaire.

Phase 2 :

- Consolidation des actions réalisées au cours de la première phase.
- Extension de l'utilisation des outils standardisés de gestion.

Responsabilité de mise en œuvre et suivi/évaluation

La responsabilité de la mise en œuvre des actions visant cet objectif sera assurée conjointement par la , la DPC, la DEF, la DP et l'IEF.

2-B – Renforcement des Directions Régionales de l’Enseignement Fondamental

Dans la perspective d’une déconcentration plus poussée, et dans la mesure où la gestion locale leur incombe, un accent particulier sera mis sur le renforcement des services et du fonctionnement des DREF. La formation de leur personnel, en particulier des IDEF et des conseillers pédagogiques, sur qui repose l’encadrement de proximité, permettront, en parallèle avec la standardisation de leurs activités, une amélioration de la gestion et de l’encadrement locaux.

Phase 1:

1 - Le renforcement de la formation des DREF et des IDEF en poste constituera la première priorité des actions prévues à ce niveau en opérant en tout premier lieu l’adéquation de ces personnels au profil de leur poste selon des critères arrêtés par voie réglementaire. C’est dans ce même esprit que sera promulgué le statut de l’IDEF, nécessaire à la structuration de cet encadrement administratif et pédagogique régional. Une formation aux techniques modernes de gestion, d’administration et en informatique suivra, complétée par des voyages d’études.

2 – Le renforcement du fonctionnement des DREF et des IDEF nécessite la construction des locaux des IDEF et l’extension de ceux de la DREF de Nouakchott qui gère près du quart des élèves de l’enseignement fondamental du pays. Les équipements, les fournitures et les véhicules nécessaires à l’atteinte des objectifs énoncés ci-dessus devront en conséquence être prévus dans les dépenses d’investissement et de fonctionnement de chacune des DREF.

Conditions de passage à la deuxième phase :

- Formations prévues effectuées.
- Participation effective à la gestion de la carte scolaire.
- Statut de l’IDEF promulgué, conseillers pédagogiques recrutés et constructions prévues réalisées.

Phase 2:

- Consolidation des actions réalisées au cours de la première phase.
- Extension de l’utilisation des outils standardisés de gestion.
- Appui au renforcement de l’action des conseillers pédagogiques.
- Construction de 17 IDEF
- La réhabilitation de la fonction de conseiller pédagogique auprès des IDEF nécessitera un appui technique à la définition du référentiel de compétences de cette fonction puis un recrutement de ces derniers basé sur des procédures normées et critériées.

Responsabilité de mise en œuvre et suivi/évaluation

La responsabilité de la mise en œuvre des actions visant cet objectif sera assurée conjointement par la DEF, la DP et la DPC.

Composante 3 : Amélioration de l'offre éducative.

L'analyse des scolarisations dans l'enseignement fondamental a mis en lumière une forte difficulté à assurer une rétention satisfaisante des élèves, ce que ne laisse pas voir la simple (et importante) augmentation du TBS.

On a pu mesurer également la persistance de disparités importantes entre le monde rural et le monde urbain, les garçons et les filles, et selon les régions. L'analyse sectorielle a pu, au sein des multiples facteurs susceptibles d'expliquer cette situation, isoler les facteurs d'offre comme étant les plus importants. Ainsi, il y a de fortes raisons de penser que si le plus grand nombre possible d'écoles fondamentales offraient des cycles complets, la rétention des élèves en serait sensiblement améliorée.

C'est donc autour de la structuration de l'offre scolaire que s'articulent les stratégies du Département pour la décennie à venir, dans le but d'améliorer la rétention et de réduire les disparités.

3-A Amélioration de la rétention des élèves.

La résorption optimale des écoles à cycle incomplet sera permise dans le cadre d'une carte scolaire, dont l'un des aspects sera de définir et de prescrire des modes d'organisation pédagogique les plus pertinents, en fonction des situations recensées et de hiérarchiser cette extension progressive. La recherche d'une meilleure articulation entre l'enseignement originel et l'enseignement formel ainsi que l'extension des cantines scolaires dans les zones défavorisées sera intégré à cet effort de rationalisation de l'offre éducative.

Phase 1:

1 – L'identification et la réorganisation progressive des écoles à cycle incomplet en écoles à cycle complet sera recherchée en première priorité par la mise en place d'une carte scolaire opérationnelle en étroite liaison avec la DPC. Cette lourde opération qui devra constituer la première priorité de la première phase du plan décennal nécessitera la définition de procédures de réorganisation pédagogique des écoles pour le passage à des cycles complets au sein d'une programmation annuelle d'extension du réseau des dites écoles offrant la totalité du cursus scolaire de l'enseignement fondamental.

2 – La mise en œuvre d'un plan d'actions pour réduire les disparités entre régions, genre et milieu impose en un premier temps l'identification, par des études, des causes réelles de ces disparités, pour en un second temps, mettre en place des mesures spécifiques propres à les réduire.

3 – Le renforcement de la réglementation rendant la scolarité obligatoire nécessite la promulgation d'un texte réglementaire.

4 – L'amélioration du rendement interne passe d'abord par une étude sur l'identification des causes d'abandons scolaires et des redoublements pour ensuite appliquer les mesures prises dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'enseignement (Cf la composante 1)

5 – La mise en place d'une interaction entre l'enseignement formel et originel conduit à initier des procédures permettant le passage des élèves d'un ordre d'enseignement à l'autre ici encore dans un cadre réglementaire défini.

6 – Le renforcement de l'implantation des cantines scolaires dans les zones défavorisées nécessite tant une programmation annuelle, wilaya par wilaya de cette extension, qu'une définition des équipements indispensables à leur bon fonctionnement garant de la qualité

des actions à mener dans le cadre de la rétention des élèves à l'école sur la totalité du cursus.

Conditions de passage à la deuxième phase:

- 45% des écoles sont à cycle complet.
- 65% des élèves terminent le cycle fondamental.

Phase 2:

- Généralisation des écoles à cycle complet.
- Renforcement des mesures visant à réduire les disparités.
- Définition d'actions répondant aux études conduites en phase 1.
- Consolidation du développement des cantines scolaires.

Responsabilité de mise en œuvre et suivi/évaluation

La responsabilité de la mise en œuvre des actions visant cet objectif sera assurée conjointement par la DEF et la DPC.

3-B – Amélioration des capacités d'accueil.

Quantitativement, l'offre scolaire globale devra être augmentée et permettre l'accueil d'un nombre encore croissant d'élèves. Toutefois, la disponibilité des résultats du RGP 2000 constitue une condition à la programmation de cette expansion en quantité.

Phase 1:

- 1 – L'accroissement et l'amélioration des capacités d'accueil des établissements publics (cf. RGP 2000) nécessite d'une part la programmation de construction de classes et d'écoles et d'autre part une prévision des réhabilitations de classes à effectuer.

Conditions de passage à la deuxième phase :

- Réalisation des constructions et réhabilitations prévues.

Phase 2 :

- Organisation de la 2^{ème} phase des constructions et réhabilitations.

Responsabilité de mise en œuvre et suivi/évaluation

La responsabilité de la mise en œuvre des actions visant cet objectif sera assurée conjointement par la DEF, la DPA et la DPC.

3-C – Amélioration de l'environnement scolaire.

L'amélioration de l'environnement scolaire et des équipements (didactiques, sanitaires et cantines) sera également employée comme un moyen de lutter par un effort sur l'offre à la

fois contre les abandons précoces et contre les disparités. Cette amélioration, planifiée, passera par la définition de standards relatifs à l'équipement de base des écoles.

Phase 1 :

1 – L'amélioration des conditions matérielles de travail dans les écoles passe prioritairement par la mise en œuvre d'un programme de branchement en eau et en électricité. De même, la programmation de construction de bureaux pour les directeurs, de sanitaires et de clôtures est de nature à renforcer la qualité de l'environnement scolaire. Enfin la mise à disposition aux directeurs des registres obligatoires (inventaire et appel) ne peut que contribuer à asseoir la rigueur nécessaire à la gestion de chacune des écoles.

2 – Le développement des interactions entre les écoles et les communautés villageoises et de quartier contribue lui aussi, par la sensibilisation et la formation des APE et des directeurs à l'approche communautaire à responsabiliser les parents et les enseignants dans la bonne marche de l'école.

3 – L'harmonisation des équipements didactiques de base quant à elle contribue d'une part à réduire les inégalités des conditions même de l'enseignement sur l'ensemble du territoire national et d'autre part à faciliter la bonne marche de l'école dans les zones les plus reculées dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

Conditions de passage à la deuxième phase :

- Réalisation du programme prévu.

Phase 2 :

- Consolidation des actions réalisées au cours de la première phase.

Responsabilité de mise en œuvre et suivi/évaluation

La responsabilité de la mise en œuvre des actions visant cet objectif sera assurée conjointement par la DEF, la DPC et les autorités régionales et locales.

3-D – Amélioration de la scolarisation des filles.

Les disparités dont souffrent les filles formeront un champ d'action spécifique, supposant des études approfondies sur leurs origines et des actions éventuelles sur la demande de scolarisation.

Phase 1:

1 – Une étude sur les causes d'abandon des filles permettra de mieux cerner la nature des appuis à mettre en œuvre au niveau de chaque école concernée par ce phénomène : organisation de cours de rattrapage, mise en place de campagnes de sensibilisation, etc.

2 – Le renforcement de l'IEC (information, éducation, communication) conduit à l'élaboration d'un programme d'actions.

Phase 2 :

- Consolidation des actions réalisées au cours de la première phase.

Responsabilité de mise en œuvre et suivi/évaluation

La responsabilité de la mise en œuvre des actions visant cet objectif sera assurée conjointement par le Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine, la DEF et les autorités régionales et locales.

3-E – Amélioration de la condition des enseignants à sujétions particulières.

La remobilisation du corps enseignant sera recherchée par le biais de mesures incitatives, permettant aux instituteurs confrontés à des situations particulièrement contraignantes et difficiles de trouver une motivation nouvelle à leurs efforts.

Phase 1:

1 – La mise en place de mécanismes d'incitation concernera les maîtres bilingues et ceux affectés dans les classes multigrades dans les zones défavorisées. Quant aux maîtres potentiellement bilingues, identifiés par l'enquête, bénéficieront d'une formation accélérée sanctionnée par une certification donnant droit à l'indemnité. La localisation géographique des « zones défavorisées » nécessitera la détermination de critères acceptés de tous pour localiser précisément les écoles dont les enseignants bénéficieront des indemnités d'isolement.

Phase 2:

- Consolidation des mécanismes d'incitation.

Responsabilité de mise en œuvre et suivi/évaluation

La responsabilité de la mise en œuvre des actions visant cet objectif sera assurée conjointement par la DPC, DEF, l'IEF et la DP.

F – Renforcement de l'enseignement privé.

Enfin, l'intégration des efforts du secteur privé dans le développement de l'offre scolaire sera recherchée au moyen de mesures d'appuis publics à ce secteur et de la création d'une structure spécifique de l'administration centrale chargée de sa gestion.

Phase 1:

1 – Le renforcement de l'appui public au développement d'un secteur privé adapté aux objectifs de la réforme consistera tout d'abord à assouplir les textes réglementaires en vigueur (mesures d'agrément, procédures de contrôles,...). La mise en place d'un fonds d'appui à l'enseignement privé permettra de soutenir efficacement son développement au cours de la décennie. D'autre part, l'enseignement privé s'engagera par l'entremise d'un cahier des charges à

respecter les normes et les programmes officiels et à atteindre les objectifs assignés à l'enseignement fondamental.

Conditions de passage à la deuxième phase:

- Cahier des charges élaboré.
- Fonds d'appui opérationnel.

Phase 2:

- Consolidation des actions réalisées au cours de la première phase.

Responsabilité de mise en œuvre et suivi/évaluation

La responsabilité de la mise en œuvre des actions visant cet objectif sera assurée dans l'immédiat par la Structure en charge du secteur privé, les autorités régionales.

4.2 Enseignement secondaire général

4.2.1 Stratégie

1- Offre éducative

L'offre éducative dans l'enseignement secondaire général doit être **rationalisée** au moyen d'une carte scolaire opérationnelle, elle doit être également **complétée** pour faire face à **l'augmentation de l'accueil au premier cycle**, et **améliorée** dans sa **qualité** par la mise en place **de laboratoires et de salles d'expérimentation scientifique** ainsi que par un effort d'équipement et de réhabilitation des établissements existants.

Le diagnostic de l'enseignement secondaire, basé sur l'analyse sectorielle, a souligné que la forte croissance du nombre d'établissements n'avait ni dégagé des capacités d'accueil suffisantes, ni maintenu une offre scolaire cohérente. Le constat de la carence des équipements de base (mobilier, labos, sanitaires) était également alarmant. Cet ensemble est à relier à la persistance de disparités selon de nombreux critères quant à la poursuite d'études au secondaire.

La stratégie du département pour la décennie à venir vise donc à rationaliser et à développer l'offre éducative, de façon à pourvoir à un accueil satisfaisant pour environ 35 000 entrants par an en premier cycle en fin de période.

Cette stratégie implique :

- la réhabilitation des établissements anciens et leur équipement
- l'amélioration de la maintenance du réseau d'établissements existants
- la création de nouvelles structures d'accueil
- la construction et l'équipement de salles scientifiques spécialisées (labos, informatique, Internet)
- le recrutement d'enseignants
- la rationalisation de l'offre au moyen d'une carte scolaire.

2- Qualité de l'enseignement

L'amélioration de la qualité de l'enseignement secondaire suppose la **rénovation** des programmes et leur **adaptation** à la Réforme ainsi que le **renforcement de l'environnement de l'action pédagogique** (outils, formation des personnels enseignants et d'encadrement, évaluation)

Le diagnostic ainsi que des rapports récents d'évaluation ont mis en lumière un certain nombre de difficultés qualitatives de l'enseignement secondaire. Ces difficultés peuvent être traduites par des mesures de rendement interne, qui montrent que les résultats produits (diplômés) ne sont à la hauteur ni des espoirs ni des ressources disponibles. L'amélioration qualitative des enseignements dispensés dans les collèges et lycées sera donc au cœur de la stratégie décennale du département. **Un accent particulier sera mis sur le renforcement et la rénovation de l'enseignement scientifique expérimental ainsi que l'introduction des nouvelles technologies de l'information et de la communication.**

Cette stratégie implique :

- la rénovation des programmes et leur adaptation aux exigences de la réforme
- la restructuration des filières en accordant une plus grande place aux séries mathématiques et techniques (50% des filières scientifiques)
- le renforcement de la formation initiale professionnalisante pour les inspecteurs et les professeurs
- le renforcement de la formation continue des inspecteurs et des professeurs, et des actions de recyclage linguistique et pédagogiques
- le développement de l'édition et de la distribution de manuels, ainsi que celui des équipements didactiques plus lourds (laboratoires, bibliothèques)
- le développement de l'évaluation pédagogique et de l'évaluation institutionnelle
- le renforcement de l'inspection
- la revalorisation de la fonction enseignante.

3- Equité

La réduction des disparités qui marquent encore l'accès et la réussite dans les études secondaires appelle des **mesures spécifiques en direction des populations fragiles ou réticentes**, ainsi que **l'harmonisation des critères d'accès au premier cycle.**

Le diagnostic mené pour l'enseignement secondaire général a montré la persistance de disparités exprimées autour de critères multiples : le genre, la région, la filière linguistique, la série dans le second cycle. Ces disparités pèsent sur l'accès à la scolarisation secondaire (taux de scolarisation, abandons précoces) et sur les examens.

Les mesures relatives à l'offre, prévues pour assurer l'expansion des flux au premier cycle, ne peuvent suffire en elles-mêmes à générer la résorption de ces inégalités. C'est la raison pour laquelle le département opte pour un ensemble de mesures spécifiquement orientées vers l'amélioration de l'équité dans le secondaire.

Ces mesures sont de plusieurs types :

- révision des critères d'attribution des bourses
- couverture du territoire rural par des établissements offrant des cycles complets
- campagnes de sensibilisation en faveur de la scolarité des filles
- ouverture de foyers communautaires
- révision des procédures d'orientation
- approfondissement de la réflexion sur l'harmonisation des critères régionaux d'accès au premier cycle

4- Gestion administrative

L'amélioration de la gestion administrative de l'enseignement secondaire, imposée par son expansion et par la recherche de la qualité, passera par le **renforcement des capacités de gestion**, par l'**amélioration de la gestion des personnels**, et par la mise en œuvre d'une **gestion rigoureuse des flux**.

L'expansion prévue des effectifs scolaires en premier cycle, la nécessité d'améliorer la qualité de l'enseignement et son rendement interne, imposent au département la définition d'une stratégie de nature à améliorer sensiblement la qualité de l'administration de l'enseignement secondaire.

Cette stratégie comprend :

- la programmation du recrutement des personnels
- l'amélioration de l'affectation des personnels
- la formation des chefs d'établissements et des cadres de la DES à la gestion et au management
- l'amélioration des capacités de planification et de pilotage des structures centrales et déconcentrées
- la mise en place d'un système de régulation des flux

4.2.2 Cadre logique

Résumé	Indicateurs	Suivi-évaluation	Hypothèses risque
CAS : ODP : Un enseignement secondaire général produisant un profil d'élève adapté à la demande socio-économique du pays.	<ul style="list-style-type: none"> - Accès au 1^{er} cycle de 50% - Le taux de passage à l'intérieur de chaque cycle est de 89%. - Equité entre les régions - parité garçon-fille dans la scolarisation - proportion des filières scientifiques 75% dont 50% dans les séries Maths et techniques 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ DES ➤ DPC ➤ DP ➤ IGEST ➤ IPN, ENS 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Moyens alloués insuffisants. ➤ Caractéristiques géographiques. ➤ Prévisions erronées (flux migratoires...). ➤ Réticence des communautés. ➤ Orientation inefficace ➤ Offre inadaptée ➤ Pression sociale.

Résultats	Indicateurs	Suivi-évaluation	Hypothèses risque
1. Une offre éducative renforcée et améliorée.	<ul style="list-style-type: none"> • 28 000 élèves accueillis en 1AS en 2005. • 35 000 élèves accueillis en 1AS en 2010. • Ratio élève/prof. de 33 en 2005 et de 31 en 2010 au 1^{er} cycle. • Disponibilité d'une carte scolaire avant fin 2005. • Recrutement de 150 prof/an jusqu'à 2005 et de 200 prof /an de 2005 à 2010. • 62,5% des établissements disposent de labos • 93% des élèves ont accès à un enseignement scientifique expérimental 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapports DPC (annuaire statistique) et DES (fichier élèves et enquête constat-prévision) ➤ Budget voté (JO) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Moyens alloués insuffisants ➤ Dispersion des infrastructures sur le territoire national. ➤ Qualité insuffisante des équipements ➤ Non suivi des recommandations de la carte scolaire.
2. Une qualité et une efficacité de l'enseignement améliorées.	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de réussite élevé au BEPC de 60 à 65 % en 2005 et de 65 à 75 % en 2010. • Taux de redoublement réduit de 13 à 11% au 1^{er} cycle et de 12% à 6 % au 2^e cycle • Niveau d'acquisition des élèves important (70 %). • Ratio élèves/prof de 18 en 2005 et 16 en 2010 au 2nd cycle. • 1 manuel / discipline principale / élève avant 2005. • Le programme de 4AS, l'anglais et l'informatique est développé et expérimenté • 2 visites d'inspection par an / prof • Personnel d'encadrement et de suivi formé au bout de 3 ans. • 84% des professeurs sont formés à l'utilisation du matériel de labos 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ IGEST (Rapports d'inspection) ➤ IPN (Cellule Evaluation) ➤ DES 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Moyens alloués insuffisants.
3. Un système scolaire plus équitable.	<ul style="list-style-type: none"> • Un taux de scolarisation dans les régions sous scolarisées passant de 5% à 15% en 2005 et à 25% en 2010. • Existence de collèges de proximité à structure pédagogique complète. • Proportion de filles de 49 % au 1^e cycle secondaire en 2005 contre 43% en 1999. • 28 cantines ouvertes avant 2005 et 32 autres avant 2010. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ DES ➤ DPC ➤ DPA 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réticences à la scolarisation des filles ➤ Pression sociale
4. Une gestion administrative améliorée.	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des taux d'utilisation des professeurs de 87 % à 90% en 2005 et à 95 % en 2010. • Réduction du ratio élèves / surveillant dans chaque établissement à 300 en 2007 et à 200 en 2010. • Ratio sections / manutentionnaire d'entretien passant de 9 à 8 en 2005 et de 8 à 6 en 2010. • 5000 élèves passants au 2^e cycle en 2010 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ DES ➤ DPC 	

4.2.3 Description de la composante – Présentation des activités.

1- Renforcement de l'offre scolaire.

Au niveau de l'enseignement secondaire qui connaîtra avec l'application de la réforme l'introduction d'une 4^e année au 1^e cycle, la situation de l'offre est actuellement très en deçà

de la demande. En effet, le ratio élèves/classe enregistre une croissance annuelle de 7,6 et une grande partie des établissements offre un 1^e cycle incomplet.

En outre, la demande massive du fondamental consécutive à l'amélioration de la rétention des élèves dans cet ordre d'enseignement (28 000 élèves en 1^o AS en 2005 au lieu de 16701 en 2000) accentuera davantage le besoin en structures d'accueil au premier cycle secondaire.

D'autre part, l'introduction de nouvelles disciplines scientifiques et la restructuration des filières supposent la mise en place de laboratoires et de salles spécialisées pour d'expérimentation.

Pour faire face à cette situation, l'objectif au cours de la prochaine décennie sera de renforcer et d'améliorer les conditions d'accueil des élèves.

1-a Elargissement des capacités d'accueil

La capacité d'accueil du 1^{er} cycle secondaire sera élargie sur les deux plans : humain et matériel.

- Sur le plan humain, le personnel enseignant sera renforcé par le recrutement progressif de 1700 professeurs de 1^{er} cycle d'ici 2010, et le personnel de maintenance sera appuyé par le recrutement d'ouvriers spécialisés pour les établissements du secondaire.
- Sur le plan matériel, 1000 salles de classe et 300 sanitaires seront réhabilités, des établissements seront construits et 260 nouvelles salles de classe permettront l'extension de collèges existants. Les 4/5 des établissements en place actuellement ne possèdent pas de sanitaires, ce qui conduit à en créer 100 nouveaux pour les élèves et l'administration.

En vue d'améliorer le ratio élèves / table-banc, ainsi que les conditions de travail au niveau des administrations des établissements, il est prévu de doter les collèges de 50000 tables-bancs d'une ou deux configurations informatiques par collège et lycée, de 6 bureaux et 6 armoires par établissement.

Phase 1 :

- Le recrutement de 600 professeurs à raison de 150 / an et de manutentionnaires.
- La construction de 30 collèges à 8 salles de classe.
- L'extension des établissements existants par 160 salles de classe et 40 nouveaux sanitaires.
- La réhabilitation touchera 1000 salles de classe en très mauvais état et 300 sanitaires.
- Sur le plan de l'équipement, il est prévu 250 configurations informatiques, 50000 tables-bancs, 700 armoires, 500 bureaux administratifs et 1300 bureaux de professeurs.
- Equipement d'une salle de professeurs par établissement (180 tables modulables).
- Clôtures et loges pour les gardiens.

Conditions de passage à la deuxième phase:

- Réhabilitation et maintenance des établissements existants (40 %);
- Construction de 50% des établissements programmés;

Phase 2 :

- 1000 professeurs seront recrutés à raison de 200 / an pendant les cinq dernières années du plan et des ouvriers spécialisés dans la maintenance.
- 34 collèges seront construits, ainsi que l'extension des collèges existants par la construction de 100 nouvelles salles de classe et 60 sanitaires à l'horizon 2007.
- L'équipement en mobilier de 500 bureaux administratifs et 700 bureaux de professeurs, et 500 armoires.

Responsabilité de mise en œuvre et suivi / évaluation

La responsabilité de mise en œuvre des actions visant cet objectif est assumée conjointement par la DPC et la DES. Le suivi des indicateurs sera effectué par l'exploitation des rapports annuels.

1-b Rationalisation de l'offre éducative

En complémentarité avec un dispositif d'accueil convenable, un processus de carte scolaire sera entrepris pour une meilleure adéquation de l'offre à la demande.

Pour ce faire, la carte scolaire sera mise en œuvre. La structure en charge de l'application de la carte scolaire sera mise en place et lui seront affectés des cadres de l'administration centrale capables d'assurer la coordination avec les partenaires de l'école (ONG, élus, administration...).

Après avoir sorti l'arrêté de création de cette structure, elle sera équipée en mobilier bureautique et informatique (3 configurations). Une assistance technique travaillera sur la mise en place d'une application informatique (base de données) au service de la carte scolaire et à la formation du personnel en charge du fichier et de son exploitation (préparation de la rentrée scolaire).

Phase 1:

- Arrêté de désignation d'un correspondant de la DPC pour la carte scolaire au niveau de l'Enseignement Secondaire.
- Equipement (informatique et mobilier) d'un bureau chargé de la carte scolaire au niveau de la DES
- Affectation et formation du personnel nécessaire
- Création d'une base de données opérationnelle

Conditions de passage à la deuxième phase:

- Recrutement de 600 enseignants ;
- Arrêté de création de la structure en charge de la carte scolaire ;
- Mise en place d'une carte scolaire opérationnelle

Phase 2:

Déconcentration de la mise en œuvre de la carte scolaire par :

- La création d'antennes régionales
- Equipement des 13 antennes en configurations informatiques
- Formation de 2 personnes/région chargées de l'exploitation des données au niveau régional

Responsabilité de mise en œuvre et suivi/évaluation

La responsabilité de mise en œuvre des actions visant cet objectif est assumée conjointement par la DPC et la DES en relation avec les services de la DEF. Le suivi des indicateurs sera effectué par l'exploitation des rapports annuels.

2- Amélioration de la qualité et de l'efficacité de l'enseignement

Les indicateurs de performances actuellement en vigueur (évaluation des acquisitions et examens) montrent une déficience notoire de la qualité pédagogique de notre système éducatif.

L'un des objectifs fondamentaux de la nouvelle réforme du système Educatif Mauritanien est l'amélioration de la qualité et de l'efficience du rendement scolaire.

Par la réalisation de cet objectif il sera nécessaire de concentrer les efforts sur les aspects suivants.

2-a Programmes

Réviser ou rédiger (quand il n'existent pas) les programmes d'enseignement pour les adapter aux exigences de la réforme (1^{er} cycle de 4 années, l'anglais à partir de la 1^{ère} AS, Informatique à partir de la 4^{ème} AS) et les mettre à la disposition des enseignants. Ce qui nécessitera une réécriture des programmes de chaque discipline, qui seront expérimentés, validés et diffusés. En effet, les programmes de certaines disciplines datent de plusieurs années et sont, par conséquent, obsolètes. Les programmes des autres disciplines rénovés ces dernières années méritent aussi d'être revus à la lumière des innovations pédagogiques telles que « l'approche par compétences ». Cette révision sera également l'occasion d'introduire des concepts d'Education en Matière de Population, de Vie Familiale et d'Environnement, déjà en phase avancée d'expérimentation.

Phase 1:

La révision et la rédaction des programmes, leur édition et leur diffusion seront accomplies intégralement durant la première phase du projet. La mise en application de ces programmes sera effective dès la rentrée scolaire 2004, date à partir de laquelle la Réforme du système éducatif atteindra le premier cycle.

Conditions de passage à la deuxième phase:

- Révisions des programmes de toutes les disciplines ;

Phase 2:

Cette phase verra la systématisation du toilettage des programmes à la lumière des remarques des professeurs qui seront collectées et analysées.

2-b Agir sur le plan de la formation initiale

Il convient de signaler que, contrairement aux enseignants qui sont formés à l'ENS, les inspecteurs en poste actuellement souffrent du manque de statut et de formation qui leur soient propres. Une formation appropriée sur la base d'un référentiel, permettra à ces derniers d'acquérir les compétences nécessaires pour mieux encadrer, suivre et contrôler les enseignements.

Cette formation initiale rénovée aboutira :

- a) à terme, à la création d'un corps d'inspecteurs. Pour y parvenir un programme de formation et un référentiel de compétences seront élaborés en collaboration avec une assistance technique et mis en œuvre par la structure de formation compétente (ENS) dont les formateurs subiront au préalable une préparation appropriée.
- b) au renforcement de la formation pratique des enseignants par l'intégration de modules de formation professionnalisante. Ces modules seront conçus par des formateurs de l'ENS aidés par des assistants techniques étrangers. Un suivi des sortants permettra l'évaluation de l'impact de cette formation professionnalisante. Il est attendu de cette formation un renforcement substantiel des capacités professionnelles des enseignants par l'amélioration de leurs pratiques en classe.

Phase 1:

- a) Le référentiel des compétences des inspecteurs sera élaboré au cours de cette première phase, ainsi que la formation des formateurs. Les critères de sélection des élèves inspecteurs seront également déterminés.
- b) Les modules de formation professionnalisante seront élaborés dans cette phase.
- c) La formation des enseignants sera entamée.

Conditions de passage à la deuxième phase:

- Elaboration de modules de formation initiale des inspecteurs et des professeurs;

Phase 2:

Dans cette phase les formations initiales seront consolidées.

2-c Formation continue

Systématiser la formation continue aussi bien des inspecteurs que des enseignants par le biais de sessions périodiques. Les thèmes de ces formations seront retenus en fonction des besoins exprimés par les bénéficiaires ou répondant aux exigences de la réforme notamment sur le plan linguistique.

Des stages intensifs d'été pour les professeurs au cours des quatre prochaines années permettront aux intéressés de se préparer à l'échéance de mise en oeuvre de la réforme au niveau du 1^{er} cycle secondaire. Des modules de formation à distance viendront renforcer les acquis du personnel ainsi formé.

Des stages d'immersion linguistique pour les inspecteurs des disciplines scientifiques (Mathématiques, Sciences Physiques, et Sciences Naturelles), permettront à ceux-ci (environ une douzaine) d'acquérir les compétences nécessaires pour leur travail.

Phase 1:

Cette phase verra la réalisation des activités suivantes :

- L'analyse des besoins de formation prioritaire ;
- Les stages intensifs en langues ;
- Les stages d'immersion linguistique ;
- Les mesures d'accompagnement : dispositif de suivi, formation à distance...etc.

Conditions de passage à la deuxième phase:

- L'organisation effective des stages intensifs en langues pour les professeurs et les inspecteurs ;
- Détermination des thèmes des formations continues prioritaires et leur mise en oeuvre ;

Phase 2:

- La phase 2 verra la consolidation de ces formations continues.

2-d Améliorer les conditions d'enseignement

Cela passera par :

a) – La mise à disposition de manuels et de guides méthodologiques de bonne qualité. L'élaboration, l'expérimentation et l'évaluation des manuels permettront d'améliorer leur qualité et de les adapter aux nouveaux programmes. L'édition et la diffusion des manuels seront réalisées.

b) – Les structures et l'équipement des salles spécialisées et de laboratoire pour l'enseignement des sciences à raison d'une salle d'expérimentation par collège de moins de 10 sections et deux pour les collèges de plus de 10 sections ; de deux laboratoires par lycée; d'une salle informatique par collège et deux par lycée. Les ateliers de productions de kits scientifiques seront renforcés notamment en matière de formation et d'équipement.

c) – La mise à disposition des établissements de fournitures scolaires à usage des élèves en particulier de calculatrices scientifiques et des kits de géométrie.

d) – La systématisation de bibliothèques équipées pour tous les établissements. Ces bibliothèques, en plus de fonds documentaires substantiels, seront dotées de matériel audiovisuel et d'équipements pour les activités ludiques et récréatives.

e) – La promotion de projets éducatifs innovants s'effectuera par le biais d'une étude préalable de faisabilité, suivie d'une expérimentation et d'une évolution. Dans un

premier temps cette expérimentation touchera une cinquantaine d'établissements avant d'être généralisée.

Phase 1:

Cette phase verra la réalisation des actions suivantes :

- a) Réalisation d'un ratio de 1 manuel / élève / par discipline principale et un ratio de 1 guide / enseignant / discipline.
- b) Les équipements des salles spécialisées devront suivre la programmation de la création des établissements ;
- c) La distribution des fournitures scolaires aux établissements se fera aussi, suivant la programmation de la création des établissements ;
- d) La mise en place des bibliothèques, aussi, suivra la création des établissements ;
- e) Pour ce qui est de la mise en œuvre de projets éducatifs, cette phase verra la réalisation des deux activités suivantes :
 - Une consultation locale pour l'étude de la faisabilité ;
 - L'expérimentation de cette approche au niveau d'une cinquantaine d'établissements pilotes.

Conditions de passage à la deuxième phase:

- Couverture complète en manuels et guides pédagogiques

Phase 2:

Dans cette phase, les activités suivantes seront réalisées :

- a) La réédition des ouvrages publiés dans la première phase ;
- b) Le parachèvement des actions menées dans la première phase au niveau des équipements des salles spécialisées, la distribution des fournitures scolaires et la mise en place des bibliothèques.
- c) La généralisation des projets éducatifs innovants.

2-e Evaluation et suivi

L'évaluation et le suivi d'apprentissage seront effectués à travers l'acte pédagogique et le niveau d'acquisition des élèves. Ceci nécessitera l'augmentation des visites d'encadrement et le renforcement des capacités du personnel chargé de cette mission d'une part et l'organisation d'opérations d'évaluation périodique dans les classes du 1^{er} et 2nd cycles secondaires. Le contrôle des acquis des élèves sera systématisé (Cellule d'évaluation de l'IPN).

Phase 1:

Dans cette 1^{ère} phase du projet il est envisagé de mener les activités suivantes:

- L'acquisition des moyens logistiques et l'équipements du siège de l'IGEST ;
- La systématisation des visites d'inspections ;
- L'évaluation du premier cycle secondaire.

Conditions de passage à la deuxième phase:

- Réalisation d'une évaluation des acquis des élèves en 1^{ère} AS

Phase 2:

En cette 2^{ème} phase on s'attellera :

- Au remplacement de l'encadrement et du suivi ;
- A l'évaluation en fin du 2^{ème} cycle secondaire.

2-f Amélioration de l'encadrement pédagogique

Améliorer l'encadrement pédagogique par une couverture suffisante en inspecteurs dans toutes les disciplines et les doter en matériel et logistique leur permettant d'assurer un suivi de proximité.

Phase 1:

Durant la première phase les activités suivantes seront réalisées :

- La réhabilitation des locaux ;
- Le recrutement d'un 1^{er} contingent d'inspecteurs ;
- La réflexion sur une formule de rapprochement de l'encadrement des bénéficiaires.

Conditions de passage à la deuxième phase:

- Un encadrement de proximité est mis en place.

Phase 2:

Dans la 2^{ème} phase, les actions réalisées dans la première phase seront renforcées par :

- Le recrutement d'un second contingent d'inspecteurs ;
- Le suivi de proximité.

2-g Revalorisation de la fonction enseignante

Revaloriser la fonction enseignante par la prise en compte des notes d'inspections et des sujétions particulières dans la carrière et la rémunération de l'enseignant, tout en améliorant les avantages liés à la fonction.

Phase 1:

- ❑ Mise en place d'un système d'incitation pour les professeurs travaillant dans un contexte difficile.
- ❑ Transparence dans l'application des critères de promotion et d'affectation ;

Conditions de passage à la deuxième phase :

- Loi portant sur la revalorisation de la fonction enseignante.

Phase 2:

Les conditions, ci-dessus, évoquées seront renforcées et améliorées.

Responsabilité de mise en œuvre et suivi/évaluation

La responsabilité de mise en œuvre des actions visant cet objectif est assumée conjointement par l'IPN, l'IGEST, la DES, l'ENS et la DP. Le suivi des indicateurs sera effectué par l'exploitation des rapports de ces structures.

3- Renforcement de l'équité dans l'enseignement secondaire

Il est constaté au niveau de l'enseignement secondaire général des disparités dans la couverture scolaire entre les différentes régions du pays. Ainsi un appui particulier sera apporté à 5 régions présentant les taux de scolarisation les plus faibles, il s'agit de : Hodh Charghi, Hodh Gharbi, Assaba, Guidimagha et Gorgol.

Cet appui se concrétisera d'une part, par une révision des critères d'entrée en 1^oAS et d'autre part par la mise en place d'un système de régionalisation du calendrier scolaire et d'adaptation des horaires au contexte local.

Dans cette même optique, les établissements créés pour l'amélioration de l'offre seront implantés prioritairement dans ces régions. Une politique d'attribution incitative de bourses complétera le dispositif.

En plus d'une situation générale défavorisée au niveau de la couverture scolaire, on dénote des disparités entre genre dans quatre régions où la proportion des filles est très faible (<ou = 40%), à savoir :

Hodh charghi	40%
Assaba	36 %
Guidimagha	28 %
Gorgol	29%

Dans ces régions en plus des actions proposées pour la résorption des disparités entre régions, des normes d'équipement seront imposées pour une meilleure offre scolaire aux filles :

De larges campagnes de sensibilisation seront menées à travers la radio et la télévision avec la participation des leaders d'opinion, et l'assistance d'un expert en communication.

Pour faciliter l'hébergement et le déplacement des filles, des foyers communautaires seront institués et des actions complémentaires à l'appui prévu des agences des Nations Unies à la scolarisation des adolescentes seront entreprises. Il est prévu d'une part un appui administratif et matériel ainsi que l'ouverture de 60 cantines scolaires pour ces foyers et d'autre part un encadrement des responsables de ces structures.

Phase 1:

- Opération médias : un film de plusieurs séquences par an et des émissions à la radio,
- Recrutement d'un expert en communication,
- Appui au financement d'activités génératrices de revenus,
- Formation et encadrement des gestionnaires des foyers,
- Ouverture de 60 cantines scolaires,
- Mise en place d'un plan d'implantation de 20 collèges équipés dans les régions sous- scolarisées,
- Révision du décret organisant les critères d'attribution de bourses conformément à la politique incitative en faveur des filles.

Conditions de passage à la deuxième phase :

- Création de foyers communautaires fonctionnels en fonction de l'évaluation des actions menées par les Nations Unies dans ce domaine ;
- Lancement d'une campagne de sensibilisation au maintien des filles au secondaire ;

Phase 1 :

Les activités concernant l'amélioration de l'équité seront précisées en fin de première phase en fonction des résultats du projet des Nations Unies « Eduquer les adolescentes pour soutenir le développement des communautés ».

Responsabilité de mise en œuvre et suivi/évaluation

La responsabilité de mise en œuvre des actions visant cet objectif est assumée conjointement par la DES et la DPC en relation avec les associations de parents d'élèves. Le suivi des indicateurs sera effectué par l'exploitation des rapports des deux directions.

4- Amélioration de la gestion administrative

La gestion administrative de l'enseignement secondaire recouvre principalement celle de ses personnels et celle des établissements.

Au plan individuel, les enseignants connaissent un avancement de carrière basé uniquement sur l'ancienneté, et ce malgré l'existence d'une réglementation prévoyant l'avancement « au choix ». Aucune mesure incitative n'a été instituée afin d'encourager les enseignants dans leur fonction.

Au plan collectif, on déplore que les recrutements et les affectations soient souvent effectués sur la base de critères flous et peu explicites, faisant trop peu de place à la programmation et à l'estimation des besoins, ce qui induit un certain nombre de gaspillages et d'incompréhensions.

Quant à elle, la gestion des établissements, comme beaucoup de fonctions d'encadrement, connaît un degré insuffisant de professionnalisation, lié au caractère non systématique de la formation technique et administrative des chefs d'établissements

La gestion administrative sera améliorée à travers cinq composantes essentielles qui sont :

- 1- Programmation du recrutement des personnels.
- 2- Amélioration de l'affectation des personnels
- 3- Formation à la gestion et au management.
- 4- Amélioration des capacités de planification et de pilotage.
- 5- Mise en place d'un système de régulation des flux.

4-a Programmation du recrutement des personnels.

Le diagnostic du système éducatif a mis en évidence l'absence de gestion prévisionnelle des recrutements sur le moyen et long terme. La gestion actuelle est conjoncturelle, liée à la préparation de la rentrée suivante et aux ajustements ponctuels nécessaires pour combler des déficits locaux. Les outils de prévision à court terme disponibles sont globalement satisfaisants.

Or, la très forte augmentation prévue des effectifs élèves, l'allongement du 1^{er} cycle secondaire par l'introduction d'une quatrième année et le souci d'équité (établissements de proximité) vont entraîner au cours des dix prochaines années, un accroissement sensible des effectifs de professeurs (1700 supplémentaires en 2010) et du nombre d'établissements (de 116 à 180 en 2010).

Cette croissance du nombre des professeurs nécessite une planification rigoureuse des recrutements (grâce à la carte scolaire) et une réorganisation des affectations en ayant davantage le souci de rationalisation de l'utilisation des moyens humains disponibles.

Il est ainsi prévu, pour les dix prochaines années, d'améliorer la gestion prévisionnelle des enseignants nécessaires (remplacement et croissance) par l'élaboration d'un planning de recrutement, le développement d'une application informatique de prévision et la création d'un fichier informatisé des personnels œuvrant dans l'enseignement secondaire général public.

Ces applications, élaborées dans un premier temps avec l'aide de consultants externes, devront pouvoir être gérées et actualisées par les agents de la DES à l'issue de la première phase du programme. Une phase de formation des personnels concernés est indispensable afin de renforcer leurs compétences.

Ces mesures devraient permettre au bout du compte de disposer dans chaque établissement d'un nombre suffisant d'enseignants disposant du profil professionnel requis.

Phase 1:

- Planning de recrutement,
- Développement des applications informatiques,
- Mise en place d'un fichier enseignant opérationnel,
- Organisation de l'actualisation constante des données
- Formation des personnels concernés

- Recrutement de surveillants.

Phase 2:

- Poursuite du recrutement des surveillants.

Responsabilité de mise en œuvre et suivi/évaluation

La responsabilité de mise en œuvre des actions visant cet objectif est assumée par la DES. Le suivi des indicateurs sera effectué par l'exploitation des rapports de cette structure.

4-b Amélioration de l'affectation des personnels

Les travaux de préparation de la rentrée permettent depuis plusieurs années de préparer comme il se doit le mouvement des personnels. Cependant, des négociations ont lieu assez tard dans l'année scolaire entre les services centraux et les personnels qui refusent de rejoindre des postes offrant des conditions de vie plus difficiles que dans le reste du pays. Cette situation engendre un désordre relatif préjudiciable au bon fonctionnement des établissements.

La rationalisation des affectations suppose la définition de critères précis et objectifs, témoignant des besoins réels en lien avec la carte scolaire. La mise en place d'outils de gestion des affectations (fichier à jour et application intégrant la description des besoins) sera le point de départ de cette normalisation.

Par ailleurs, un lien nouveau entre la rémunération et certaines difficultés spécifiques (enseignants affectés dans des zones enclavées, éloignées ou offrant des conditions de vie difficiles) devra être élaboré et mis en œuvre.

Phase 1:

- Définition de critères.
- Publication et diffusion.
- Mise en application.
- Mise en application du lien entre rémunération et certaines difficultés spécifiques.

Phase 2:

- Consolider les actions de rémunérations des enseignants affectés en zones d'éducation offrant des conditions de vie difficiles.

Responsabilité de mise en œuvre et suivi/évaluation

La responsabilité de mise en œuvre des actions visant cet objectif est assumée conjointement par la DES et la DP. Le suivi des indicateurs sera effectué par l'exploitation des rapports des deux structures.

4-c Formation à la gestion et au management.

Les personnels en charge de l'encadrement des établissements, comme ceux en charge de l'administration centrale sont généralement issus du corps enseignant, c'est à dire que leur formation de base est souvent très éloignée des problématiques de gestion administrative. La

qualité d'ensemble des personnels de l'enseignement secondaire général permet leur évolution vers des tâches de gestion moyennant la mise en place d'un système d'adaptation à l'emploi.

Parallèlement, même si les cadres actuels de l'enseignement secondaire général font preuve d'une grande bonne volonté, l'actualisation de leurs connaissances en management apparaît indispensable pour accompagner les profondes évolutions à venir du système éducatif.

Les formations d'adaptation à l'emploi devront porter d'une part sur les aspects de gestion courante et d'animation des équipes administratives et d'autre part sur les techniques de prospective et de planification des systèmes éducatifs. A cet effet, des actions de formation des chefs d'établissement et des cadres de la Direction de l'Enseignement Secondaire accompagneront une standardisation des tâches des services de façon à ce que l'on sépare dorénavant mieux la gestion courante de la prévision.

Phase 1:

- Formation locale des chefs d'établissements.
- Formation locale et à l'étranger des cadres de la Direction de l'Enseignement Secondaire.

Phase 2:

- Formation locale des chefs d'établissements.
- Formation locale et à l'étranger des cadres de la Direction de l'Enseignement Secondaire.

Responsabilité de mise en œuvre et suivi/évaluation

La responsabilité de mise en œuvre des actions visant cet objectif est assumée conjointement par la DES et la DPC. Le suivi des indicateurs sera effectué par l'exploitation des rapports des deux structures.

4-d Amélioration des capacités de planification et de pilotage

Les services en charge de la préparation régulière de la rentrée et de la prévision des besoins verront leurs moyens renforcés (logistique, équipements ...etc.).

Des actions permettant de favoriser la gestion participative, pour mobiliser la communauté scolaire autour de projets d'établissement seront encouragées. Ces activités de planification seront initiées localement sous l'autorité du chef d'établissement. Elles auront pour vocation de définir les meilleures voies de mise en œuvre des directives nationales en fonction des caractéristiques et possibilités locales.

Des établissements serviront de support à des coordinations régionales en attendant la création éventuelle de Directions Régionales de l'Education Nationale (DREN). Ces coordinations auront vocation à représenter l'ensemble des services de la DES et seront en mesure, suivant le principe de subsidiarité, de résoudre localement un certain nombre de problèmes de fonctionnement des établissements. L'action des instituts pédagogiques régionaux sera renforcée notamment par un appui logistique et documentaire.

Phase 1:

- Formation des cadres des services ;
- Equipement de ces services ;

- Initiation des chefs d'établissement à la démarche de projet ;
- Définition d'un statut des coordinations régionales ;
- Dotation des coordinations régionales en moyens humains et matériels.

Phase 2:

- Consolidation des actions déjà engagées.

Responsabilité de mise en œuvre et suivi/évaluation

La responsabilité de mise en œuvre des actions visant cet objectif est assumée conjointement par la DES en liaison avec la DPC. Le suivi des indicateurs sera effectué par l'exploitation des rapports des deux structures.

4-e Mise en place d'un système de régulation des flux du 2nd cycle

Avec la mise en œuvre de la Réforme, l'enjeu pour le collège d'ici 2010 est le suivant :

- Augmenter le nombre d'entrants en 1^{ère} Année Secondaire du public (de 17000 à 35000 environ) ;
- Améliorer la rétention des élèves en cours de cycle (moins d'abandons d'études) ;
- Limiter à 5 000 le nombre d'entrants au second cycle public (contre environ 8 000 actuellement) ;

En ce qui concerne la régulation au niveau des examens, on estime à un tiers la proportion des candidats libres se présentant au baccalauréat, soit environ 6 000 candidats. Ces candidats libres tentent d'échapper au probatoire en négociant leur inscription dans les établissements privés.

La plupart de ces candidats libres n'ont pas un niveau de qualification suffisant, ce qui engendre des taux de réussite faibles et des coûts récurrents de plus en plus lourds pour le budget d'organisation du baccalauréat ; d'où la nécessité de réactiver la procédure du probatoire.

Phase 1:

- Réguler les flux d'entrants en 2^e cycle ;
- Renforcer les contrôles au niveau du privé ;
- Prévoir d'éventuelles sanctions à l'encontre des établissements privés complaisants.

Phase 2:

- Renforcer les actions de la première phase

Conditions de passage à la deuxième phase :

- Promulgation des décrets fixant :
 - Les mesures incitatives pour l'affectation dans les zones défavorisées.
 - Le référentiel de compétences du chef d'établissement.

- La création des coordinations régionales de l'enseignement secondaire.
- Une gestion administrative normalisée ;
- Un personnel formé ;
- Des structures régionales créées ;
- Un Système de régulation des flux mis en place.

Responsabilité de mise en œuvre et suivi/évaluation

La responsabilité de mise en œuvre des actions visant cet objectif est assumée par la DES. Le suivi des indicateurs sera effectué par l'exploitation des rapports de cette structure.

4.3 Formation technique et professionnelle

4.3.1 Stratégie

La stratégie de la FTP traduit les orientations de la politique nationale en activités qui permettront la réalisation des objectifs de cette politique. La structure et les modes opératoires de la stratégie doivent prendre en compte les contraintes identifiées dans le système de la FTP, notamment :

- l'absence de données fiables sur les besoins du marché du travail qui rend impossible actuellement une identification précise des besoins en qualification auxquels la FTP se doit de répondre ;
- la nécessité d'introduire des nouveaux modes de formation permettant une meilleure adaptation aux besoins du marché du travail ;
- la nécessité de mettre en place une réforme institutionnelle à travers un processus progressif qui garantit sa réussite.

Ces conditions impliquent le choix d'une démarche à 2 étapes :

1^{ère} étape : la première étape s'établit sur cinq ans et concerne l'amélioration de la qualité, l'expérimentation de nouveaux modes de formation, la mise en place de structures de coordination, d'ingénierie et de financement, suivi et évaluation systématiques des activités qui en découlent, la réadaptation des missions des structures de pilotage stratégique du dispositif. Cette première étape devrait permettre de doubler les effectifs de la FTP (soit environ 2500 places supplémentaires).

2^{ème} étape : à la fin de la 5^{ème} année du programme une évaluation globale de la première étape expérimentale sera réalisée. Sur la base des résultats de cette évaluation les correctifs nécessaires seront apportés pour le développement du dispositif FTP et son adaptation à la demande.

Pour ce qui concerne le développement et l'adaptation de modes et programmes de formation au cours de la première étape, ils seront élaborés sur la base des besoins prioritaires en qualification déterminés à travers l'observation des perspectives de développement de différents secteurs clés de l'économie, notamment : le bâtiment et travaux publics (gros œuvres, second œuvres), hôtellerie et tourisme, services aux particuliers, maintenance et réparation (mécanique, électricité), électronique, transformation agro-alimentaires et pêches.

Le dispositif de la FTP développera, pour répondre à ces besoins, des formations pré-emploi, des formations en cours d'emploi et des formations initiales de durées variables (quelques mois à 2 ans) visant à la fois les secteurs structuré et informel.

L'objectif général de développement de la stratégie décennale de la Formation Technique et Professionnelle (FTP) est de : *rendre le dispositif de FTP en mesure de répondre aux besoins des personnes et des entreprises.*

4.3.2 Cadre logique

Résumé	Indicateurs	Suivi Evaluation	Hypothèses Risques
<p>ODP : Rendre le dispositif de FTP en mesure de répondre aux besoins des personnes et des entreprises.</p>	<p>a) 10% des entreprises de plus de 10 salariés font de la formation continue fin 2004 et 25% fin 2006 b) 10% des entreprises du secteur formel participent à l’alternance en 2006 c) Au moins 500 étudiants devraient participer à des projets d’apprentissage en 2005 et 2 000 en 2010.</p>	<p>- Enquête auprès des entreprises - DFPS / DET - DFPS / DET</p>	<p>Poursuite de la croissance de l’économie du pays</p>
<p>Résultats : 1. Le pilotage de la FTP par la demande est renforcé 2. La qualité, l’efficacité et la pertinence de la FTP sont développées 3. La capacité et la nature de l’offre de la FTP sont renforcés et adaptés à la demande 4. Le cadre institutionnel du système de la FTP est reconfiguré en fonction de la stratégie</p>	<p>a) les employeurs contribuent au moins 30% du budget de la FC et 15% des nouveaux modes de FTP en 2006 b) 70% des décisions d’investissement (nouveaux modes et nouvelles filières) sont prises en accord avec le secteur productif dans 3 ans et 85% en 2006 a) Le taux d’insertion des formés est au moins de 60% pour l’ensemble des formés et de 80% pour les nouveaux modes de formation en 2005/2006 b) Le taux de réussite dans les nouveaux modes et nouvelles filières est de 65% en 2004 et 90% en 2006 c) Les établissements génèrent en moyenne au moins 20% de leur budget annuel en ressources propres en 2006 a) Augmentation de la capacité d’au moins 2000 formés sur 5 ans pour l’ensemble des filières nouvelles / renouvelées a) Planification opérationnelle unifiée à partir de 2003/ 2004 b) Le secteur privé représente au moins 20% du système FTP</p>	<p>- DFPS / DET - Enquête auprès des entreprises - DFPS / DET INP – FTP Etablissements INP-FTP Etablissements DFPS / DET MEN/MFPTJS DFPS / DET</p>	<p>Implication et participation effective des employeurs aux nouveaux programmes L’INP-FTP est autonome et effectivement opérationnel avant la mise en œuvre du projet. Le processus de rénovation des filières sur la base d’une demande économique reste une priorité nationale Les structures décisionnelles de la FTP acceptent une coordination réelle de leurs activités</p>

Composantes :	Activités :	Suivi :	Hypothèses :
1.a. La mise en place du Fonds Autonome destiné au financement de la FTP	1.a.1 Mise en place du Secrétariat du Fonds (TA) 1.a.2. Fonds (financements) 1.a.3 Fonctionnement du Fonds	Secrétariat du Fonds (cellule de l' INP-FTP)	Le décret de création du Fonds est promulgué avant la mise en œuvre du projet
1.b. La mise en place du Conseil National de la Formation Technique et Professionnelle	1.b.1 Mise en place du Secrétariat du CNFTP	Secrétariat du CNFTP	Le CNFTP est effectivement consulté par les décideurs
2.a Création de l'Institut National de Promotion de la Formation Technique et Professionnelle (INP-FTP)	2.a.1 Mise en place de la structure physique et matérielle de l'INP-FTP 2.a.2 Mise en place des ressources humaines de l'INP-FTP	MEN /MFPTJS Direction des Projets Direction de L'INP-FTP	Les ressources humaines de l'INP FPT sont capables d' accomplir les missions
2.b Analyse et traitement des données sur les besoins du marché du travail	2.b.1 Développement des outils et méthodes 2.b.2 Réalisation d'études 2.b.3 Sous-traitance d'études et d'enquêtes ponctuelles	Unité analyse des besoins en formation de INP-FTP	Disponibilité de données fiables sur le marché du travail et l'emploi
2.c Mise en place d'un système qualité	2.c.1 Mise en place d'un système de normalisation 2.c.2 Mise en place d'un système national de validation et de certification 2.c.3 Implantation de la qualité dans le dispositif FTP	Unité Qualité de l'INP-FTP Etablissements DFPS/DET Etablissements privés CGEM	
2.d Mise en place d'un système de gestion des établissements adapté à un pilotage par la demande	2.d.1 Définition d'un modèle de gestion 2.d.2 Test (pilote) 2.d.3 Généralisation	DFPS/DET	Participation effective enseignants et directeurs centres FTP au développement des filières nouvelles et renouvelées
2.e Renovation des programmes de formation	2.e.1 Acquisition et adaptation de référentiels et de programmes 2.e.2 Développement et implantation de nouveaux programmes	Unité Ingénierie de l'INP-FTP Etablissements FTP	
2.f Développement de nouveaux modes de formation	2.f.1 Développement, test, application et évaluation des programmes d'apprentissage 2.f.2 Développement, test, application et évaluation des programmes d'alternance	Unité Ingénierie de l'INP-FTP Etablissements Enquête entreprises (formel et informel)	Capacité de recruter des tuteurs en entreprises Capacité du tissu économique à accueillir des stagiaires

<p>2.g Mise en place des outils de suivi et d'évaluation du système FTP</p>	<p>2.f.3 Développement, test, application et évaluation des programmes d'auto emploi</p> <p>2.g.1 Elaboration, test et mise en place des enquêtes sur le suivi des formés</p> <p>2.g.2 Elaboration, test et mise place des analyses sur le rendement interne</p>	<p>Unité évaluation de l'INP-FTP</p> <p>Etablissements</p> <p>DFPS / DET</p>	<p>Participation effective des directeurs d'établissements et de DFPS/DET</p>
<p>2.h Promotion de la FTP</p>	<p>2.h.1 Campagne de promotion auprès des entreprises</p> <p>2.h.2 Campagne de sensibilisation auprès des jeunes et des familles</p> <p>2.h.3 Campagne de promotion du Fonds</p>	<p>DFPS/DET</p> <p>CGEM</p> <p>Associations Parents d'élèves</p> <p>Etablissements</p>	<p>Cohérence des campagnes avec les messages diffusés par le secteur productif</p>
<p>3.a Formation de l'encadrement technico-pédagogique</p>	<p>3.a.1 Formation de formateurs de formateurs</p> <p>3.a.2 Formation initiale de formateurs</p> <p>3.a.3 Formation continue de formateurs</p> <p>3.a.4 Formation des maîtres d'apprentissage</p> <p>3.a.5 Formation des tuteurs</p> <p>3.a.6 Formation personnels administratifs établissements</p>	<p>DFPS/DET</p> <p>Entreprises participant à l'alternance et l'apprentissage</p> <p>CSET</p>	<p>Le recrutement des formateurs est réalisé et nombre et délais selon les besoins identifiés.</p>
<p>3. b Dotation en équipement</p>	<p>3.b.1 définition des équipements prioritaires</p> <p>3.b.2 acquisition des équipements</p>	<p>DPEF</p> <p>DFPS / DET</p> <p>Etablissements</p>	<p>Qualité de l'assistance technique recrutée pour les analyses et études d'opportunité</p>
<p>3.c Elargissement de la capacité d'accueil</p>	<p>3.c.1 Analyse et validation pour des réhabilitations</p> <p>3.c.2 Analyse ou étude d'opportunité pour des extension</p> <p>3.c.3 Etudes d'opportunité pour des créations</p> <p>3.c.4 Réalisation des réhabilitations, extensions et créations</p>	<p>DPEF</p> <p>DFPS / DET</p> <p>Etablissements</p>	<p>Résistances des différentes tutelles de la FTP à une coordination effective</p> <p>Résistance des autres Ministères acteurs de la FTP</p>
<p>4.a Reconfiguration des missions des directions de tutelle de la FTP</p>	<p>4.a.1 Création d'un groupe de travail interministériel (MEN/MFPTJS) pour élaborer des propositions</p> <p>4.a.2 Formulation de propositions sur un cadre institutionnel pour l'ensemble du système de FTP</p>	<p>MEN/MFPTJS</p> <p>DFPS / DET</p> <p>Enquête auprès du secteur privé</p>	<p>Promulgation effective des mesures incitatives</p>

4.b Mise en place d'un cadre incitatif permettant le développement de la formation privée	4.b.1 Identification des mesures juridiques 4.b.2 Application des mesures	DFPS/DET	
---	--	----------	--

4.3.3 Description de la composante – Présentation des activités

1. Renforcement du pilotage de la FTP par la demande

La composante a pour objectif de **renforcer le pilotage de la FTP par la demande**

Il s'agit de garantir une meilleure adéquation de la formation avec les besoins en qualification du marché de l'emploi à travers l'implication active des employeurs aux différents niveaux de conception et de mise en œuvre des politiques de développement de la formation technique et professionnelle d'une part, et l'incitation des entreprises pour le développement de nouveaux modes de formation (formation continue, alternance, apprentissage, etc.), d'autre part.

Phase 1 :

L'objectif de la première phase est d'assurer l'implication des employeurs au pilotage stratégique et opérationnel de la FTP et de mettre en place un fonds destiné à soutenir les entreprises pour le perfectionnement des travailleurs en cours d'emploi, la mise en œuvre des nouveaux modes de formation et le développement de programmes de formation insertion.

Les activités pour atteindre cet objectif sont :

1.a Mise en place du Fonds Autonome destiné au financement de la FTP

Il s'agit, tout en capitalisant les acquis du Fonds d'Appui aux Actions de Formation (FAAF), expérimenté dans le cadre du projet précédent, de mettre en place un mécanisme d'incitation, sous la forme d'un Fonds, destiné à encourager les entreprises à avoir recours à la FTP. Ce Fonds vise à corriger les dysfonctionnements constatés au niveau du marché de la FTP. Il contribuera à faire émerger la demande en formation des entreprises (y compris l'apprentissage et l'alternance) et renforcera l'ouverture des établissements de la FTP vers une démarche de réponse à la demande des entreprises et des personnes. La mise en place de ce Fonds, déjà institué par la loi 98-007 du 20 janvier 1998 et dont le projet de manuel de procédure est disponible, porte sur (i) l'installation de son secrétariat exécutif qui sera chargé de l'instruction des dossiers soumis aux financements, (ii) la mise en place du comité paritaire d'attribution des financements, (iii) la prise en charge de son fonctionnement et (iv) la mise en place de l'enveloppe financière destinée au financement des projets de formation soumis au Fonds sur les cinq premières années du programme.

1.b. Mise en place du Conseil National de la Formation Technique et Professionnelle

Il s'agit de la mise en place du Conseil National de Formation Technique et Professionnelle (CNFTP) prévu par la loi 98-007 du 20 janvier 98. Ce conseil qui regroupe les décideurs, les opérateurs de la FTP et les employeurs est un organe de concertation qui donne un avis consultatif sur l'ensemble des questions relatives à la FTP. En plus des mesures juridiques, sous-citées, cette activité portera sur la désignation des membres du CNFTP, l'installation de son secrétariat et sa dotation en moyens de fonctionnement.

Phase 2 :

L'objectif de la deuxième phase vise à consolider et capitaliser les acquis de la première phase en ce qui concerne : (i) le renforcement du pilotage partenarial du dispositif, (ii) la pérennisation du fonds, (iii) l'élargissement de ses missions pour soutenir les plans de développement des ressources humaines en entreprise et promouvoir des nouveaux modes de financement de la FTP.

Les activités pour atteindre l'objectif de la 2ème phase concerneront entre autres :

- la mise en place des comités consultatifs locaux ou régionaux de la Formation Technique et Professionnelle ;
- la reconfiguration des missions du fonds pour l'ouvrir à d'éventuels champs d'application ou de nouvelles sources de financement

Mesures de réforme

- La promulgation du décret précisant l'organisation et le fonctionnement du Conseil National de la Formation Technique et Professionnelle prévu par la loi 98-07 (Article 7)
- La promulgation du décret précisant les règles d'organisation et de fonctionnement du fonds de promotion de la FTP prévu par la loi 98-07 (Article 28)

Conditions de passage à la deuxième phase

- Le Fonds autonome est fonctionnel, a pu développer des projets de formation touchant des besoins réels du marché du travail contribuant au développement des nouveaux modes de formation

2. Qualité, efficacité et pertinence de la FTP

Cette composante a pour objectif de **développer la qualité, l'efficacité et la pertinence de la FTP.**

Il s'agit de mettre en place une capacité nationale dans les domaines de l'ingénierie pédagogique et de formation. Cette capacité permettra à la fois de fournir une aide aux décideurs dans la planification de la FTP et un appui aux opérateurs de la FTP dans la mise en œuvre des politiques nationales dans ce domaine. Outre la mise en place matérielle de cette capacité, la composante assure des appuis ponctuels dans les principaux domaines concourant à l'amélioration de la qualité, de l'efficacité et de la pertinence de la FTP.

Première phase :

L'objectif de la première phase est de mettre en place une capacité nationale pérenne dans les domaines concourant au développement de la qualité, de l'efficacité et la pertinence de la FTP et d'expérimenter ses outils et méthodes de fonctionnement.

Les activités pour atteindre cet objectif sont :

2.a Création de l'Institut National de Promotion de la Formation Technique et Professionnelle (INP-FTP)

L'INP-FTP sera une structure qui capitalisera les acquis du Centre de Ressources et de Suivi (CRES), créé dans le cadre du Projet Education IV. Il constituera une structure d'aide à la décision chargé en particulier des missions suivantes : (i) gestion du Fonds Autonome, (ii) identification des besoins en formation, (iii) ingénierie de formation, (iv) suivi et évaluation des activités de la FTP, et (v) promotion de la FTP.

L'INP/FTP sera structurée en unités spécifiques responsables de la mise en œuvre de ces missions. Les résultats des travaux réalisés par l'INP-FTP seront accessibles à tous les acteurs publics et privés de la FTP. La création et la mise en place de l'INP-FTP implique le développement de méthodes et outils spécifiques pour la réalisation des différentes missions qui lui sont confiées.

L'INP-FTP devra être en mesure d'opérer dès le démarrage du projet. La création et la mise en activité effective de l'INP-FTP avant la mise en œuvre effective du projet est une conditions nécessaire à la réalisation de l'objectif opérationnel du projet et à l'exécution des activités qui en découlent.

En terme d'activités opérationnelles, la mise en place de L'INP-FTP se traduira, en plus des mesures d'ordre institutionnel, par (i) la mise en place de sa structure physique et matérielle, (ii) la désignation de son équipe de direction, (iii) la mobilisation et la formation de ses ressources humaines, et (iv) sa dotation en moyens de fonctionnement.

2.b Analyse et traitement des données sur les besoins du marché du travail

Il s'agit de développer une expertise qui soit en mesure d'identifier et d'analyser les besoins en formation du secteur productif et de réaliser, soit directement soit en sous-traitance, des études ponctuelles pour déterminer les besoins en formation prioritaires des principaux secteurs de l'économie (secteur structuré et informel). Ces études devront être menées en collaboration avec les institutions spécialisées.

Ces analyses et études ont une fonction capitale pour établir les axes de développement ou de rénovation des programmes de formation ainsi que leur contenu. Cette activité concernera (i) le développement d'outils et méthodes d'analyse et de traitement de données sur les besoins en qualification du marché du travail, (ii) la formation de spécialistes dans le domaine et (iii) la réalisation d'études permettant l'identification des besoins prioritaires en qualification des principaux secteurs de l'économie nationale.

2.c Mise en place d'un système qualité pour l'ensemble de la FTP

Cette activité vise le développement et la mise en place (i) d'un système de normalisation, (ii) d'un système de certification et de validation des formations initiales et continues, (iii) d'une démarche qualité au sein des établissements de la FTP. Elle permettra d'implanter progressivement une démarche qualité au niveau de tous les acteurs de la FTP en vue de faire émerger des attitudes dirigées vers la satisfaction du client. Elle comporte la formation de spécialistes qualité, l'acquisition et l'adaptation de norme, l'élaboration de manuels qualité et l'organisation de séminaires de sensibilisation et de formation.

2.d Mise en place d'un système de gestion des établissements

Il s'agit de développer et d'implanter, dans les établissements de la FTP, un nouveau système de gestion qui leur permettra de s'intégrer dans une démarche de pilotage de l'offre de formation par la demande. Cette activité s'articule avec l'activité précédente d'implantation d'une démarche qualité dans les établissements, notamment pour ce qui concerne la satisfaction du client. De manière opérationnelle, cette activité portera sur (i) l'élaboration de modèles de gestion pour les différents types d'établissements (enseignement technique et formation professionnelle), (ii) leur expérimentation dans des centres pilotes de façon à s'assurer de leur pertinence et efficacité et (iii) leur implantation progressive dans l'ensemble du dispositif public de la FTP. Ce nouveau mode de gestion permettra notamment le développement et l'utilisation de ressources propres issues des services aux entreprises et aux particuliers dans les établissements.

2.e Rénovation des programmes de formation

Cette activité vise à rénover et adapter les programmes existants en fonction des besoins du marché du travail identifiés. Sa mise en œuvre consistera à (i) l'acquisition de référentiels et programmes de formation similaires, (ii) la formation de spécialistes compétents dans le domaine (iii) le développement d'outils et méthodes de travail, (iv) l'élaboration/adaptation des référentiels et programmes de formation et (v) l'implantation de nouveaux programmes.

2.f Développement de nouveaux modes de formation

Il s'agit dans ce cadre de développer une ingénierie spécifique permettant de développer les nouveaux modes de formation (alternance, apprentissage, formation :insertion, etc.) en prenant en compte le contexte local et les besoins des secteurs productifs.

Cette activité vise, d'une part, à renforcer la pertinence et la qualité des modes et programmes de la FTP et, d'autre part, à améliorer l'insertion des formés. Elle portera en particulier sur (i) le développement, le test, l'application et l'évaluation des programmes d'apprentissage, (ii) le développement, le test, l'application et l'évaluation des programmes d'alternance et (iii) le développement, le test, l'application et l'évaluation des modules d'auto emploi.

2.g Mise en place des outils de suivi et d'évaluation du système FTP

Cette activité consiste à mettre en place un mécanisme de suivi et d'évaluation des activités de la FTP qui permettront de renseigner sur le déroulement et l'impact des activités de formation. Elle comporte en particulier (i) des enquêtes sur le suivi des sortants de la FTP, (ii) la réalisation d'analyses sur le rendement interne des établissements et (iii) l'évaluation des actions de formation financées au titre du Fonds autonome.

2.h Promotion de la FTP

Il s'agit d'élaborer une stratégie de communication et d'information orientée vers les principales parties prenantes de la FTP. Des campagnes de sensibilisation visant la promotion de la FTP auprès des entreprises, des jeunes et des familles seront organisées à cet effet. La promotion du Fonds Autonome sera mise en œuvre à travers ces activités. Cette démarche implique une coordination réelle entre les différents acteurs du système de la FTP (secteur productif, centres publics et privés, associations de parents d'élèves, etc.)

Phase 2:

L'objectif de la deuxième phase est de développer la capacité nationale mise en place lors de la première phase et de renforcer son action dans les différents domaines concourants à la qualité, l'efficacité et la pertinence de la FTP.

Les activités pour atteindre l'objectif de la deuxième phase concerneront notamment :

- la réalisation des ajustements institutionnels de nature à faciliter et rendre plus performante l'action de l'INP-FTP ;
- la consolidation de ses moyens de fonctionnement (ressources humaines et moyens matériels) ;
- l'adaptation de ses outils et méthodes en fonction des évolutions dans le domaine et des résultats des expérimentations ;
- la réalisation d'études et enquêtes dans les divers domaines de l'ingénierie pédagogique et de formation.

Mesures clés :

Prise du décret créant l'INP-FTP et précisant son mode de fonctionnement

Conditions de passage à la deuxième phase

- L'INP-FTP est devenu fonctionnel de manière pérenne et a développé des outils et méthodes adaptés au contexte local.

3- Renforcement et adaptation de la capacité et de la nature de l'offre de la FTP

Cette composante a pour objectif de **renforcer et adapter la capacité et la nature de l'offre de la FTP.**

Il s'agit dans une perspective de développement qualitatif et quantitatif de la capacité et de la nature de l'offre de la FTP de disponibiliser les ressources humaines compétentes, d'acquérir les équipements nécessaires et d'aménager les lieux de formation adaptés. L'approche retenue sera de procéder, dans la première phase du programme, au développement de projets pilotes permettant l'expérimentation de nouveaux modes de formation (alternance, apprentissage, etc.) et d'opérer dans la deuxième phase les ajustements nécessaires pour adapter la nature et l'offre de la FTP en fonction des résultats obtenus sur la première phase.

Première phase:

L'objectif de la première phase est de porter la capacité d'accueil de la FTP à environ 5000 places tout en assurant sa qualité et en l'adaptant aux besoins réels du marché du travail.

Les activités pour atteindre cet objectif porteront sur deux aspects :

- (i) l'amélioration de la qualité de l'offre actuelle à travers la formation continue des personnels d'encadrements, la rénovation des programmes de formation, le renouvellement des équipements et la réhabilitation des locaux,
- (ii) l'élargissement de la capacité du dispositif à travers l'élaboration de nouveaux programmes (alternance, apprentissage, etc.), la formation de l'encadrement technico-pédagogique (formateurs, maîtres d'apprentissage, tuteurs, personnels administratifs), l'acquisition des équipements, l'extension des structures de formation existantes et la création de nouvelles structures.

Deuxième phase:

L'objectif de la deuxième phase est d'opérer, en fonction des résultats de l'expérimentation des programmes de la première phase, les ajustements nécessaires pour adapter la nature et la capacité de l'offre de la FTP aux besoins du marché du travail.

Sur la base des résultats de la première phase et en fonction des besoins en qualification qui seront identifiés, la deuxième phase viserait à porter la capacité d'accueil de la FTP à environ 10000 places.

Les activités pour atteindre cet objectif concerneront notamment :

- la formation initiale et continue des personnels d'encadrement technico-pédagogique
- le renouvellement des équipements devenus vétustes et l'acquisition de nouveaux équipements.
- la réhabilitation/construction de locaux

Mesures clés

Réglementation souple et évolutive des nouveaux modes de formation

Conditions de passage à la deuxième phase

- Réaction favorable du tissu économique aux nouveaux modes de formation.

4. Reconfiguration du cadre institutionnel de la FTP en fonction de la stratégie

Cette composante a pour objet de développer le cadre institutionnel permettant d'accompagner la mise en œuvre de la stratégie et d'assurer la cohérence et l'harmonisation de l'ensemble du dispositif FTP (public et privé). Elle concerne, d'une part, le renforcement de la cohérence entre les activités gérées par les deux Ministères de tutelle (MEN et

MFPTJS) ainsi que l'ensemble des acteurs publics et privés intervenant dans la FTP et, d'autre part, le développement du secteur privé de la FTP.

Première phase :

L'objectif visé dans la première phase consiste à mettre en place une structure de coordination du dispositif de la formation technique et professionnelle pour garantir sa pertinence, sa cohérence et son harmonisation.

Les activités pour atteindre cet objectif sont de:

4.a Reconfiguration des missions des directions de tutelle de la FTP

Il s'agit de la création d'un groupe de travail interministériel (MEN/MFPTJS) pour soumettre aux décideurs des propositions permettant d'harmoniser la conception de la politique nationale de FTP et de rationaliser sa mise en œuvre.

4.b Renforcement des directions de pilotage

Il s'agit de renforcer les directions de pilotage de la FTP à travers la formation de leur ressources humaines et le renforcement de leurs moyens de fonctionnement.

4.c Mise en place d'un cadre incitatif permettant le développement de la formation privée

Il s'agit de rénover le cadre juridique permettant l'organisation de la formation privée de façon à développer sa capacité d'accueil et d'améliorer sa qualité et sa pertinence.

Deuxième phase

L'objectif de la deuxième phase vise à consolider et capitaliser les acquis de la première phase notamment en ce qui concerne la coordination du dispositif FTP d'une part, et la promotion de l'offre privée en direction des métiers à forte demande sur le marché de l'emploi d'autre part.

Les activités pour atteindre l'objectif de la 2ème phase concerneront entre autres :

- la reconfiguration des missions des directions des tutelles de la FTP au niveau des autres Départements ;
- la consolidation des instances de pilotage de la FTP ;
- le renforcement du cadre incitatif permettant le développement de la formation privée

Mesures de réformes

- La mise en place du cadre juridique de la structure de coordination du dispositif FTP
- Mise en place du cadre juridique et financier de promotion de la FTP privée

Conditions de passage à la deuxième phase

- Le cadre institutionnel unifié de la FTP est mis en place et testé.

4.4 Enseignement supérieur

4.4.1 Stratégie

La composante Enseignement Supérieur a pour objectif l'accroissement des performances de cet ordre d'enseignement. Elle vise notamment à améliorer la qualité de l'enseignement et de la recherche scientifique et à assurer une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi.

Les indicateurs globaux retenus pour cette composante sont :

- L'accroissement du rendement pour mesurer l'amélioration de la qualité de l'enseignement. Ce rendement devrait augmenter de 15% à l'horizon 2010.
- En matière de recherche scientifique, le nombre de publications dans les revues internationales devrait atteindre 100 à l'issue de la décennie à venir.
- L'adéquation formation-emploi sera appréciée en fonction du taux d'insertion dont une valeur cible est à fixer après la mise en place d'un dispositif d'observation au cours des deux premières années d'exécution de la composante.

La Direction de l'Enseignement Supérieur (DESUP) est chargée du suivi-évaluation des actions prévues dans le cadre de cette composante ; chaque établissement étant responsable de l'exécution des tâches qui le concernent.

La stratégie de développement de l'enseignement supérieur mauritanien est conçue sous les hypothèses suivantes:

- a) l'emploi de niveau supérieur se développera au cours des années à venir ;
- b) la politique de régulation des flux dans le secondaire sera réussie;
- c) il y aura une collaboration réelle du secteur privé et des établissements d'enseignement supérieur.

Pour la mise en œuvre de la stratégie de développement de l'enseignement supérieur, les efforts seront orientés, dans un premier temps, vers la création d'un environnement propice à un enseignement de qualité orienté vers la satisfaction des demandes en qualifications de différents secteurs de l'économie nationale. Puis, dans un deuxième temps, la priorité sera accordée à la consolidation des acquis et il sera procédé aux réajustements qu'aura recommandés l'évaluation à mi-parcours.

4.4.2 Cadre logique

RESUME	INDICATEURS	SUIVI-EVALUATION	HYPOTHESES
<p>ODP : -Amélioration de la qualité de l'enseignement et de la recherche ; - Meilleure adéquation de la formation à l'emploi ;</p>	<p>a) Rendement : de x en 2000 à x + 5% en 2005 et x + 15% en 2010 ; b) 70 publications dans des revues et colloques internationaux par an en 2006 et 100 en 2011; c) Taux d'insertion : le taux sera fixé après la mise en place du dispositif d'observation et au plus tard dans 2 ans.</p>	DESUP	<p>a) Développement de l'emploi de niveau supérieur ; b) Politique réussie de régulation des flux dans le secondaire ; c) Collaboration réelle du secteur privé et des établissements de l'enseignement supérieur.</p>
<p>RESULTATS 1. Le cadre institutionnel de l'enseignement supérieur est révisé en fonction de la stratégie</p> <p>2.L'efficacité des dépenses publiques est améliorée</p> <p>3.Les effectifs sont maîtrisés</p> <p>4. La qualité de l'enseignement supérieur est améliorée</p>	<p>a) Adoption des textes relatifs à l'autonomie des établissements en matière de pédagogie, de finance et de gestion des personnels ; b) Signature des contrats programmes avant 2005 ; c) Part des autofinancements : de 0 à 1% en 2005 et 3% en 2010;</p> <p>a) 40% du quota des bourses réalloué à l'enseignement et à la recherche dans 5 ans;</p> <p>a) Nombre de nouveaux entrants <= 2600 ; b) Nombre total des étudiants à l'Université <= 7500;</p> <p>a) Taux de promotion au DEUG passe de x% à y% en 2005 et z% en 2010; b) Taux de redoublement moyen passe de 26% à 17% en 2005 et 12% en 2010 ; c) 30% d'enseignants de rang magistral ; d) En moyenne 1 mois de formation continue par enseignant en matière de pédagogie sur 5 ans et 2 mois sur 10 ans;</p>	<p>DESUP + Etablissements</p> <p>DESUP</p> <p>DESUP + Université</p> <p>Etablissements</p>	

5. La professionnalisation est accrue et l'offre de formation diversifiée	a) Au moins 15 % des étudiants de l'enseignement supérieur sont inscrits dans des filières professionnelles, développées en concertation avec les entreprises, en 2005.; b) x% des étudiants dans les filières courtes parmi les étudiants de 1 ^{er} cycle ;	DESUP + Etablissements + DPC	
6.L'apport des NTIC est exploité	a) 40% des étudiants ont accès à l'Internet dans les établissements en 2005 et 100% en 2010; b) 10% des cours intégrant les NTIC en 2005 et 25% en 2010; c) Existence de système d'information pour la gestion dans les établissements en 2005;	DESUP + Etablissements	
7.La recherche scientifique, notamment appliquée, est impulsée	a) Volume des contrats de recherche : 10% du budget de la recherche en 2005 et 25% en 2010 ; b) 25 enseignants accédant à un doctorat ou une habilitation en 2005 et 35 en 2010; a) Mise en place du Centre National des Œuvres Universitaires avant 2005 ; b) Mise en place graduelle de CUR au Sud, Nord et à l'Est.	DESUP + Etablissements DESUP + Université	
8.Le cadre de vie universitaire est amélioré			

4.4.3 Description de la composante – Présentation des activités.

La composante enseignement supérieur comporte les sous-composantes ci-après :

Sous-composante 1: Révision du cadre institutionnel de l'enseignement supérieur

Cette sous-composante a pour objectif d'instituer un organe central d'orientation, de conception et de coordination et d'élargir l'autonomie et la responsabilisation des établissements d'enseignement supérieur pour leur permettre de répondre avec la souplesse nécessaire aux besoins du marché du travail et de la société.

Première phase :

L'objectif de la première phase de cette sous-composante est d'une part de renforcer les attributions de la Direction de l'Enseignement Supérieur en tant que structure centrale d'orientation, de conception et de coordination et d'autre part de doter les établissements d'enseignement supérieur d'une autonomie suffisante.

Les activités pour atteindre cet objectif incluent une concertation entre les acteurs impliqués en vue de la révision du schéma institutionnel de l'enseignement supérieur. Il sera, en particulier, procédé au renforcement des attributions de la Direction de l'Enseignement Supérieur (DESUP) et à la définition des compétences respectives de l'Etat et des établissements en matière de pédagogie, de finance et de gestion des personnels. Chaque établissement signera alors un contrat programme (dit de première génération) avec l'Etat. La concertation entre les acteurs impliqués conduira également à la mise sur pieds de dispositifs rigoureux de suivi et d'évaluation et à la restructuration des organes administratifs, pédagogiques et scientifiques dans les différents établissements après adaptation des textes existants en la matière.

Dans le cadre de l'autonomie qui leur sera accordée, les établissements d'enseignement supérieur seront tenus responsables de leurs résultats au niveau des activités académiques et de gestion. Ils pourront utiliser plus efficacement leur ressources, diversifier leur sources de financement et décentraliser la gestion de leur ligne budgétaire de fonctionnement.

C'est dans ce cadre que l'Université de Nouakchott procédera à la décentralisation de la gestion des lignes budgétaires de fonctionnement au niveau des décanats et elle identifiera avec les autres établissements les actions communes dont le regroupement pourrait induire des gains d'efficacité.

Dans le but de diversifier leurs sources de financement, les établissements d'enseignement supérieur mettront en place la fonction de service et chercheront à mobiliser des fonds privés.

Les conditions de passage à la deuxième phase de cette sous-composante sont :

- (i) l'adoption des textes relatifs à l'autonomie des établissements en matière de pédagogie, de finance et de gestion des personnels;
- (ii) la signature des contrats programmes entre l'Etat et les établissements;
- (iii) l'autofinancements des établissements doit passer de 0 à 1% .

Deuxième phase :

L'objectif de la deuxième phase de cette sous-composante est la consolidation du cadre institutionnel mis en place.

Les activités pour atteindre cet objectif concernent le renouvellement des contrats programmes. Cette deuxième génération de contrats doit prendre en compte les résultats de l'évaluation à mi-parcours. En outre, les établissements poursuivront leurs efforts en vue d'accroître la part de l'autofinancement dans leurs budgets respectifs.

Sous-composante 2: Amélioration de l'efficacité des dépenses publiques

Cette sous-composante a pour objectif de mettre en place un mécanisme d'allocation optimale de la subvention de l'Etat destinée au financement de l'enseignement supérieur public.

Première phase :

L'objectif de la première phase de cette sous-composante est d'augmenter le budget destiné aux formations en réduisant les quotas réservés aux aides sociales et aux bourses à l'étranger.

Les activités pour atteindre cet objectif incluent la mise en place d'un mécanisme d'allocation optimale de la subvention de l'Etat destinée au financement de l'enseignement supérieur. La redistribution envisagée portera notamment sur une réduction rapide des quotas réservés aux bourses à l'étranger. Les économies ainsi dégagées seront affectées aux formations nouvellement créées. La révision du système de bourses et aides sociales aux étudiants permettra également d'alléger la pression sur les fonds publics.

Le passage à la deuxième phase de cette sous-composante se fera sous réserve de la réallocation à l'enseignement et à la recherche d'une proportion significative du quota actuel des bourses à l'étranger.

Deuxième phase :

L'objectif de la deuxième phase de cette sous-composante est le maintien - à un niveau optimal - de l'efficacité des dépenses publiques en matières d'enseignement supérieur.

Pour atteindre cet objectif, il sera procédé au transfert de la gestion des bourses et des prestations sociales à l'organisme autonome dénommé Centre National des Œuvres Universitaires qui vient d'être créé. Cela permettra de concentrer l'activité des établissements sur leur mission d'enseignement et de recherche.

Sous-composante 3 : Maîtrise des effectifs

Cette sous-composante a pour objectif d'assurer une régulation suffisante et dynamique, en quantité et en distribution des formations pour que la production des diplômés réponde à la demande du marché de l'emploi.

Première phase :

L'objectif de la première phase de cette sous-composante est de répondre aux impératifs (i) d'efficacité interne et externe, (ii) de maîtrise des coûts pédagogiques et sociaux et (iii) de cohérence avec la politique de régulation mise en place au niveau du second cycle de l'enseignement secondaire.

Les activités pour atteindre cet objectif vont du plafonnement du nombre des nouveaux entrants pour les cinq prochaines années à l'observation d'une répartition précise des effectifs entre les filières professionnelles courtes et les premiers cycles classiques.

L'application des textes en vigueur en matière de redoublement permettra de maintenir les effectifs globaux en dessous d'un seuil raisonnable.

Pour passer à la deuxième phase de cette sous-composante, le nombre total des étudiants à l'Université doit rester inférieur ou égal à 7500.

Deuxième phase :

L'objectif de la deuxième phase de cette sous-composante est d'affiner l'efficacité externe du système par la prise en compte des données fournies par le dispositif d'observation et de prospection du marché de l'emploi et de l'insertion des sortants dans la planification des formations.

Les activités pour atteindre cet objectif sont l'institution d'un système dynamique de régulation permanente et l'intégration des indications fournies par l'observatoire dans la planification de la formation et la détermination de la taille des filières.

Sous-composante 4 : Amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur

Cette sous-composante a pour objectif de renforcer l'efficacité interne du système à travers (i) l'amélioration des capacités d'encadrement scientifique et technique de l'enseignement supérieur, (ii) l'accroissement de la pertinence des programmes et (iii) l'acquisition de supports pédagogiques appropriés.

Première phase :

L'objectif de la première phase de cette sous-composante est le renforcement des capacités d'encadrement scientifique et technique, la réactualisation des méthodes d'enseignement, la formation continue du corps enseignant et des techniciens, la valorisation de la fonction d'enseignant et la fourniture d'un support pédagogique suffisant.

Les activités pour atteindre ces objectifs concernent – au delà de l'allongement de l'année universitaire - la systématisation de la formation continue du corps enseignant, la mise en place de programmes de formation des formateurs, le renforcement de la liaison entre l'enseignement et la recherche pour le maintien à jour des compétences, le réaménagement et l'adaptation des programmes d'enseignement et la réactualisation des méthodes d'enseignement. Un support pédagogique convenable (laboratoires, bibliothèques, réseaux électroniques, utilisation des NTIC, ...) sera fourni après identification et dimensionnement des équipements à acquérir. Le système de tutorat sera introduit dans les premiers cycles en vue d'améliorer les taux de promotion.

Il sera également procédé à la révision des statuts des personnels enseignants et techniques et à la revalorisation de la fonction d'enseignant par la mise en place d'un système d'incitation adéquat et d'un cadre de travail approprié.

Pour passer à la deuxième phase de cette sous-composante, le taux de promotion au DEUG doit croître de x% à y%, le taux de redoublement doit passer de 26% à 17% ; le corps enseignant doit être de niveau magistral à 30% et chaque enseignant doit avoir suivi un mois de formation continue en matière de pédagogie.

Deuxième phase :

L'objectif de la deuxième phase de cette sous-composante est de rendre l'efficacité interne du système optimale.

Pour atteindre cet objectif, les programmes de formation des formateurs et de formation continue en faveur du corps enseignant, des techniciens et du personnel administratif seront poursuivis. Les efforts en vue d'améliorer le taux de promotion et de diminuer le taux de redoublement seront amplifiés. Enfin, la promotion des enseignants aux grades académiques supérieurs sera encouragée.

Sous-composante 5 : Accroissement de la professionnalisation et diversification de l'offre de formation

Cette sous-composante a pour objectif d'accroître l'efficacité externe du système en encourageant les établissements d'enseignement supérieur à diversifier leur offre de formation et à créer de nouvelles unités de formation afin de mieux répondre aux demandes du marché.

Première phase :

L'objectif de la première phase de cette sous-composante est l'élargissement de la professionnalisation par l'identification et la création progressive de filières professionnelles diversifiées notamment courtes.

Pour atteindre cet objectif, une campagne de sensibilisation sera lancée à l'endroit des élèves du 2nd cycle du secondaire et des étudiants pour encourager les uns à s'orienter vers les filières scientifiques et techniques et inciter les autres à choisir les formations professionnelles.

La concertation entre les différents partenaires permettra d'asseoir le cadre réglementaire de la professionnalisation. Des filières scientifiques et professionnelles diversifiées, notamment courtes, seront identifiées et créées progressivement. C'est ainsi que 10 formations courtes seront créées d'ici cinq ans.

Parallèlement, la capacité d'accueil de la Faculté des Sciences et Techniques sera augmentée et les filières professionnelles qui y existent seront consolidées. La professionnalisation sera élargie à la Faculté des Sciences Juridiques et Economiques et à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines.

Un dispositif d'observation et de prospection du marché de l'emploi et de l'insertion des sortants du système sera mis en place.

Les conditions de passage à la deuxième phase de cette sous-composante sont :

- (i) Les filières professionnelles accueillent x% des étudiants;
- (ii) Le nombre des étudiants dans les filières courtes représente y% des étudiants du premier cycle.

Deuxième phase :

L'objectif de la deuxième phase de cette sous-composante est d'instaurer une concertation permanente avec les opérateurs économiques et de disposer de données fiables et à jour sur l'insertion des sortants et les possibilités de placement.

Les activités pour atteindre ces objectifs sont la consolidation du dispositif d'observation et de prospection du marché de l'emploi, la réalisation de banques de données sur l'insertion des sortants et les possibilités de placement et la création d'organes (formels, informels) de concertation avec les opérateurs économiques.

Sous-composante 6 : L'exploitation des possibilités offertes par les nouvelles technologies de l'information et de la communication

Cette sous-composante a pour objectif de permettre à l'enseignement supérieur de profiter des opportunités offertes par les NTIC afin de renforcer sa qualité, de maîtriser ses coûts et de l'ouvrir à la coopération régionale et internationale.

Première phase :

L'objectif de la première phase de cette sous-composante est la généralisation progressive de l'utilisation des nouvelles technologies dans l'enseignement et la gestion des établissements.

Pour atteindre cet objectif, l'utilisation des nouvelles technologies dans l'enseignement (télé-enseignement, visioformation, accès à distance, partage des ressources,...) sera généralisée progressivement avec notamment la mise à la disposition des différents établissements d'une salle commune de visio-formation et la consolidation du site de l'Université Virtuelle Africaine. L'accès aux NTIC sera élargi. L'accent sera mis sur la formation des techniciens et des utilisateurs dans le domaine des NTIC.

En outre, les technologies nouvelles seront largement utilisées pour améliorer l'efficacité de la gestion des établissements.

Le passage à la deuxième phase de cette sous-composante se fera si (a) 40% des étudiants ont accès à l'Internet dans les établissements ; (b) 10% des cours intègrent les NTIC et (c) les établissements utilisent des systèmes d'information dans leur gestion.

Deuxième phase :

L'objectif de la deuxième phase de cette sous-composante est la généralisation de l'accès aux NTIC et l'automatisation de la gestion des établissements.

Les activités pour atteindre cet objectif sont la consolidation de l'infrastructure et la poursuite des activités de formation des techniciens et des utilisateurs.

Sous-composante 7: Promotion de la recherche scientifique notamment appliquée

Cette sous-composante a pour objectif de créer les conditions propices à l'accomplissement du rôle de la recherche scientifique qui consiste à alimenter l'enseignement et établir le lien entre l'université et son milieu.

Première phase :

L'objectif de la première phase de cette sous-composante est la mise sur pieds d'unités de recherche actives et le développement de la formation par la recherche.

Les activités pour atteindre ces objectifs concernent la mise en place d'un cadre réglementaire approprié et l'institution d'un mécanisme d'appui à la recherche.

Les unités de recherche seront dotées de moyens appropriés. La création de réseaux nationaux, régionaux et internationaux sera encouragée et la priorité sera donnée aux actions de recherche potentiellement productives (recherche appliquée). L'implication de secteur économique dans ces activités de recherche sera recherchée. La formation par la recherche sera développée grâce notamment à la mise en place de formations doctorales en partenariat avec d'autres universités, à l'organisation de rencontres scientifiques et à l'échange de chercheurs dans le cadre de programmes de recherche précis.

Pour passer à la deuxième phase de cette sous-composante, le volume des contrats de recherche doit représenter 10% du budget de la recherche et 25 enseignants doivent avoir accédé à un doctorat ou à une habilitation.

Deuxième phase :

L'objectif de la deuxième phase de cette sous-composante est de doter l'université mauritanienne de pôles de recherches reconnus et capables d'offrir des services de conseils en matière de changements sociaux, politiques, économiques et culturels dans le contexte de l'urbanisation, de la dégradation de l'environnement, de la mondialisation, etc.

Les activités pour atteindre cet objectif s'articulent autour de la mise en place des critères rigoureux pour l'évaluation de la recherche et l'accréditation des unités de recherche.

Sous-composante 8: Mise en place progressive d'un cadre de vie universitaire approprié

Cette sous-composante a pour objectif de doter l'université de Nouakchott d'un campus intégré et la mise en place progressive de centres universitaires régionaux.

Première phase :

L'objectif de la première phase de cette sous-composante est l'amélioration du cadre de vie universitaire.

Les activités pour atteindre cet objectif incluent la préparation du nouveau site de l'Université, le début des constructions et la création d'un Centre National des Œuvres Universitaires qui prendra en charge la gestion de l'ensemble des prestations sociales destinées aux étudiants.

De plus, sur le site de l'ex ISS à Rosso, un Centre universitaire régional à dominante agro-pastorale pour rentabiliser l'investissement déjà consenti sur ce site et décongestionner l'Université.

Le passage à la deuxième phase de cette sous-composante se fera sous réserve de la mise en place du Centre National des Œuvres Universitaires.

Deuxième phase :

L'objectif de la deuxième phase de cette sous-composante est la finalisation de l'édification du campus intégré et l'extension au Nord et à l'est de deux autres centres universitaires régionaux

Pour atteindre cet objectif, les nouveaux ouvrages seront réalisés sur le site destiné à l'Université de Nouakchott

4.5 Gestion

4.5.1 Stratégie

1- Pilotage du système.

La description et l'analyse des résultats du système doivent générer un pilotage régulateur.

Les carences du système en fait de pilotage ont été rappelées dans le diagnostic. Les directions centrales, dont le travail laisse trop peu de part aux fonctions d'anticipation, peinent à exercer sur le système des actions régulatrices qui tiennent compte des résultats obtenus et de leur analyse. Les informations de gestion privilégient les ressources, mais portent insuffisamment sur les résultats. Lorsque ce type d'information est disponible (évaluations, examens, dotations des établissements en ressources humaines et matérielles, disparités...), elles sont peu exploitées, et ne permettent pas à l'administration de rétroagir de façon pertinente.

L'objectif du département est d'initier à moyen terme un *pilotage par les résultats*. Cet objectif implique :

- la collecte systématique d'informations relatives aux résultats pédagogiques du système (évaluations régulières des acquis), intégrées au *système d'information global du MEN*,
- le traitement systématique de ces données,
- la mise en œuvre des actions correctrices nécessaires. Par exemple, les évaluations pédagogiques, les résultats aux examens, l'état de l'allocation des personnels aux établissements seront systématiquement exploités,
- la mise en place effective d'un pilotage par les résultats suppose, outre la production de données, la disponibilité de ressources humaines aptes à le mettre en œuvre. Cela implique que les directions centrales et leurs services soient correctement organisés, de façon à ce que les services assument régulièrement l'ensemble des tâches de gestion courante, que les directions puissent se consacrer aux tâches stratégiques, de pilotage et de réajustement au moyen de l'exploitation des données pertinentes, que le personnel chargé des tâches stratégiques soit en nombre suffisant, de qualification adéquate et formé régulièrement.

C'est pourquoi la *standardisation des procédures de gestion courante*, leur description normalisée au moyen de guides, et leur appropriation par les agents au moyen de formations formeront le second axe de la stratégie du département en vue de parvenir à un pilotage effectif par les résultats. La carte scolaire sera l'un des éléments déterminants de cette normalisation des procédures.

A très court terme, les efforts porteront donc sur la généralisation de la production et de la diffusion de données relatives aux résultats. La réorientation du travail des directions centrales en vue de l'exploitation gestionnaire des données se fera dans le même temps. La

réunion de ces deux préalables permettra, dans une seconde période, le fonctionnement effectif d'un pilotage régulateur.

Enfin, le secteur privé étant appelé à contribuer de façon importante au développement éducatif dans la décennie à venir, il importe que le suivi de ce secteur, jusqu'ici peu présent dans les activités de l'administration centrale du MEN, s'organise autour d'une structure nouvelle, convenablement dotée de moyens matériels et humains. La tâche de cette structure sera

- de coordonner *l'encadrement et le contrôle* des établissements privés,
- d'assurer la *promotion du secteur éducatif privé*.

2- Gestion des ressources humaines.

La gestion des ressources humaines doit connaître un mouvement fort de normalisation de façon à garantir l'équité dans la couverture des établissements en enseignants, et une utilisation rationnelle des compétences dans le cadre des exigences nouvelles posées par la réforme.

Le diagnostic comme l'étude sectorielle ont identifié la gestion des ressources humaines comme le point le plus faible du fonctionnement actuel du système. L'incohérence atteinte dans l'affectation des enseignants aux établissements, surtout dans le fondamental, est la source première de l'inefficience des ressources disponibles.

Une double contrainte particulièrement forte et immédiate s'exerce sur les personnels du fondamental. D'une part, le bilinguisme introduit par l'unification des filières initiée par la réforme de 1999 impose une gestion différenciée et très précise des affectations des instituteurs en lien avec la ou les langues qu'ils maîtrisent. D'autre part, l'extension du nombre d'écoles offrant des cycles complets impose, par la nécessité du recours plus important au multigrade en milieu rural, des instituteurs bilingues et aptes à la conduite de telles classes. Dans l'enseignement secondaire, la mise en place de la réforme est attendue pour 2004. Elle nécessite des prévisions précises des besoins en professeurs francisants dans les disciplines scientifiques, arabisants dans les autres disciplines, et pose donc dès maintenant la question de leur recrutement et de leur formation.

Enfin, et de façon plus globale, le diagnostic a pu déplorer une gestion des personnels trop peu incitative, dans la mesure où les traitements et les progressions de carrière des enseignants sont sans lien avec leurs efforts, leurs résultats ou avec la difficulté de leur situation professionnelle.

La stratégie décennale en matière de gestion des ressources humaines connaîtra comme préalable et *dans l'urgence, la normalisation des affectations* en lien avec les besoins effectifs des établissements et avec les exigences linguistiques de la réforme. Cela implique :

- la définition et la publication sans délai de *critères d'affectation objectifs et contraignants*, de l'administration centrale vers les wilayas
- la définition et la publication de critères liés aux effectifs et à la structure des établissements pour l'affectation des enseignants à l'intérieur des wilayas
- l'identification d'une *structure unique responsable du personnel*
- un *mouvement annuel unique* des enseignants, hors période scolaire.

Par ailleurs, la rationalisation des anticipations (recrutements, formations) sera recherchée. Elle implique

- la mise en place d'outils de gestion rénovés (fichier mis à jour et fonctionnel, recoupé avec la fonction publique et la solde), et sur la carte scolaire
- la prise en compte des exigences de la réforme pour la définition des recrutements et des programmes de formation initiale
- la programmation de la formation continue en lien avec la mise à niveau des enseignants, particulièrement dans le domaine des langues d'enseignement.

3- Gestion pédagogique

3-a Diriger l'encadrement pédagogique en fonction des résultats.

La gestion pédagogique du système est une partie intégrante du **pilotage par les résultats**. Son but est d'amener les structures dont l'efficacité est trop faible à un emploi convenable de leurs ressources.

La transformation des ressources allouées en résultats scolaires est le domaine de la gestion pédagogique. Le diagnostic et l'analyse sectorielle ont souligné une dispersion beaucoup trop grande des résultats, qui ne sont pas corrélés au montant des ressources utilisées par les établissements.

En cohérence avec les ambitions affichées en matière de pilotage du système, l'objectif du département est la pratique d'une **gestion pédagogique fortement appuyée sur la lecture des résultats du système et des établissements**. L'examen permanent des résultats scolaires génèrera systématiquement des actions d'ajustement en vue de l'amélioration de l'efficacité des endroits les moins performants du système.

Les corps d'inspection constituent la pièce maîtresse de la gestion pédagogique ainsi redéfinie. Leur mobilisation dans le cadre d'une gestion pédagogique rénovée implique

- la production régulière d'évaluations des acquis et la diffusion et l'exploitation des résultats aux examens,
- l'utilisation systématique d'outils et de résultats d'évaluation par les inspecteurs
- l'orientation prioritaire des actions de l'inspection en direction des structures les plus faibles,
- des actions visant à **professionnaliser l'inspection** au moyen de formations et d'aménagements statutaires
- la restauration du **lien entre l'évaluation individuelle des enseignants par les inspecteurs et l'avancement des carrières ..**

Dans le même temps, les résultats des évaluations et des examens par établissement connaîtront une diffusion auprès des acteurs et partenaires de façon à installer les APE dans le rôle nouveau et important qu'elles ont à jouer, au sein des conseils de gestion, dans l'utilisation effective des ressources à l'échelon local.

3-b Gestion des élèves et des examens.

La gestion des élèves (inscriptions, carrières) est un préalable à une gestion efficace de l'accueil et des flux. Elle doit connaître une **rigueur accrue**, au moyen d'une **carte scolaire** et de **fichiers**.

Les **disparités** en matières d'examen seront quant à elles **réduites** au moyen d'actions réglementaires.

L'absence d'un cadre réglementaire concernant l'affectation et le transfert des élèves pose de sérieuses difficultés aux directions d'enseignement et aux établissements. un important nomadisme scolaire lié à des raisons plus ou moins légitimes rend trop complexe la prévision de structures d'accueil en adéquation avec les effectifs ; et le suivi des carrières scolaires pour ce qui concerne les résultats et les passages d'une classe à l'autre. Des efforts importants ont été réalisés dans le secondaire, ils doivent être finalisés dans un ensemble de textes contraignants. Dans le fondamental, des effectifs beaucoup plus nombreux connaissent encore des modes de gestion trop approximatifs.

En matière d'examens, des inégalités persistantes selon les régions, filières, options et genre, outre qu'elles sont socialement critiquables, risquent de porter atteinte au crédit attaché aux diplômes, et ne permettent pas de maîtriser rationnellement la gestion des flux.

La stratégie décennale du département se fixe pour objectif la normalisation de la gestion des élèves et des examens.

La stratégie décennale retenue par le département vise un encadrement accru du suivi administratif des élèves de façon à permettre une politique rationnelle de l'accueil, et l'amélioration sensible de l'équité en matière d'examens. Cela implique :

- des actions réglementaires portant sur les examens en vue de réduire fortement les disparités de réussite
- la constitution dans les DREF de fichier d'élèves du fondamental.

4- Gestion administrative et budgétaire.

4-a Gestion administrative

La **normalisation** de la gestion courante, organisée autour de **critères** clairs, permettra d'identifier des **responsabilités** et de renforcer la **transparence** du système.

La gestion administrative du système éducatif mauritanien a été décrite comme imprécise, obéissant à des critères et à des directives peu claires. Le cadre juridique et réglementaire des activités administratives témoigne de cette imprécision constatée. Chevauchements de compétences, pratiques administratives non codifiées, caractérisent cet environnement juridique. Il en résulte une certaine faiblesse des performances administratives. Certaines données importantes pour la gestion sont peu ou mal collectées, les décisions prises peuvent ne pas être suivies d'effet, et la **responsabilité** du résultat, diluée, ne peut jamais être mise en lumière. Par ailleurs, l'encombrement de l'administration centrale jusqu'au sommet de la hiérarchie par des petits problèmes relevant de la gestion courante et locale a également été souligné par le diagnostic, comme d'ailleurs par l'audit du MEN.

C'est par conséquent autour de la structuration des activités administratives générales que s'établit la stratégie décennale du Ministère, avec des mesures de *normalisation* et d'organisation permettant un travail administratif quotidien encadré et défini. Cette normalisation implique :

- la rénovation du cadre réglementaire, nécessité stratégique,
- la diffusion plus systématique des textes en direction des agents,
- la réalisation par les services, au moyen de manuels de procédure, des tâches administratives courantes,
- la définition de séries de *critères* pour les décisions administratives (affectation des élèves, des enseignants, création ou allocation d'équipements ou de ressources, etc.).

C'est de cette façon qu'il sera possible *de rendre plus transparent le fonctionnement de l'administration centrale et d'identifier clairement la structure responsable de chaque résultat administratif.*

Dans le même ordre d'idées, la *déconcentration* progressive d'un certain nombre d'attributions qui encombrent peu utilement la hiérarchie de l'administration centrale doit être étudiée, dans la perspective de la mise en place de DREN, voire d'IDEN. Cette mise en œuvre de la déconcentration implique

- l'étude pour la définition des attributions qu'il est plus pertinent d'exercer aux niveaux locaux qu'à celui de l'administration centrale
- l'énoncé des fonctions des structures déconcentrées et de leurs moyens budgétaires
- leur équipement selon des normes convenables.

4-b Gestion budgétaire

L'amélioration de la gestion budgétaire et matérielle connaîtra un triple mouvement de **concentration**, de **programmation** étroitement liée aux activités prioritaires, et de normalisation au moyen de **critères transparents** pour l'allocation des ressources.

La gestion budgétaire et matérielle souffre d'imprécision dans les critères d'allocation des ressources, d'une excessive centralisation favorisant la lenteur, et de la faiblesse des anticipations. Les tâches budgétaires sont généralement trop peu corrélées à la définition des objectifs de politique éducative, avec comme conséquence une inadéquation entre les priorités affichées et la pratique de l'allocation des ressources. Ainsi la DAFM et ses fonctions sont-elles trop souvent reléguées, dans l'esprit comme dans les pratiques, à un rôle subalterne, alors que les directions d'enseignement déplorent elles-mêmes leur peu d'implication dans les processus budgétaires. Au niveau des régions et des établissements, cet écart est encore accru, et chacun dénonce tant le faible montant des fonds délégués que le caractère obscur de leur répartition.

La stratégie décennale retenue s'articule donc autour de trois axes :

- la déconcentration de la préparation et de l'exécution budgétaire,
- la mise en place de budgets programmes pluri-annuels corrélés avec les objectifs de la politique éducative,

- la normalisation de l'allocation des ressources autour d'une série de critères garantissant son équité et sa transparence.

4.5.2 Cadre logique

Résumé	Indicateurs	Suivi/Evaluation	Risques
CAS			
ODP : Renforcer et améliorer la gestion du système éducatif mauritanien	Le système éducatif mauritanien est piloté, son expansion programmée, la mise en place de la réforme planifiée et effective		
RESULTATS : 1 Le pilotage du système par les résultats au niveau central et au niveau des structures déconcentrées est amélioré. 2. L'allocation et la gestion du personnel enseignant sont améliorées 3 . La gestion pédagogique est améliorée	<ul style="list-style-type: none"> • Système d'informations global existe • Capacités du MEN à élaborer des plans d'actions sont renforcées • Le pourcentage d'écoles à l'extérieur de l'allocation efficace est réduite de 60% en 99 à 30% en 2005 • La corrélation entre nombre d'enseignants et nombre d'élèves par école fondamentale s'améliore en passant de 79% à 85% en 2005 • L'écart entre wilayas réduit de 1,8 à 1,2. • L'écart intra- wilayas réduit de x % en 99 à y% en 2005 • La couverture des programmes passe de 45% à 60% • Information sur le niveau de chaque école est disponible et utilisée • Nombre d'écoles qui ont présenté un projet 	<p>DPC(Annuaire, Enquête sur échantillon)</p> <p>DPC</p> <p>DPC</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enquête en 2002 et 2004 • Référentiel de l'inspecteur • Guide de procédures • Moyens d'action • Guide de gestion du matériel pédagogique 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Inexistence d'une carte scolaire opérationnelle ➤ Interventions exogènes au MEN ➤ Mesures incitatives non appliquées ➤ La non adhésion des syndicats et des parents ➤ Absence d'une gestion au mérite (absence de l'application des dispositions statutaires)

	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'écoles qui ont amélioré leurs performances • X% d'écoles comprennent des Conseils de Gestion • Instrumentation de l'inspection et de la direction des écoles • Guide déontologique de l'enseignant vulgarisé 		
4. L'efficacité de la gestion administrative, financière et du matériel est améliorée	<ul style="list-style-type: none"> • Missions, responsabilités et structures clairement définies • Définition des profils de postes et formation correspondant aux profils • Les recommandations de l'Audit du MEN mises en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> • Organigramme du MEN approuvé et appliqué • Profils élaborés • Tous les responsables formés 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Interventions externes au système ➤ Résistances internes au changement ➤ insuffisance des capacités du MEN à mettre en œuvre le changement
5. Le niveau de financement de l'éducation est conforme aux besoins du programme	<ul style="list-style-type: none"> • La part du budget de fonctionnement du Ministère de l'Education Nationale, en pourcentage des recettes totales de l'Etat, passe de 13,5 % en 1999 à 14,4 % en 2005 et 15,5% en 2010 	<ul style="list-style-type: none"> • DPC, DBC 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ objectifs de croissance non atteint, réticences du MF, absence de suivi du MEN

4.5.3 Description de la composante – Présentation des activités.

Le plan d'action de la composante Gestion s'articule autour de quatre sous-composantes :

- Le pilotage du système
- La gestion des ressources humaines
- La gestion pédagogique
- La gestion administrative, budgétaire et matérielle.

1. Pilotage du système

L'objectif visé par cette sous -composante est l'amélioration du pilotage du système, au niveau central et au niveau des structures déconcentrées, par l'intégration de l'analyse des résultats dans les processus de régulation.

Pour atteindre cet objectif, le plan d'action prévoit la mise en place et l'utilisation d'un système d'information global. Ce système d'information global sera épaulé par la mise en place d'un schéma directeur informatique du MEN. Il permettra, grâce à des bases de données, l'analyse récurrente des actions, ressources et résultats du système éducatif, et donc la définition permanente d'actions régulatrices pertinentes.

La revitalisation des organes consultatifs et le renforcement des structures opérationnelles chargées, au niveau central, de définir, impulser, coordonner et suivre la politique du MEN est également programmée. Le rôle et les capacités de management de ces structures ainsi renforcé, de même que de la création de structures spécifiques chargées de l'enseignement privé et des examens, permettront à l'administration centrale d'assumer convenablement ses tâches d'anticipation et de régulation.

Le renforcement des ressources humaines chargées du pilotage du système apparaît dans cette stratégie comme une étape conditionnant la réalisation effective d'un pilotage régulier par les résultats

Enfin, la mise en place d'une carte scolaire constitue le dernier point de la stratégie du département pour le renforcement du pilotage. Cet outil descriptif et normatif, intégré au SIG, doit devenir un élément essentiel de la réflexion prospective en matière de gestion des flux et des capacités.

La phase 1 comprendra principalement

- La mise en place du système d'information global, et du schéma directeur informatique du MEN
- Le renforcement des structures de pilotage et de management, et mise en place de structures nouvelles (enseignement privé, examens)
- La mise en place d'une carte scolaire.

Les conditions de passage à la phase 2 résident dans l'opérationnalité du système d'information global et la disponibilité des informations, ainsi que dans le fonctionnement régulier des structures nouvellement créées.

La phase 2 comprendra alors :

- Le fonctionnement régulier du système d'information global, qui est alors consolidé
- La consolidation du rôle managérial des directions centrales

2. Gestion des ressources humaines

L'objectif visé par cette sous-composante est l'amélioration de l'allocation et de la gestion du personnel enseignant

Pour atteindre cet objectif, le plan d'action prévoit la réorganisation de la structure chargée de la gestion des enseignants. Cette réorganisation vise à consolider les capacités de la structure, notamment par la réalisation d'outils rénovés, comme un fichier à jour des personnels, concordant avec ceux tenus dans d'autres institutions (fonction publique, solde)

L'établissement de critères d'allocation des personnels est également programmé.

Cette démarche procédurale nouvelle devra se dérouler dans le cadre d'un mouvement annuel unique des enseignants, et au moyen d'une application informatique, elle fera l'objet d'une publication à caractère réglementaire.

Enfin, la définition de ces critères sera associée à la mise en place d'un système de suivi de l'allocation des enseignants. Les procédures de vérification associeront les corps d'inspection, et l'observation effective de la répartition des enseignants dans les établissements donnera lieu à une analyse et à une exploitation régulières.

Les actions programmées pour la phase 1 sont principalement :

- Le renforcement de la structure chargée de la gestion du personnel
- L'établissement et l'emploi effectif de critères rationnels d'affectation des personnels enseignants, ainsi que l'adoption de dispositifs de vérification des résultats ainsi obtenus
- La rénovation du fichier des personnels.

La condition de passage à la phase 2 est l'amélioration de l'affectation des personnels enseignants dans les établissements. Les variations, par établissements, du ratio élèves / maître devront être considérablement réduites.

La phase 2 connaîtra un second renforcement des capacités institutionnelles de la structure chargée de la gestion du personnel.

3. Gestion pédagogique

L'objectif visé par cette sous-composante est l'amélioration de la gestion pédagogique du système, par le renforcement de l'évaluation des résultats scolaires, de l'encadrement des personnels enseignants et de leur formation continue.

Pour atteindre cet objectif, le plan d'action prévoit la mise en place et la systématisation de l'évaluation pédagogique par les résultats, ce qui suppose le renforcement de la cellule nationale d'évaluation et de ses liens avec les corps d'inspection, ainsi que la réorganisation des structures chargées de l'évaluation.

Le développement des rapports entre la société civile et les établissements sera aussi recherché, par le biais d'un fonds destiné à soutenir les projets d'établissements et le renforcement du rôle local des APE

La stratégie du département passera également par le renforcement des cadres et des modalités de la formation continue, par la redéfinition des attributions dans ce domaine et par l'élaboration d'un plan et d'un budget de formation continue, sur la base de besoins régulièrement identifiés

Le développement de l'éthique professionnelle demandera des actions de sensibilisation et la diffusion d'un guide

L'amélioration de la gestion locale des ressources sera facilitée grâce à l'élaboration d'un guide de gestion des établissements

L'amélioration de l'examen – concours de fin de cycle fondamental suppose l'unification progressive des critères de réussite, et la révision des procédures d'organisation et de passation

La mise en place de fichiers élèves pour l'enseignement fondamental dans chaque wilaya renforcera les capacités de contrôle et de gestion des carrières scolaires

Enfin, l'amélioration du fonctionnement des examens au niveau du secondaire sera recherchée, afin de parvenir à plus d'équité et de fiabilité dans les résultats.

Les actions programmées pour la phase 1 sont essentiellement :

- La mise en place et la systématisation de l'évaluation pédagogique par les résultats
- Le renforcement du rôle et des pratiques des personnels chargés de l'évaluation
- Le développement des rapports entre la société civile et les établissements
- Le développement et la mise en place d'une politique intégrée de la formation continue
- L'amélioration des examens du fondamental et du secondaire
- Le renforcement des capacités de contrôle et de gestion des carrières scolaires dans le fondamental

La condition de passage à la phase 2 réside dans le fonctionnement effectif et régulier des formations prévues au profit des personnels chargés des évaluations et du contrôle pédagogique.

En effet, les actions qui continueront à se développer en **phase 2** consistent principalement en formations diverses de ces personnels

4- Gestion administrative, budgétaire et matérielle

L'objectif visé par cette sous -composante est l'efficacité de la gestion administrative, budgétaire et matérielle du système, afin de parvenir à un emploi optimal des ressources.

Pour atteindre cet objectif, le plan d'action prévoit la réorganisation du MEN en fonction des recommandations de l'Audit. Cette réorganisation s'accompagnera d'équipements matériels, ainsi que d'extension et de réhabilitations des locaux actuels.

La stratégie du département privilégiera également la mise en place de procédures normalisées pour la gestion administrative, budgétaire et matérielle. Cette normalisation administrative doit permettre de dégager des critères objectifs et transparents de gestion, elle doit permettre de dégager les directeurs centraux de tâches courantes qui les encombrant inutilement

On procédera aussi à la mise en œuvre d'un processus de déconcentration, par la création de DREN et d'IDEN

Enfin, l'amélioration de la programmation, de la préparation et de l'exécution budgétaire sera recherchée au moyen de la révision des procédures actuelles.

Les actions programmées pour la phase 1 sont principalement :

- La réorganisation du MEN en fonctions des recommandations de l'audit, et la rénovation réglementaire correspondante
- L'équipement et la réhabilitation du MEN
- La rénovation des procédures de gestion et les formations correspondantes
- La création et le développement des capacités de fonctionnement des DREN
- La création et le développement des capacités de fonctionnement des IDEN
- Le développement et le renforcement des procédures normalisées en matière de préparation et d'exécution budgétaire

Les conditions de passage à la seconde phase résident dans l'affectation et l'utilisation efficaces des équipements de la première phase, dans la mise en place effective des structures déconcentrées et dans le fonctionnement régulier des actions de formation des personnels.

La phase 2 connaîtra alors :

- La fin de la mise en place des IDEN
- La poursuite des mesures visant le renforcement des capacités institutionnelles des structures déconcentrées

4.6 Petite enfance

4.6.1 Stratégie

L'appui à l'action communautaire constituera la partie majeure des programmes de la décennie à venir devant répondre aux besoins croissant de développement de la petite enfance. Cet appui concernera les domaines qualitatifs et quantitatifs.

La nécessité de faire face à cette situation doit mener à la création et la mise en œuvre d'un Système de Formation des différents acteurs chargés de la petite enfance. Ce système devient nécessaire pour permettre d'améliorer les capacités communautaires à garantir le développement holistique de la petite enfance. Ce système de formation devra comprendre la préparation et l'exécution de programmes dirigés vers les formateurs, les éducatrices communautaires, les communautés intéressées à créer des programmes de DPE, au personnel d'encadrement et de supervision. Il devra être, également, accessible aux initiatives privées dirigées vers les couches vulnérables.

La généralisation progressive de centres de ressources au niveau régional demeure un choix stratégique pour la décennie prochaine. Ces centres au service de l'ensemble des structures communautaires et privées seront aussi des lieux décentralisés de formation des membres des Réseaux et des différents acteurs de DPE.

Dans le cadre de l'exécution de la Composante DPE, la Direction de la famille et de l'enfant doit se doter d'un cadre juridique et institutionnel adéquat afin de garantir une gestion rationnelle, en faveur du développement de la Petite Enfance.

Notons que la Direction pour assurer sa mission, dispose de peu de moyens et d'un personnel qui a besoin de formation dans les domaines de la programmation, de la planification et de l'informatique.

4.6.2 Cadre logique

Résumé	Indicateurs	Suivi Evaluation	Hypothèses Risques
CAS :			
ODP : Renforcer la capacité des communautés, à assurer le développement holistique de la petite enfance	*67 garderies communautaires existantes renforcées, *73 nouvelles structures renforcées en 2006 ; *La capacité d'accueil doublée en 2006 puis en 2010	SECF	Poursuite de la croissance économique du pays, Participation des communautés
Résultats: 1. Le développement des initiatives communautaires est appuyé 2. Un Système de formation pour le développement de la Petite Enfance est mis en place 3. la capacité institutionnelle en matière de gestion est développée.	Taux d'accroissement annuel de 15% de la capacité d'accueil des garderies communautaires renouvelées sur 5 ans et de 20% sur 10 ans *1 Centre National de formation pour la Petite Enfance fonctionnel en 2003 , *13 formateurs d'éducatrices de la PE en 2004, *10 centres de ressources existants renforcés en 2005 *317 nouvelles éducatrices communautaires formées et *268 éducatrices communautaires perfectionnées en 2006 Les fonctions de programmation, de suivi et d'évaluation sont remplies de manière adéquate en 2005	SECF SECF/ MEN/ MSAS SECF	Implication des communautés Ressources humaines qualifiées suffisantes Ressources humaines complémentaires disponibles

4.6.3 Description de la composante – Présentation des activités.

Appui aux initiatives communautaires

Cette sous-composante a pour objectif de soutenir le développement des initiatives communautaires en matière de soin et d'éveil de la petite enfance.

Il s'agit de contribuer à réunir les conditions favorables à un développement holistique du jeune enfant. Des activités concourant à la nutrition, à la santé, aux soins, à l'éducation et à l'épanouissement de la petite enfance seront mises en oeuvre.

Première phase

L'objectif de la première phase est d'expérimenter sur une dizaine de Réseaux de Petite enfance un appui ciblé, portant sur des domaines prioritaires. Ces domaines concerneront les programmes d'éveil, les équipements pédagogiques, la nutrition, les infrastructures des lieux d'accueil, les activités génératrices de revenu aux profits des femmes en charges des garderies et l'appui aux réseaux.

Les activités programmées pour atteindre cet objectif sont :

Mise en place d'un programme d'éveil de la petite enfance dans les structures communautaires.

Cette activité a pour objet de doter l'ensemble des structures communautaires et privées d'un programme d'éveil de la petite enfance et de guides correspondants adaptés aux réalités locales.

Renforcement en équipement (pédagogique, et pharmaceutiques)

Cette activité a pour objet d'appuyer en équipement pédagogiques et pharmaceutique les garderies communautaires adhérant aux réseaux existants dans les régions ciblées. L'équipement pharmaceutique se limitera à une boîte pharmaceutique de premiers soins. Les équipements pédagogiques comporteront des lots conçus et produits localement en plus des lots standards choisis en tenant compte du contexte des enfants.

Appui à l'infrastructure des garderies communautaires

Cette activité a pour objet de contribuer à soulager la précarité des infrastructures des garderies communautaires. Cette contribution peut porter, suivant les cas, sur la construction d'une baraque, ou d'un hangar ou de latrines ; ou encore sur une réhabilitation légère.

Appui en nutrition des garderies communautaires

Cette activité a pour objet de contribuer à la lutte contre la sous-alimentation des enfants (de 3-6 ans) accueillis en milieu de garde défavorisé. Cette contribution portera sur la dotation d'un stock d'éléments nutritifs au profit des enfants cibles.

Appui aux Activités Génératrices de Revenus des femmes impliquées dans les garderies communautaires :

Cette activité a pour objet de soutenir les femmes ayant bénévolement en charge la garde des enfants. Elle consiste aux prêts de petits montant servant de fonds à des petites activités génératrices de revenu. Ces activités permettront aux femmes d'améliorer le niveau de vie de leurs familles et de se consacrer à la garde des enfants.

Appui aux Réseaux petite enfance

Cette activité a pour objet de mettre à la disposition des réseaux petite enfance des équipements mobiliers leur permettant de jouer pleinement le rôle de sensibilisation et d'animation qui leur est dévolu. Cet appui consiste également à les faire accompagner d'assistance à des niveaux différents pour l'affinement de leurs actions.

Deuxième phase

L'objectif de la deuxième phase est de généraliser sur l'ensemble des Réseaux de Petite enfance un appui ciblé, portant sur les domaines prioritaires. Ces domaines concernent en plus de ceux développés en première phase, des besoins de groupes d'enfants en situation particulière.

Les activités retenues pour atteindre l'objectif de la deuxième phase sont entre autres : (i) Appui en direction des enfants en situation particulière (ii) Renforcement en équipement et à l'infrastructure des garderies communautaires, (iii) Appui en nutrition des enfants dans les garderies communautaires (iv) Appui aux Activités Génératrices de Revenus des femmes impliquées dans les garderies communautaires, (v) Appui aux Réseaux petite enfance non couverts...

Mesures de réformes

- Arrêté portant organisation et mode de fonctionnement des garderies communautaires ;
- Arrêté portant organisation et mode de fonctionnement des Réseaux petite enfance ;

Conditions de passage à la deuxième phase

La dynamique au niveau communautaire est en développement

Mise en place d'un système de formation pour le développement de la Petite Enfance.

Cette sous-composante a pour objectif de mettre en place un système Perrin de formation initiale et continue au profit des personnels en charge des jeunes enfants. Ce système, tout en développant une capacité nationale en formation initiale au niveau centrale doit mettre à contribution les différentes possibilités pouvant être mobilisées aux niveaux régionaux et locaux au profit des différentes structures de garde et d'éducation.

Première phase

L'objectif de la première phase est de mettre en place et d'expérimenter un système de formation initiale et continue au profit des personnels en charge de la petite enfance.

Ce système sera bâti autour d'un Centre Nationale de formation pour la Petite enfance, placé à Nouakchott, et relayé par les différents centres de ressources existants. L'expérimentation des programmes de formation destinés aux différents personnels concernés par ce système de formation seront expérimentés dans ce cadre.

Les activités programmées pour atteindre cet objectif sont :

Mise en place du Centre National de Formation de la Petite Enfance chargé de la formation initiale

Cette activité a pour objet d'assurer la construction des locaux devant abriter le centre, sa dotation en équipements, la formation de ses formateurs, le développement des programmes de formation initiale, le développement des modules de formation continue au profit des éducatrices communautaires, du personnel d'encadrement et de supervision, des monitrices et

directrices de jardins d'enfants privés, ainsi que l'expérimentation de travaux de recherche-action en PE.

Renforcement des centre régionaux de ressources pour la Petite Enfance

Cette activité a pour objet de former les personnels d'encadrement des douze(12) centres de ressource, la réhabilitation de cinq (5) centres de ressources (Nouakchott, Kaédi, Rosso, Aleg et Nouadhibou) et le renforcement en équipement de douze(12) centres de ressources.

Réalisation des actions de formations continues à différents niveaux.

Cette activité a pour objet d'assurer l'identification des besoins en formation des différents groupes cibles, la formation de formateurs, la réalisation des actions de formations au profit des éducatrices communautaires, des personnels d'encadrement et de supervision, des monitrices et directrices de jardins d'enfants privés et le suivi et l'évaluation des dites actions.

Préparation d'un module de formation DPE destiné aux instituteurs en formation dans les ENI.

Cette activité a pour objet de concevoir un module de formation DPE au profit des instituteurs en formation dans les Ecoles Normales d'instituteurs. Ce module permettra d'initier ces enseignants aux spécificités de l'éducation des jeunes enfants notamment ceux de 6 à 8 ans.

Deuxième phase

L'objectif de la deuxième phase est de consolider les acquis de la première tout en les généralisant sur l'ensemble des structures petites enfances ; mais aussi d'expérimenter d'autres actions de formation en direction des groupes cibles nécessitant une éducation spécialisée.

Les activités retenues pour atteindre l'objectif de la deuxième phase sont entre autres : (i) formation continue au niveau des régions non encore couvertes, le développement de la recherche action, (iii) la formation d'éducateurs spécialisés...

Mesures de réformes

- Décret portant création du centre national de formation pour la PE ;
- Arrêté portant organisation et fonctionnement des centres de ressources.

Conditions de passage à la deuxième phase

Le centre national de formation pour la PE est installé et fonctionnel.

Développement de la capacité institutionnelle en matière de gestion

Cette sous-composante a pour objectif de renforcer le cadre institutionnel et juridique devant contribuer au développement de la programmation, de la planification et de l'évaluation au niveau des institutions en charge de la petite enfance.

Première phase

L'objectif de la première phase est de renforcer la capacité institutionnelle en matière de gestion, de planification, de suivi et d'évaluation des programmes de la petite enfance. Les compétences requises seront développées auprès des personnels concernés et une expérimentation des principales activités sera menée.

Les activités programmées pour atteindre cet objectif sont :

Renforcement du cadre institutionnel et juridique en appui au développement des institutions en charge de la Petite Enfance

Cette activité a pour objet de développer le cadre institutionnel et juridique. Elle permettra la mise en place du Comité intersectoriel de la PE regroupant les principaux intervenants dans ce domaine (SECF, MEN, MSAS, Unicef...). Elle permettra aussi de diffuser les textes réglementaires en appui au développement des institutions en charge de la Petite Enfance et de sensibiliser à leur mise en œuvre.

Renforcement de la capacité nationale en matière de conception, programmation et planification des programmes de la Petite Enfance.

Cette activité a pour objet d'assurer un transfert de compétences auprès des ressources humaines de la DFE dans les domaines de la conception, la programmation, et la planification des programmes de la Petite Enfance, de doter cette direction en équipements nécessaires à ces activités.

Mise en place d'un système de suivi et d'évaluation des institutions et programmes de la PE.

Cette activité a pour objet de concevoir et développer un système de suivi et d'évaluation, d'initier des enquêtes de terrain contribuant à la mise en place de banques de données, d'assurer la formation de cadres nationaux, et d'acquérir les équipements nécessaires pour la mise en œuvre du système et sa mise à jour.

Développement de modes de communication, de sensibilisation et de mobilisation sociale des différents acteurs

Cette activité a pour objet de développer des stratégies de communication, au profit de la petite enfance, orientées notamment vers les élus, les autorités locales, les leaders d'opinion, les parents et la société civile en général. Des campagnes de sensibilisation seront planifiées, menées, évaluées et capitalisées.

Deuxième phase

L'objectif de la deuxième phase est de capitaliser et de consolider les acquis de la première phase. Une décentralisation progressive du système de suivi sera engagée.

Les activités retenues pour atteindre l'objectif de la deuxième phase sont entre autres : (i) Renforcement de la concertation entre les opérateurs au profit de l'approche globale et intégrée en faveur des jeunes enfants ; (ii) Réalisation d'enquêtes périodiques de suivi et

d'évaluation et (iii) Développement de stratégies de communication en faveur des jeunes enfants.

Mesures de réformes

- Arrêté portant création du comité intersectoriel de la PE

Conditions de passage à la deuxième phase

Système de suivi et d'évaluation mis en place et fonctionnel .

4.7 Alphabétisation et Enseignement originel

4.7.1 Stratégie de l'Enseignement Originel

Le système éducatif dans son ensemble et avec toutes ses composantes contribue à former des citoyens pétris de valeurs et principes partagés par toute la nation. En conséquence, toutes les composantes du système sont à placer sous contrôle public. Les Mahadras ne peuvent rester en dehors de ce cadre sans ouvrir la porte à toutes les dérives.

En outre, la réforme du système éducatif prévoit d'unifier le système en abandonnant les deux voies précédentes (arabophone et bilingue) et en adoptant une voie unique. Cela amène à reconsidérer la place de l'enseignement originel et à le restructurer pour mieux l'ancrer dans le dispositif éducatif général, et garantir les chances des bénéficiaires de ce système de pouvoir éventuellement rejoindre l'école formelle.

La restructuration du secteur des Mahadras pourrait se faire selon les axes suivants : Le premier a pour objet de mettre en place des mesures de contrôle de l'existence des conditions minimales permettant l'ouverture et l'exercice des Mahadras , conditions pouvant se rapporter à un ensemble de critères (tels le profil, les compétences et la moralité du Cheikh, les programmes d'enseignement et leur conformité par rapport aux standards définis, les conditions matérielles d'accueil, etc.). Cela permettra également de bâtir un système d'information pour le pilotage du secteur. Le second axe consiste en l'instauration d'un processus d'émulation du dispositif des Mahadras à travers des mesures de nature à améliorer leur rendement, les tirer vers la qualité et les arrimer finalement au système éducatif. Des mesures d'accompagnement matérielles, réellement incitatives, permettront aux Mahadras éligibles de bénéficier d'une assistance pédagogique et d'un soutien financier substantiel. Enfin, le troisième axe a pour objet de renforcer la capacité du SEAO en matière d'encadrement et d'animation du dispositif.

Restructuration et organisation des Mahadras

- le recensement des Mahadras et la mise en place d'un **système d'information permanent** ;
- l'instauration d'un **cahier de charges comportant les conditions minimales d'ouverture et d'exercice** . Ce cahier des charges est à appliquer aux nouvelles Mahadras. Quant à celles qui existent déjà , il est préférable de leur accorder un délai suffisant (5 ans ?) pour se conformer aux nouveaux critères.

- La mise en place d'un **système de qualification des Mahadras**, préparant celles qui auraient des performances précises à l'éligibilité à une assistance pédagogique et à un soutien financier substantiel.

Ancrage du dispositif des Mahadras dans le système éducatif

- Le renforcement de la coordination entre le département de l'éducation nationale et le SEAEO en matière de planification, de programmes d'enseignement (notamment l'introduction des mathématiques et de l'enseignement des langues dans le cursus de l'enseignement originel), de formation des Cheikhs et de contrôle et d'évaluation.
- L'objectif recherché est de faire que les moyens et l'expertise dont dispose le MEN puissent être utilisés et partagés avec le SEAEO , dans un cadre de concertation et de coordination.
- L'instauration de **passerelles** entre les Mahadras **qualifiées** d'une part et le système d'éducation formation d'autre part . Ces passerelles permettraient aux apprenants qui satisferaient à des critères de niveaux définis d'accéder directement aux niveaux suivants à l'école formelle.

Renforcement des capacités du SEAEO

Ce renforcement comprendrait :

- les ressources humaines, en étoffant les équipes en cadres compétent et de profils adéquats et en assurant la formation des équipes existantes ;
- les ressources matérielles, en dotant les structures centrales des moyens de travail nécessaires (ordinateurs, véhicules pour les déplacements et le contrôle du dispositif, etc.) et en cadre de travail motivant (mobilier de bureau, chaises, etc.) ;
- les moyens d'intervention du département en mettant en place **une enveloppe budgétaire conséquente** pour l'incitation et le soutien des Mahadras.

4.7.2 Stratégie de l'Alphabétisation

Une nouvelle stratégie nationale en matière de lutte contre l'analphabétisme sera mise en œuvre. Cette stratégie complétera les efforts qui seront mis en œuvre pour la généralisation de la scolarisation à l'horizon 2005 et l'amélioration du rendement scolaire à l'issue de la décennie .

Les faibles niveaux de compétences langagières dont l'analphabétisme est la forme la plus répandue; la plus visible et celle qui nécessite un traitement en priorité en Mauritanie ;est un phénomène structurel de toute société moderne au sein de laquelle un seuil minimum de capacités de lecture et d'écriture est nécessaire pour réussir une insertion socio-économique et préserver la cohésion sociale et identitaire.

Partant de ce principe, la nouvelle stratégie s'inscrira dans la durée et consistera en la mise en place d'un processus d'alphabétisation et d'éducation des adultes, pérenne dans son objectif, renouvelable en permanence dans ses méthodes et souple dans son approche.

L'alphabétisation dont il sera question sera fonctionnelle au sens où elle sera centrée sur des activités génératrices de revenus, sur les métiers ou d'une façon générale, assurera une

fonctionnalité sociale et citoyenne ,permettant l'employabilité des compétences langagières acquises dans la vie quotidienne.

L'objectif général est de mettre en place une stratégie d'alphabétisation active, solidaire en impliquant réellement tous les opérateurs concernés et **qui s'inscrive dans la durée**.

Les prévisions de la réforme du système éducatif prévoyant qu'à l'horizon 2010, 22% des enfants ne termineront pas le cycle primaire et quitteront l'école auparavant font que toute pensée dans le sens de l' « **éradication de l'analphabétisme** » avant cette échéance soit irréaliste dans les conditions actuelles et celles qui se dessinent.

La mobilisation de tous les opérateurs

les opérateurs publics

Beaucoup d'opérateurs publics (Départements Ministériels; Etablissements publics ou semi-publics; Unités de projet,..) développent des actions ciblées (lutte contre la pauvreté ou l'exclusion, amélioration des conditions des femmes, de l'enfance et des handicapés, amélioration des conditions de santé et d'hygiène, amélioration de la productivité et des conditions de travail, micro-crédits, encadrement de coopératives,...) , des services publics et des prestations (soins de santé, planning familial, campagnes de dépistage et de sensibilisation,..), des actions d'aide à l'insertion et à l'amélioration de la productivité (pêcheurs, artisans, agriculteurs,...) ou tout simplement disposent d'une "clientèle" "fidèle" ou "captive" ou disposent d'un dispositif d'accueil important et de proximité et d'une capacité de mobilisation des populations de par l'encadrement disponible sur le terrain pour des populations parmi lesquelles l'analphabétisme sévit.

Partant du principe selon lequel la lutte contre l'analphabétisme est une priorité nationale, annoncée par tous les niveaux décisionnels de l'Etat et par toutes les instances, il faudrait trouver le prolongement de cette volonté publique dans les programmes d'action de tous les départements concernés.

L'existence et l'action du SEAEO à lui seul ne suffirait pas à endiguer ce fléau eu égard à l'ampleur de la tâche et à la modestie des moyens disponibles . Du reste , l'impact et les conséquences de l'analphabétisme concernent toute la société et engagent la responsabilité de tout l'appareil de l'Etat.

La contribution de l'ensemble des départements, leur mobilisation et la conjugaison de leurs efforts sont nécessaires dans le cadre d'une **stratégie solidaire** pour réduire l'analphabétisme

Pour parvenir à cet objectif, les dispositions suivantes sont préconisées:

- la mise en place d'une instance de coordination de l'action de l'ensemble des opérateurs, présidée au niveau requis. Bien entendu, le cadre de l'actuelle Commission Nationale de l'Alphabétisation consolidé et actualisé conviendrait parfaitement.
- la signature de contrats d'objectifs secteur par secteur entre le SEAEO et chaque opérateur public précisant les objectifs à atteindre (quantitativement et qualitativement), les moyens à mettre en œuvre, la contribution de chacune des parties et les conditions d'évaluation. Dans

cette logique, l'opérateur concerné mobilise au maximum ses ressources propres disponibles (mobilisation et motivation des populations cibles, locaux, organisation et encadrement,...) tandis que le SEAEO affecte les ressources additionnelles nécessaires à la réalisation de l'action (formation des formateurs, manuels et ressources didactiques, vacances des formateurs, etc.). L'évaluation du programme se fait conjointement par les cadres des deux partenaires et donne lieu à un rapport conjoint soumis aux responsables des deux départements et transmis à la Commission Nationale.

Parmi tous les opérateurs, certains nécessitent une mention particulière:

- ❑ Le MEN pilote un dispositif important d'écoles et de collèges. Hormis le montage d'actions directement gérées par ce département sur les lieux qu'il lui est possible d'ouvrir et qui feraient l'objet d'un encadrement et d'un financement conjoint; ce département devrait s'engager via ses représentations locales, à mettre ses locaux, pendant les vacances scolaires, à la disposition des ONG qui souhaiteraient monter des projets d'alphabétisation d'une part, et ouvrir ses classes dans les zones ciblées par les campagnes d'alphabétisation.
- ❑ Le Ministère de la santé développe des programmes de sensibilisation des populations sur divers sujets en liaison avec le planning familial, la santé génésique, l'hygiène, les MST/SIDA, la nutrition etc.

Dans ce sens, il serait utile de :

- Introduire des objectifs liés à ces thèmes dans les contenus des manuels d'alphabétisation. Les équipes de pédagogues du SEAEO et de spécialistes du département de la santé; en liaison avec les experts du FNUAP et les organisations du système des Nations Unies intéressées par le passage de messages spécifiques élaboreraient les séquences nécessaires. L'expérience de plusieurs pays a montré que la sensibilisation passée de cette façon a un impact plus important sur les populations.
- Former les formateurs alphabétiseurs sur les questions de santé et renforcer leur capacité de dépistage de certaines maladies. Ainsi, on en ferait des agents de vulgarisation médicale.
- Donner la priorité aux bénéficiaires des cours d'alphabétisation lors des campagnes de vaccination, dépistages, soins divers, etc. Cela est de nature à procurer davantage de motivation pour les bénéficiaires.

Objectif décennal

L'objectif décennal est que l'ensemble des opérateurs publics potentiels soient enrôlés dans cette politique et qu'à l'horizon de la fin de la décennie, tout leur potentiel soit engagé annuellement dans l'action.

Les effectifs des bénéficiaires des programmes des opérateurs publics représenteront le quart des effectifs annuels nationaux.

la société civile (ONG; coopératives,...)

Il est aujourd'hui établi à travers le monde que la société civile a un important rôle à jouer en matière de développement social. Le statut de partenaire des pouvoirs publics, notamment en

matière de lutte contre la pauvreté, l'exclusion et l'analphabétisme, lui est reconnu et ce, de part sa proximité des populations cibles et sa capacité d'écoute et de connaissance des besoins de ceux-ci d'une part, et sa flexibilité et sa capacité à développer des solutions appropriées aux problèmes en question d'autre part.

Bien souvent, ses coûts d'intervention sont plus faibles comparés aux solutions standards et lourdes développées dans le domaine du social par d'autres intervenants.

En Mauritanie, le secteur associatif est en émergence. Les ONG qui existent sont très actives et présentes sur le terrain. En l'absence de statistiques et de données précises sur ce secteur, les visites effectuées sur le terrain et les discussions avec les présidents et membres de bureaux d'ONG le confirment. On relève ainsi l'existence de plusieurs réseaux de coopératives implantées dans les GAZRAS (bidonvilles) et d'un réseau d'ONG d'alphabétisation conscientisation qui regroupe 11 associations et qui examine actuellement la demande d'adhésion de 7 autres ONG. C'est dire que ce secteur est en pleine effervescence. Les profils des ONG varient en fonction du rayonnement de leurs actions (niveau local, régional ou national) et des moyens dont elles disposent. Cependant elles ont en grande majorité un dénominateur commun qui est celui d'offrir une prestation alphabétisation pour leur clientèle. Cela est naturel pour deux raisons essentielles, d'abord, les populations concernées sont généralement pauvres et presque inéluctablement analphabètes, ensuite, la prestation alphabétisation est une action structurante et permet à l'association, sur une durée relativement longue, de fidéliser sa clientèle en prodiguant des services complémentaires, et de transmettre les compétences de base qui sont de nature à pérenniser les services reçus et de favoriser l'amélioration de la situation.

Cependant, le bénévolat confère au secteur associatif un caractère irrégulier et versatile et ne lui permet pas d'inscrire son action dans la durée. Il en résulte un impact très limité. Peu d'ONG sollicitent le SEAEO pour une assistance ; qui reste somme toute symbolique et limitée à quelques manuels...

L'inexistence de mécanismes de financement et de soutien du secteur associatif ainsi que l'absence d'un espace de formation des responsables des ONG et de coordination de leur action handicape leur action et freine toute démarche structurée vers ce secteur. Cela empêche de bâtir un réseau cohérent, solidaire et performant qui prendrait sa part au développement social dans toutes ses dimensions, donnant lieu à l'émergence d'une véritable ECONOMIE SOCIALE.

Dans le cadre de la nouvelle stratégie, les mesures suivantes seront entreprises:

- La mise en place de mécanisme de financement et de soutien des programmes d'alphabétisation présentés par les ONG (associations; coopératives,...)
- La représentation de la société civile dans les instances de coordination (Commission Nationale)
- Le lancement de programme de formation et de renforcement des compétences des responsables des ONG en matière de gestion de projets
- L'élaboration d'un cadre contractuel qui permet de soutenir financièrement les ONG, sur la base d'objectifs évaluables
- La mise en place d'un processus de sélection des demandes de financement soumises par les ONG
- La mise en place d'un cadre global de contrôle et d'évaluation

L'objectif décennal

L'objectif décennal est de disposer d'un tissu associatif organisé, actif et performant, servant de relais à l'action publique dans le domaine social en général et en matière d'alphabétisation en particulier.

A l'horizon 2010, une centaine d'associations seront agréées et partenaires. Elles réaliseront plus de la moitié des effectifs des bénéficiaires des programmes annuels nationaux.

L'entreprise, les associations et les corporations professionnelles

Dans un contexte général mondial caractérisé par une concurrence exacerbée des entreprises et une globalisation des échanges à l'échelle planétaire; les entreprises en Mauritanie, et à l'image des entreprises d'autres pays, se trouvent confrontées aux défis de la modernisation de l'économie et de l'amélioration de la productivité. Cependant, l'analphabétisme et les bas niveaux de compétences sévissent largement dans les secteurs vitaux (mines, pêche, tourisme, transport, etc.)

"La valorisation des ressources humaines" et la lutte contre l'analphabétisme dans les secteurs productifs apparaissent comme des priorités absolues. C'est du reste sur ce thème que s'était tenu le dernier congrès de la Confédération Générales des Employeurs de Mauritanie (CGEM)

Les responsables de la CGEM rencontrés ont exprimé leur volonté et leur disposition à mener des programmes d'alphabétisation fonctionnelle en entreprise, centrée sur le poste de travail. Les modalités de cette action restent à préciser.

Objectif décennal

L'objectif à atteindre à l'horizon 2010 est que les principales entreprises structurées du pays aient réalisé des programmes d'alphabétisation pour leurs salariés. Pour certains secteurs vitaux, tels la pêche, le transport, les mines, etc., une approche sectorielles sera entreprise.

Pour cela, un cadre de partenariat sera mis en place entre le SEAEO et la CGEM précisant la contribution de chaque partie pour la réalisation de ce programme. Un cadre de partenariat sera également signé avec les syndicats des salariés pour la sensibilisation et la mobilisation de leurs adhérents.

La consolidation de l'existant

La stratégie préconisée repose essentiellement sur la mobilisation de tous les partenaires et leur enrôlement dans une action solidaire pour lutter contre l'analphabétisme. Cependant, il est important que le SEAEO dispose d'une marge de manœuvre propre et renforce à ce titre ses capacités d'intervention et d'action directes vis à vis de populations à besoins spécifiques et/ou de régions difficiles, ne pouvant être atteint par les programmes des autres opérateurs. L'action du SEAEO serait ainsi ciblée et compléterait l'action existante en s'orientant davantage vers les poches de résistance de l'analphabétisme.

A cette fin, l'action du SEAEO devrait s'attacher à :

- déterminer les catégories de populations à besoins spécifiques ; et les degrés de priorités qui leur sont conférés ;
- poser une carte des zones d'intervention prioritaires (ZIP) ;
- consolider l'action existante des campagnes partielles ;
- consolider les centres permanents ;
- impliquer davantage les Mahadras dans l'action ;
- promouvoir de nouveaux outils d'intervention : les unités mobiles d'alphabétisation.

Les populations à besoins spécifiques

Eu égard aux moyens disponibles, **l'action de l'Etat en matière d'alphabétisation ne peut pas être tous azimuts**, ceci d'une part. D'autre part et **au regard des spécificités de chaque population cette action ne peut être monolithique**. Aussi , il est important de distinguer les différentes populations cibles, et d'affecter des degrés de priorité à celles qui auraient des besoins prioritaires. Les catégories qui retiennent l'attention, a priori et par ordre d'importance sont :

- les enfants de 6 à 11 ans et qui ne sont pas scolarisés. En effet , la scolarisation n'étant pas encore généralisée, beaucoup d'enfants n'ont pas « la chance » d'accéder à l'école, ou quittent l'école prématurément, avant d'achever le cycle primaire. Cette situation risque de durer encore pour quelques années. On estime aujourd'hui à près de 59.000 les enfants de cette tranche d'âge qui ne sont pas à l'école. Des programmes spécifiques d'éducation non formelle devraient être montés conjointement avec le Ministère de l'Education Nationale pour donner une chance à ces enfants de ne pas être analphabètes. Cette tranche d'âge constitue une priorité à travers le monde.
- **Les adolescents de 12 à 14 ans** qui n'ont pas eu la chance d'aller à l'école ou qui l'auraient quittée prématurément. Sur une population totale d'adolescents de cette tranche d'âge égale à 183372 personnes, **20,4%** seulement sont actuellement à l'école. En conséquence, on peut estimer le nombre total de ceux qui sont analphabètes (n'ont pas été à l'école) ou potentiellement analphabètes (ayant quitté l'école) à **87.578 personnes soit 47,7% de la tranche d'âge**. Pour ceux-la , **des programmes d'alphabétisation- formation- insertion** pourraient être montés conjointement avec **le département de la Formation Professionnelle**, et qui pourraient s'articuler autour d'un module d'alphabétisation de base suivi d'un apprentissage de métier. Cette démarche pourrait se faire autour et au moyen des unités mobiles de formation professionnelle (**7 unités**) actuellement disponibles.
- Les jeunes femmes en âge de procréation eu égard à l'impact de l'alphabétisation de la mère sur l'éducation des enfants, la santé , l'hygiène, la fécondité, etc. ;
- Les adultes de 15 à 21 ans ;
- Les adultes en situation de travail dans les secteurs économiques importants tels les mines, l'industrie, la pêche, le tourisme, le transport, etc. ;

Pour chacune des populations prioritaires, des programmes spécifiques devraient être élaborés et des financements particuliers mobilisés pour inciter les opérateurs (publics, ONG, CGEM,..) à les prendre en charge.

Pour cela, il convient de disposer rapidement d'une liste de populations cibles à besoins spécifiques avec pour chacune une approche pédagogique adaptée et des manuels d'alphabétisation fonctionnelle, des mesures, d'accompagnement et de financement, incitatives et cibler les opérateurs les mieux placés pour les prendre en charge.

Les zones d'intervention prioritaires (ZIP)

L'immensité du territoire et les nécessités de l'encadrement de l'action et de son efficacité imposent à ce qu'une **carte des zones difficiles et prioritaires soit établies**. Cela aurait pour sens d'empêcher que tous les efforts soient focalisés sur les régions « faciles » comme Nouakchott ou d'autres villes, et de favoriser plutôt l'orientation d'une partie des efforts et des moyens vers des localités plus « difficiles », moyennant des financements incitatifs et appropriés. Une telle carte devrait être établie rapidement en concertation avec les responsables locaux des régions et districts.

Il conviendra de disposer rapidement d'une carte des ZIP et des moyens d'intervention adaptés pour chaque zone.

Le reconditionnement des campagnes partielles

Comme cela a été déjà noté, **les campagnes partielles d'alphabétisation** ont le mérite d'exister . A l'expérience, le SEAEO avait procédé à la réorientation de sa stratégie en la matière en abandonnant la notion **de campagnes générales** et en attaquant des zones (trois) qui ont des spécificités particulières.

Aujourd'hui , il est plus opportun de reconsidérer ces **campagnes** pour les abandonner sous leur forme actuelle et adopter une nouvelle approche basée sur des **Actions Ciblées** vis à vis de populations spécifiques ou des zones prioritaires. Ainsi, Le SEAEO disposerait d'une **Force d'Intervention Directe** constituée de moyens judicieusement dimensionnés : en ressources humaines , didactiques et matérielles et d'une souplesse de redéploiement en fonction des priorités et des urgences. Cette **force** pourrait, éventuellement , être constituée et gérée au niveau de chaque région. La planification des Actions Ciblées se ferait en fonction des besoins et en tous les cas en concertation avec les autorités et les collectivités locales , pour les impliquer dans l'action.

Il importe de dimensionner rapidement les équipes qui formeront la Force d'intervention Directe et mobiliser les moyens d'action ;
Préparer un plan d'action au niveau régional et central pour les ZIP et pour les populations cibles.

Les centres permanents

Dans l'état actuel des choses, outre le nombre de salles , aucune information n'est disponible sur la nature et la consistance précises de ces centres permanents ainsi que sur les conditions matérielles et qualitatives dans lesquelles ils fonctionnent. Par ailleurs, il est manifeste, et cela a été confirmé par les intéressés eux-même, qu'en l'absence de moyens affectés aux régions, les coordinateurs éprouvent beaucoup de difficultés à les encadrer et à les contrôler.

En conséquence, et dans les conditions humaines et matérielles actuelles et prévisibles, le parrainage direct de tous les centres permanents par le SEAEO n'est pas une solution viable,

car fort coûteuse en effort et en moyens si l'on souhaite un résultat convenable. Il serait plus judicieux de :

- encourager le parrainage de la plupart des centres par les autres opérateurs publics ou de la société civile (ONG) quand ils se trouvent dans leurs rayons d'action ;
- garder quelques centres, en nombre très limité, en **gestion propre**. Ces centres , choisis sur la base de critères objectifs dont la propriété , la nature et la dimension, la répartition régionale et la situation géographique, etc., sont destinés à être consolidés , aménagés et dotés de moyens humains et matériels suffisants ainsi que de budgets de fonctionnement propres. Leur mission serait , bien entendu, de développer des cours d'alphabétisation mais ils serviraient également de lieux de formation de formateurs, de documentation, d'espaces d'échanges et de rencontres des intervenants et d'animation socioculturelle autour de l'alphabétisation. Ils seraient ainsi des **centres de références et d'appui en alphabétisation** assurant un rayonnement régional.

Pour atteindre ces résultats il importe de disposer rapidement d'un **centre de référence et d'appui en alphabétisation** (CRAA) par région, doté de moyens humains et matériels suffisants.

Les Mahadras

L'action des Mahadras en tant que structures complétant le dispositif national d'éducation est très importante. L'implication des Mahadras dans l'effort d'alphabétisation revêt également une grande importance, eu égard à la considération que porte une grande partie de la population à ces structures et à ce mode d'éducation centré sur le Coran et le Hadith.

Dans ce sens, un programme spécifique pourrait être développé pour les Mahadras sur une base **contractuelle**. Ce programme consisterait en des mesures incitatives pour les Mahadras qui ouvriraient des cours d'alphabétisation et comprendrait un appui en formation du Cheikh de la Mahadra en andragogie, l'octroi de supports didactiques et de manuels ainsi qu'une subvention financière liée aux objectifs et aux résultats atteints.

Objectif décennal pour les Actions Ciblées, les CRAA et les Mahadras :

L'ensemble de l'action directe du SEAE0 à travers les Actions Ciblées, les CRAA et les Mahadras devrait représenter le quart de l'effort national.

Les espaces mobiles d'alphabétisation

Les moyens d'intervention classiques (centres, classes,..) peuvent se révéler inappropriés pour toucher des populations isolées (rural, zones périphériques, Gazra, etc..) ou nomades. Dans ce cas, l'adaptation des moyens d'intervention au contexte et à la réalité de ces populations s'impose.

A cet effet, **les Espaces Mobiles d'Alphabétisation (EMAlpha)** constituent un outil, parmi beaucoup d'autres, efficace, souple, peu coûteux et qui a montré ses preuves dans beaucoup de situation difficiles. Sous ce concept, réside en fait et tout simplement un espace mobile

déplaçable facilement d'un site à un autre , constitué d'un Kit comprenant une tente légère et adaptée aux conditions locales, des nattes pour couvrir le sol et permettre aux apprenant de s'asseoir convenablement, un moyen d'éclairage simple (en général avec des capteurs solaires) et des moyens didactiques nécessaires (tableau, petites fournitures, manuels,...) et ,éventuellement quand les conditions de maintenance et de conservation le permettent, des équipements audiovisuels (TV, Vidéo cassettes, etc.)

Dressés à proximité des populations cibles, ces espaces serviraient à l'alphabétisation mais aussi à l'animation socioculturelle sous toutes ses formes, faisant que les bénéficiaires se les approprient comme espaces communautaires.

La gestion de ces Kits serait confiée aux partenaires (opérateurs publics, ONG, Coopératives, mairies, etc.) dans le cadre de conventions précisant les objectifs assignés et les modalités d'accompagnement (pédagogiques et financières) . Dans cette logique, les formateurs sont également des animateurs communautaires nécessitant un profil particulier. Ils sont mobilisés par les partenaires . Plusieurs activités parallèles pourraient se greffer sur l'activité de base de ces EMAlpha et contribuer à en faire des plaques tournantes de la vie des villageois, telles les campagnes de dépistages de maladies ou de vaccination menées par le ministère de la santé , la sensibilisation au planning familial et aux problèmes de santé génésique (FNUAP) , la vulgarisation agricole, etc., ou tout simplement la célébration de fêtes , la réunion des villageois, etc.

Les EMAlpha étant légers, leur transport peut se faire par les moyens de transport classiques disponibles dans le pays et nul besoin de l'acquisition de moyens spécifiques qui alourdiraient le système et le rendraient coûteux en maintenance et non opérationnel.

La maîtrise de l'ingénierie de l'alphabétisation

Si en matière d'action sur le terrain la nouvelle stratégie est solidaire et recherche avant tout à impliquer tous les opérateurs potentiels, en revanche en matière pédagogique, cette stratégie nécessite que **les services du SEAEO maîtrisent totalement l'ingénierie de l'alphabétisation et assurent un leadership en la matière**. Cela nécessite notamment que les services pédagogiques du SEAEO disposent de la capacité d'identifier les besoins et de les différencier en fonction des spécificités des populations cibles, de concevoir les outils didactiques (guides pédagogiques, manuels d'apprentissage, guides d'évaluation, guides des formateurs,...) appropriés, de former les formateurs et d'assurer une veille technologique en la matière, en particulier par l'évaluation et l'actualisation permanente . La diffusion des outils didactiques élaborés à tous les apprenants fait également partie de la responsabilité du SEAEO.

Pour cela, les actions suivantes sont rendues nécessaires :

- renforcer la capacité de l'équipe pédagogique centrale par des formations de haut niveau en ingénierie de l'alphabétisation, en andragogie, en psychologie des adultes, en docimologie, en informatique, etc. et l'étoffer par des cadres supplémentaires spécialisés en statistiques, planification, linguistiques, etc. ;
- recruter et former une équipe de formateurs de formateurs, capable d'évaluer les aptitudes des candidats formateurs, de concevoir des modules de formation ad-hoc, de former et d'élaborer et encadrer un processus de formation continue des

formateurs pouvant déboucher sur un système d'agrément et d'habilitation des formateurs ;

- constituer une **cellule de documentation** , dotée des ouvrages de référence en la matière et l'actualiser en permanence , qui puisse renseigner les intervenants (les pédagogues, les formateurs de formateurs, les responsables des ONG, les universitaires et chercheurs, etc.) sur les nouvelles approches et les résultats des expériences des autres pays.
- Initier des chantiers de recherche et développement au sein des services pédagogiques, notamment sur les problèmes d'alphabétisation en langue arabe quand la langue maternelle est autre, ce qui est une situation très fréquente en Mauritanie.

Le renforcement institutionnel

La mise en œuvre des différents axes de la nouvelle stratégie nécessite des mesures d'accompagnement au niveau institutionnel de nature à renforcer la capacité d'action du système et garantir l'atteinte des objectifs assignés ; dont notamment :

- la restructuration du SEAE0 et son centrage sur ses missions (en matière d'alphabétisation ces missions consistent entre-autres, à définir la politique gouvernementale, à élaborer les plans d'actions, à coordonner l'action des opérateurs , à assurer le financement et l'appui pédagogique des actions entreprises par tous les opérateurs, à réaliser les évaluations, etc.) ;
- la redynamisation de la Commission Nationale de l'Alphabétisation (sa constitution ses missions et son fonctionnement sont à revoir en fonction des nouveaux intervenants consacrés par la nouvelle stratégie et pour en faire une instance décisionnelle) ;
- l'amélioration de la capacité managériale des responsables du système à tous les niveaux (directeurs centraux, cadres, inspecteurs, coordinateurs régionaux et locaux) par des formations dans les domaines du management des ressources humaines, la gestion de projets, la planification, l'andragogie et la formation des adultes, l'informatique, etc. ;
- l'amélioration des conditions de travail des responsables centraux et locaux du SEAE0 afin d'assurer une plus grande motivation et engagement dans l'action et favoriser plus de créativité ; cela par la dotation des différents services en moyens informatique (ordinateurs, imprimantes) , en matériel de duplication, en meubles bureaux (tables et chaises correctes !) ;
- le renforcement des moyens matériels d'intervention et d'assistance par **l'impression, régulière et au besoin , et la diffusion des manuels et des guides en qualité convenable** (sur la base du principe d'un manuel pour chaque apprenant qu' il garderait même après son départ), **par l'acquisition des fournitures didactiques nécessaires en quantité suffisante** (tableaux, et à la nécessité indiscutable les crayons et les cahiers qui devraient, en règle générale, faire partie de la contribution personnelle des apprenants afin de les impliquer eux même dans leur apprentissage) **par l'acquisition de moyens audiovisuels** (pour l'animation pédagogique : TV, vidéos, rétro-projecteurs, etc.) **et également par l'acquisition de moyens de transport et déplacement** (pour la réalisation des missions de suivi sur le terrain)

Enfin , il est important d'introduire une culture d'objectifs et d'évaluation dans le système. En effet et comme cela a été souligné, le système actuel semble tourner sans se fixer des

objectifs, de mobiliser les moyens adéquats permettant de les atteindre et de procéder à une évaluation systématique des résultats en mettant en relief les performances réelles enregistrées ainsi que les contraintes. Par ailleurs, les contributions des différents niveaux d'intervention ne peuvent pas être jugées en l'absence d'objectifs préalablement négociés. En conséquence, il apparaît important d'asseoir une culture d'objectifs et d'évaluation dans le système. Celle-ci pourrait s'articuler, notamment, autour des actions suivantes :

- négociation des objectifs annuels sectoriels et signature de conventions d'objectifs avec les différents opérateurs publics ;
- négociation des objectifs et signatures de conventions avec les autres opérateurs (ONG, coopératives, entreprises, etc.) ;
- détermination des objectifs à réaliser directement par le SEAEO à travers les Actions Ciblées, les CRAA et les Mahadras. Ces objectifs sont à **négocier avec chaque coordinateur régional** en fonction des moyens disponibles et ceux pouvant être mobilisés ;
- validation des objectifs annuels nationaux et du plan d'action au sein de la Commission Nationale d'Alphabétisation et expression des budgets nécessaires pour les atteindre en consolidant les contributions de tous les opérateurs partenaires ;
- action, animation, information, suivi et contrôle durant l'exercice ;
- évaluation sectorielle des résultats par des commissions ad-hoc, au niveau des opérateurs et des coordinations régionales
- présentation bilan et des performances de tous les intervenants à la CNA et formulation des recommandations et des dispositions correctives pour les exercices suivants.

Une telle démarche est de nature à responsabiliser chaque intervenant qui devient de fait un acteur « non-anonyme » devant rendre des comptes au système.

Un **Système d'Information** serait, également, mis en place pour permettre aux responsables des différents niveaux d'assurer **un suivi en temps réel des opérations** et de tenir leurs **tableaux de bord de pilotage du système**.

L'accompagnement en communication

Le rôle d'une communication « intelligente » dans la motivation des bénéficiaires est indéniable. Aussi, l'objectif recherché est d'accompagner l'action du gouvernement en matière d'alphabétisation par une communication spécifique, ciblée, incitative et efficace en direction des différentes populations cibles et des prescripteurs (entreprises, collectivités, ménages, etc.). Cette communication sera variée et adaptée aux médias (TV, Radio, supports imprimés, événementiels, etc.) en fonction des cibles (quartiers, tribus, bassins d'emploi, secteur économique, national, etc.).

Pour cela, il y a lieu de :

- élaborer une stratégie intégrée de communication ;
- doter les services (central et régionaux) de moyens de communiquer.

Renforcement des capacités de financement du système

La stratégie préconisée consolide le SEAEO dans sa position de pilote et d'animateur du système.

Cette logique suppose que le SEAE0 :

- détienne la maîtrise de l'ingénierie pédagogique de l'alphabétisation qui est au cœur de son métier, d'une part ; et qu'il
- dispose de moyens (techniques et financiers) lui permettant d'apporter une contribution aux programmes des différents opérateurs, d'autre part.

Cette contribution, déterminée au cas par cas et en fonction de l'apport de toutes les parties (opérateur, bénéficiaires, mairies, etc.) pourrait couvrir des situations très variées telles que la rémunération des formateurs alphabétiseurs, la formation des formateurs, l'acquisition de fourniture didactique, l'acquisition d'EMAlpha ,etc.

Aussi, une enveloppe budgétaire devrait être mobilisée à cette fin, et pourrait tester et dimensionner un **Fonds d'Alphabétisation** à instaurer dans une étape ultérieure.

Pour cela, il est nécessaire de :

- établir un **Manuel de Guidance et de Procédures** pour la gestion d'une telle enveloppe ;
- établir des conventions types pour chaque catégorie d'opérateur ;
- mettre en place le processus de sélection des demandes de financement et le système de contrôle ;
- dimensionner les enveloppes budgétaires de la phase expérimentale.

L'accélération de l'émergence de la demande

Il est évident que le système actuel obéit à **une logique d'offre d'alphabétisation** . La population cible, hormis celle encadrée par des ONG , des coopératives ou des programmes particuliers , ne perçoit pas très bien l'intérêt des programmes proposés en général , d'où une motivation tiède.

Dans ce sens, il serait fort utile de réfléchir à **un système de motivation** des bénéficiaires potentiels , favorisant **l'émergence du besoin et l'instauration d'une logique de demande d'alphabétisation.**

Des mesures « incitatives » simples dans tous les domaines pourraient contribuer à cela (une fois que leurs impacts auraient été étudiés au préalable !), par exemple :

- instaurer des **examens écrits pour l'obtention des « permis de conduire »** ;
- instaurer une procédure de recrutements comportant des tests par écrit pour l'accès à la fonction publique ;
- généraliser la promotion interne basée sur des tests écrits et non pas exclusivement sur l'ancienneté pour les basses échelles de la fonction publique ;
- donner la priorité pour l'obtention de certains « services » à ceux qui suivent des cours d'alphabétisation ;

4.7.3 Cadre logique

Résultats	Indicateurs	Moyens de vérification	Risques
1. Le pilotage du système au niveau central et au niveau des coordinations régionales est amélioré.	Système d'informations global existe *Capacités du SEAEO à élaborer des plans d'actions sont renforcées		
2. L'accès à l'alphabetisation est augmenté	Le taux d'alphabetisation passera de 58% à 75% en 2005 *L'écart d'alphabetisation en hommes et femmes sera réduit de 10 points d'ici 2005	Rapports des coordinations régionales SCA Dir Alphabetisation	Interventions exogènes au SEAEO La non adhésion de la société civile à la politique d'alphabetisation La non application de principe de la récompense et de la sanction
3. La qualité est améliorée	<ul style="list-style-type: none"> • La couverture des programmes d'alphabetisation passe de 35% à 48% • Les programmes enseignés dans les centres d'alphabetisation et des mahadras seront révisés • Nombre de mahadras qui ont amélioré leurs performances atteint 50% • Guide d'alphabetisation vulgarisé • Nombre de visites d'inspection des coordinations régionales passe de 2 à 5 par an 	*Enquête en 2002 et 2004 *Guide des programmes (Service des programmes) Rapports des visites d'inspections Liste des manuels disponibles au niveau des mahadras et centres d'alphabetisation Rapports de visites d'inspections	

4.7.4 Description de la composante – Présentation des activités.

I- Pilotage du système

La stratégie élaborée initialement par le Secrétariat d'état à l'alphabetisation et à l'enseignement originel, fut très ambitieuse au regard des moyens qui lui sont affectés. Ce décalage a généré une certaine marge d'inefficacité dans l'action et des difficultés de concrétiser les objectifs prévus.

La structure actuelle du département est appuyée par des organes consultatifs tels que le Conseil National d'Alphabétisation, les Commissions Régionales, Départementales et Locales d'alphabétisation.

La combinaison de structures décentralisées, peu étoffées, et de structures centrales affectées par des dysfonctionnements organiques, a été créatrice d'handicaps et génératrice d'inadéquation avec la mission assignée. Les organes consultatifs décentralisés ne disposent pas de ressources humaines suffisantes pour accomplir leur mission. L'administration centrale est oblitérée dans son action par une dysharmonie entre les sphères d'intervention des directions.

De multiples dysfonctionnement continuent ainsi à affecter les structures pouvant être résumées ainsi:

- Le manque de données fiables sur le système .
- Faiblesse de la collaboration et de la concertation entre le SEAE0 et les Organisations non gouvernementales
- Non opérationnalité des instances consultatives (le Conseil National d'Alphabétisation, Commissions Régionales, Commissions Départementales d'alphabétisation)
- Manque d'un personnel en quantité et en qualité suffisante pour l'accomplissement de la mission..

L'objectif est d'initier à moyen terme un pilotage par les résultats.

Cet objectif implique:

- La collecte systématique des données relatives aux effectifs des apprenants et aux résultats pédagogiques (évaluation régulières des acquis) ;
- L'analyse, le traitement systématique et la diffusion des données ;
- La mise en œuvre des mesures correctives qui s'imposent
- La mise au point effective d'un pilotage par les résultats suppose, en plus de la production des données, la disponibilité d'un personnel apte à le mettre en œuvre.

Cela implique :

- que les directions centrales et leurs services soient organisés de façon à ce que ces services assument régulièrement l'ensemble des tâches de gestion courante;
- que le personnel chargé des tâches stratégiques soit en nombre suffisant, de qualification adéquate et formé régulièrement.

C'est pourquoi, le renforcement de l'interaction entre les structures centrales et les instances consultatives (le Conseil National d'Alphabétisation, Commissions Régionales, Commissions Départementales d'alphabétisation) s'avère indispensable pour parvenir à un pilotage effectif par les résultats.

A court terme, les efforts porteront donc sur la généralisation de la production et de la diffusion de données relatives aux résultats obtenus.

La mise en place effective d'un pilotage par les résultats suppose également la redynamisation des instances consultatives (le Conseil National d'Alphabétisation,

Commissions Régionales, Commissions Départementales d’alphabétisation) et la revitalisation de la structure chargée de l’inspection en la dotant de personnel formé et en matériel adapté.

Phase 1 :

Mise en place d’un système d’informations

- Développement d’un système d’informations au niveau des coordinations régionales ;
- Renforcement du contrôle pédagogique ;
- Evaluation des acquis des apprenants ;
- Evaluation qualitative des données, traitement et analyse
- Diffusion des résultats

Revitalisation des organes consultatifs et renforcement de structures opérationnelles chargés au niveau central de définir, impulser, coordonner et suivre la politique du SEAE0.

- Redynamisation des instances consultatives (le Conseil National d’Alphabétisation, Commissions Régionales, Commissions Départementales d’alphabétisation) ;
- Renforcement des moyens matériels d’intervention et d’assistance du SEAE0 ;
- Renforcement de la capacité managériale des ressources humaines et des cadres du SEAE0.

Conditions de passage à la phase 2 :

- Le système d’information mis en place et opérationnel ;
- Les structures d’appui revitalisées et opérationnelles .

Phase 2 :

Mise en place d’un système d’information

- Mise à jour régulière des systèmes de collecte de l’information, de traitement, de l’analyse des données ;
- Diffusion régulière des données.

Renforcement des ressources humaines chargés du pilotage du système

- Continuation du perfectionnement du personnel.

II- L’accès

L’accès aux centres d’alphabétisation est indispensable pour l’élimination de l’analphabétisme.

Son but est d'amener les bénéficiaires potentiels dont le taux de fréquentation des centres est trop faible, à s'inscrire dans ceux-ci et à suivre avec assiduité les programmes élaborés à cette fin.

Les études menées au niveau du département ont souligné un manque de motivation à l'inscription dans ces centres et une grande déperdition.

L'objectif visé par le SEAEO est d'amener les analphabètes à fréquenter les centres depuis le démarrage des cours jusqu'à la fin des programmes.

Ceci implique :

- la définition d'une stratégie moderne de communication ;
- la mise en place d'un système efficace d'information, de sensibilisation et de communication (I&C) ;
- mise en place des mesures incitatives favorisant le recours à l'alphabétisation ;
- élargissement des zones d'intervention dans les zones enclavées (émergence de l'offre).

Phase 1 :

1- Définition d'une stratégie de communication

- a) Elaboration d'une stratégie en I&C ;
- b) Elaboration de support de communication.

2- Mobilisation de la société civile

- a) Définition d'une procédure d'action avec les mahadras;
- b) Mise en place d'un fonds de soutien au profit des ONGs et des Mahadras ;
- c) Elaboration d'un manuel de procédure pour le fonctionnement du fonds de soutien ;
- d) Elaboration et publication de textes favorisant le recours à l'alphabétisation ;
- e) Mise en place d'unités mobiles d'alphabétisation ;
- f) Ouverture de centres d'alphabétisation en partenariat avec les ONGs, selon des cahiers de charge respectant la bonne exécution de l'action menée et garantissant la participation des bénéficiaires.

Conditions de passage à la phase 2 :

- a) Elaboration d'une stratégie en I&C ;
- b) Elaboration de support de communication ;
- c) Un fonds de soutien au profit des ONGs et des Mahadras mis en place ;
- d) Un manuel de procédure pour le fonctionnement du fonds du soutien élaboré .

Phase 2 :

1- Mise en place d'un système d'information

Consolidation des actions réalisées au cours de la première phase

III- La qualité

La réussite du projet d’alphabétisation dépend essentiellement de la qualité de ses programmes .

L’objectif du SEAEO est d’amener les auditeurs à suivre régulièrement les cours dispensés dans les centres et à acquérir les aptitudes et compétences requises et d’éviter le retour à l’analphabétisme.

Ceci implique :

- la production régulière d’évaluation des acquis et la diffusion et l’exploitation des résultats des centres d’alphabétisation ;
- la définition, la conception et production des curricula et du matériel didactique ;
- le perfectionnement et le recyclage des cadres, de la formation des formateurs ;
- l’évaluation des actions menées ;
- création d’une passerelle entre le système d’enseignement dans les centres d’alphabétisation et l’enseignement formel.

Phase 1 :

1- Développement des programmes et manuels d’alphabétisation

- a) Elaboration des guides ;
- b) Elaboration des programmes et manuels d’alphabétisation ;
- c) Sensibilisation ;
- d) Diffusion des programmes et manuels d’alphabétisation ;
- e) Acquisition de fournitures scolaires ;
- f) Suivi et évaluation de proximité.

2- Renforcement du cadre et des modalités de perfectionnement des cadres du département

- a) Elaboration des plans de perfectionnement sur la base des besoins identifiés ;
- b) Mise en place d’un fonds documentaire ;

3- Production d’évaluation des acquis, diffusion et exploitation des résultats des centres

- a) Collecte d’informations relatives aux résultats pédagogiques ;
- b) Analyse, traitement et diffusion des données ;

4 Création d’une passerelle entre le système d’enseignement non formel et le système formel

- a) mise en place de textes réglementaires facilitant l’accès du non formel au formel.

Conditions de passage à la phase 2 :

- a) des textes réglementaires facilitant l’accès du non formel au formel mise en place

- b) des programmes et manuels d'alphabétisation élaborés et diffusés;
- c) suivi et évaluation de proximité effectués

Phase 2 :

Consolidation des actions réalisées au cours de la première phase

4.8 Santé scolaire

4.8.1 Stratégie

1- Objectif

Mise en place d'un programme national de Santé Scolaire répondant aux besoins nationaux est un support au développement socio-économique, car il améliore les résultats scolaires, accroît l'équité sociale, et représente une stratégie de développement avec un très bon rapport coût-efficacité.

2- Axes Stratégiques de la composante

Les interventions doivent se dérouler simultanément, dans tous les établissements, sur quatre plans pour un programme efficace.

2-a Une politique de la santé, hygiène et nutrition clairement définie et appliquée.

Le bon état général des enfants sur le plan de la santé, de l'hygiène et de la nutrition passe par l'application d'une politique de santé à l'école, qui porte sur l'acquisition de compétences concrètes en matière de santé et la mise en place de certains services. Une telle politique doit cependant aller au-delà, c'est-à-dire assurer aux enfants un milieu salubre, sûr et un environnement psychosocial favorable ; aussi doit-elle aborder des questions telles que les mauvais traitements, le harcèlement sexuel, la violence à l'école et les brimades entre enfants, et permettre aux jeunes filles enceintes et aux jeunes mères de poursuivre leurs études. La politique de santé à l'école contribuera à promouvoir l'insertion et l'équité scolaire. De plus, quand on s'attache à prévenir et à freiner le mauvais comportement à l'école on lutte contre les causes d'abandon des études. Une telle politique, concernant le comportement des enseignants et des élèves à l'école, représente un appui pour l'éducation en matière de santé : ainsi, les professeurs qui ne fument pas à l'école jouent un rôle positif en tant que modèle pour les élèves. Le processus d'élaboration d'une telle politique passe par l'inventaire des différents problèmes rencontrés actuellement dans les établissements scolaires. Cet inventaire pourra être réalisé lors de séminaires-ateliers regroupant les différents acteurs du système éducatif à savoir les élèves, les enseignants, les parents d'élèves ainsi que des représentants des services centraux.

2-b Les latrines (pour les enseignants, filles et garçons) et accès à l'eau potable pour toutes les écoles.

Le milieu scolaire peut être nuisible à la santé et à l'état nutritionnel des enfants, surtout lorsqu'ils sont exposés au risque de contracter une maladie infectieuse transmise par l'eau. L'enseignement de l'hygiène doit être accompagné par le développement des équipements en eau potable et en installations sanitaires des établissements.

2-c Les élèves ont reçu une éducation sur les mesures d'hygiène, assainissement, santé et nutrition à l'école.

L'éducation en matière de santé, d'hygiène et de nutrition doit favoriser l'acquisition des connaissances, attitudes, valeurs et compétences de la vie courante nécessaires pour prendre les décisions les plus justes en matière de santé et les mettre en œuvre. Dans cette perspective, la notion de santé ne recouvre plus seulement la santé physique, mais aussi les questions concernant l'hygiène de l'environnement. L'évolution des facteurs sociaux et des comportements a davantage mis en lumière des problèmes de santé tels que ceux du VIH/sida, des grossesses d'adolescentes, des blessures, de la violence, du tabagisme et de la toxicomanie.

2-d Les enseignants ont donné à tous les élèves dans les écoles nécessiteuses les médicaments pour le déparasitage ainsi que des micro-nutriments.

Les services de santé basés à l'école sont tout à fait capables d'assurer certaines activités en matière de santé à condition qu'ils soient organisés de façon simple et efficace, qu'ils puissent fonctionner dans de bonnes conditions d'hygiène et qu'ils répondent aux principaux problèmes rencontrés dans le milieu scolaire.

Les interventions peuvent être réalisées si les conditions suivantes sont réunies :

- (i) Partenariats efficaces entre les enseignants et les agents de santé et entre le secteur de l'éducation et celui de la santé.
- (ii) Partenariats efficaces avec la population locale.
- (iii) Sensibilisation et participation des élèves.

3- Les Activités

1. Une politique de la santé, hygiène et nutrition clairement définie et appliquée
 - 1.1 Les déclarations de politique de santé scolaire/ Texte réglementaire
 - 1.2 Elaboration de Programme / Plan Action et Budget Annuel (central et régional)
 - 1.3 Mise en place d'un système institutionnel central et périphérique
 - 1.4 Mise en place d'une stratégie de la communication

2. Les latrines (pour les enseignants, filles et garçons) et accès à l'eau pour toutes les écoles
 - 2.1 Elaboration des normes des latrines et accès à l'eau
 - 2.2 Réhabilitation et construction des latrines (pour les garçons, filles, enseignants)
 - 2.3 Réhabilitation et création des postes d'eau
 - 2.4 Suivi et évaluation des installations et de l'utilisation des infrastructures -- postes d'eau et les latrines
 - 2.5 Création des comités locaux de gestion des infrastructures sanitaires à l'école (APE, encadrement, ONG)

3. Les élèves ont reçu une éducation sur les mesures d'hygiène, assainissement, santé et nutrition à l'école :

- 3.1 Enquête sur les connaissances et attitudes, concernant la santé reproductive (MST/SIDA), l'hygiène (schisto, palu), le harcèlement, le tabagisme, la vaccination
- 3.2 Evaluer les besoins; parmi les élèves et enseignant.
- 3.3 Formation des formateurs (niveau national et régional).
- 3.4 Formation initiale (ENI, ENS)
- 3.5 Formation continue des enseignants et enseignantes
- 3.6 Sensibilisation des partenaires (APE, ONG, Administration, Bailleurs de fonds)
- 3.7 Elaboration des supports pédagogiques et éducatifs appropriés

4. Les enseignants ont donné à tous les élèves dans les écoles nécessiteuses les médicaments pour le déparasitage ainsi que des micro-nutriments.

- 4.1 Enquête quantitative (socio-sanitaire) pour l'analyse de la situation sur les parasites, la nécessité de micro-nutriments, etc., chez les enfants d'âge scolaire.
- 4.2 Déparasitage (intestinal) pour les enfants d'âge 7-12 ans à l'école (zones à haut risque) et apports de micro-nutriments (zones défavorisées)
- 4.3 Définition des programmes pilote/phase expérimentale

4.8.2 Cadre logique

Hiérarchie des Objectifs	Indicateurs de Performance	Suivi & Evaluation	Hypothèses/ Risques
Objectif Sectoriel Améliorer la qualité de l'apprentissage et la scolarisation en Mauritanie			
Objectif de Projet Améliorer la qualité de l'éducation en agissant sur la santé, la nutrition et l'environnement à l'école.	Amélioration sensible de l'équipement sanitaire des écoles et diminution de l'absentéisme lié aux problèmes de santé.		
Résultats Attendus			
1. Une politique de la santé, hygiène et nutrition à l'école, clairement définie et appliquée	Existence de Textes réglementaires (conventions, arrêtés, etc.) Plan d'action annuel d'activité pour la santé scolaire	Signature et large diffusion des textes	Non application des textes/ Inexistence des textes du politiques
2. Amélioration de l'hygiène et de la Nutrition à l'école	80% des latrines existantes sont réhabilités en 5 ans 50% des écoles auront des latrines en 5 ans	Visites permanentes sur le terrain Cahier des charges (DPC/ Service construction scolaire)	Fonds alloués insuffisants Lenteur des procédures d'exécution

	<p>80% des postes d'eau existants sont réhabilités en 5 ans 40% des écoles seront pourvus de postes d'eau en 5 ans.</p> <p>100% des écoles seront pourvus en latrines, poste d'eau en 10 ans.</p>	<p>Evaluation mi-parcours Et finale</p>	
<p>3. Renforcement des connaissances et des pratiques sanitaires et Nutritionnelles à l'école.</p>	<p>300 clubs de santé sont créés sur 5 ans</p> <p>3500 Enseignants sont formés sur 5 ans (Dont 1000 professeurs)</p> <p>10.000 guides sont distribués sur 5 ans 9000 enseignants/ directeurs et APES/ONG sont formés sur 10 ans</p> <p>25% des élèves de 5^{ème} année Fondamentale connaissent les principes de l'hygiène.</p>	<p>Journées des clubs / semaine de SS</p> <p>Rapports d'activité de la structure santé scolaire</p> <p>Visites permanentes sur le terrain</p> <p>Evaluation mi-parcours Sondage au niveau des classes de 5^{ème} année fondamentale.</p>	<p>Non respect des calendriers</p> <p>Le retard dans la mise en place des supports et enseignants formés. de coordination avec les établissements scolaires.</p>
<p>4. Des Soins préventifs seront basés à l'école.</p>	<p>Disponibilité de 500 trousse de premiers secours au niveau des écoles</p> <p>Diminution d'incidence de parasitose en milieu scolaire (50%) dans 5 ans</p> <p>Diminution des carences nutritionnelles. (X%)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fer 50% en 5 ans - Avitaminose A : diminuer de 50% en 5 ans - Carence Iode : diminuer de 30% en 5 ans 	<p>Cahier de charge</p> <p>Exploitation Rapports d'évaluation</p>	<p>Non-acquisition des médicaments par le directeur de l'école</p> <p>Les ruptures de stock</p>

4.8.3 Description de la composante – Présentation des activités

Les pouvoirs publics se sont fixés comme objectif principal, la généralisation de l'éducation de base sans oublier l'effort de l'amélioration de la qualité. Cette approche visera entre autres à améliorer les conditions de l'apprentissage des élèves par une bonne santé. Les différents partenaires impliqués dans la mise en œuvre de cet objectif, doivent adopter une approche transversale de leur intervention définie par une politique de santé claire intégrant les sous-composantes suivantes :

1- Mise en place d'une politique de santé, d'hygiène et nutrition clairement définie et appliquée

Le bon état général des enfants sur le plan sanitaire, hygiénique et nutritionnel, passe par l'application d'une politique de santé à l'école, qui porte sur l'acquisition de compétences en matière de santé et la mise en place de certains services. Une telle politique vise à assurer aux enfants un milieu salubre et sûr. La politique de santé à l'école, contribuera à promouvoir l'insertion et l'équité scolaires. Ainsi, elle contribuera à la diminution de l'abandon scolaire chez les élèves.

Cela implique : une déclaration de politique de santé scolaire, l'élaboration des programmes, la mise en place d'un cadre institutionnel de la santé scolaire et la mise en place d'une stratégie d'information et de communication.

Objectif : Adopter un cadre impliquant tous les partenaires en santé scolaire

Phase 1 :

La convention des droits de l'enfant élaborée par les Nations Unies en 1991 et applaudie par des millions d'enfants dans le dessein d'une meilleure garantie de ses droits en matière de santé et d'éducation est l'une des causes qui doit pousser plusieurs ministères à s'organiser pour :

1-2 élaboration des textes :

La santé scolaire concerne les deux principaux ministères (MEN/ MSAS) ce qui nécessite la signature d'une convention et l'implication d'autres partenaires tels que le Ministère de l'Hydraulique et de l'Energie ainsi que le Ministère de la Communication et des relations avec le Parlement.

1-2 Mise en place d'un système d'information :

Cela demande un système de collecte d'informations, d'une évaluation, de traitement et analyses de données ainsi que la diffusion des résultats.

Condition de passage à la deuxième phase

- 1- Les textes sont promulgués et appliqués
- 2- Le système d'information est opérationnel

Phase 2 :

Consolidation des actions réalisées au cours de la 1ère phase

2- Amélioration des infrastructures sanitaires à l'école :

Le milieu scolaire peut être nuisible à la santé et à l'état nutritionnel des enfants surtout lorsqu'ils sont exposés aux risques de contracter des maladies infectieuses transmises par

l'eau .Enseigner l'hygiène n'a pas de sens si l'établissement n'est pas approvisionné en eau potable et équipé d'installations sanitaires satisfaisantes .

Ceci nécessite : l'élaboration de normes de construction des infrastructures, la réhabilitation et la construction des latrines, de postes d'eau et la création de comités de gestion des infrastructures sanitaires (composés des élèves, des enseignants et des APE)

Objectif : Agir sur la situation sanitaire des enfants en milieu scolaire par l'installation des infrastructures de base

Phase 1 :

Les actions envisagées pour l'amélioration des infrastructures sanitaires en milieu scolaire, s'articulent autour des points suivants :

2-1 Elaboration des normes

Les latrines existantes dans les écoles ne répondent pas aux critères sanitaires (dimension, aération, dalles) parce qu'elles sont construites le plus souvent par les APE, sans l'avis des spécialistes de l'hygiène

2-2 Réhabilitation :

La majorité des latrines existantes dans les écoles est en mauvais état ce qui nécessite une réhabilitation de 660 latrines et de 456 postes d'eau

2-3 Construction :

L'amélioration de l'état sanitaire et hygiénique dans les écoles nécessite la construction de : 1000 latrines (200 pour enseignants, 400 pour filles , 400 pour garçons), 1500 postes d'eau.

Conditions de passage à la 2ème phase :

- 1- 80% des latrines existantes sont réhabilitées
- 2- 50 % auront des latrines
- 3- 80% des postes d'eau existants sont réhabilités
- 4- 40% des écoles seront pourvues de postes d'eau

Phase 2

- 1- 100% des écoles seront pourvues en latrines et postes d'eau

3- Renforcement des connaissances et des pratiques sanitaires et nutritionnelles à l'école

L'éducation sanitaire et nutritionnelle sur les problèmes de santé, d'hygiène et de nutrition permet de favoriser l'acquisition des connaissances , attitudes, valeurs et compétences de la vie courante nécessaire pour prendre les décisions les plus justes et les mettre en oeuvre. Les problèmes de santé tels que ceux du VIH/ Sida , les grossesses d'adolescentes, des blessures dues à la violence, du tabagisme de la toxicomanie et des mauvaises conditions de nutrition à l'école sont liés à l'évolution des facteurs sociaux et à des comportements, d'où l'importance de cette éducation sanitaire et nutritionnelle à l'école .

Cette dernière nécessite une enquête quantitative sur les connaissances et comportements des élèves et des enseignants, une formation des formateurs (l'équipe technique), une formation initiale et continue des enseignants et des inspecteurs , une sensibilisation des partenaires (APE , ONG et administration , coopératives scolaires) et l'élaboration des supports pédagogiques et éducatifs appropriés.

Objectif : Améliorer l'état nutritionnel et hygiénique en milieu scolaire

Phase 1 :

Dans la perspective de l'acquisition des connaissances et des compétences des élèves et les enseignants, il est envisagé le développement de pratiques basées sur les actions suivantes :

3-1 Evaluation :

Les connaissances et attitudes des enseignants et des élèves de la 5ème année du fondamental doivent être évaluées par l'élaboration de test (pré et post test de niveau)

3-2 Formation :

Pour échanger les expériences en matière de santé scolaire, il est nécessaire de faire des sessions de formation des formateurs à l'étranger (Sénégal – Cameroun-Maroc), de renforcer la formation à l'ENI et à l'ENS , de faire une formation continue des enseignants , inspecteurs et des APE à travers des ateliers et session de formation. Un programme de formation continue devra être mis en place.

3-3 Elaboration de supports pédagogiques :

Pour que les enseignants puissent s'acquitter de leurs tâches, la préparation , l'édition ainsi que la diffusion de 10 000 guides seront nécessaires.

3-4 Sensibilisation :

La sensibilisation de l'administration, des APE et des ONG, est indispensable pour leur implication.

Conditions de passage à la deuxième phase

- 1- 25% des élèves de la 5ème Année Fondamental connaissent les principes de l'hygiène
- 2- 10 000 guides sont distribués
- 3- 3500 enseignants sont formés dont 1000 professeurs

Phase 2

Consolidation des actions réalisées au cours de la 1ère phase .

4- Disponibilité des soins préventifs dans les établissements scolaires

Les services de santé sont tout à fait capables d'assurer certaines activités préventives en matière de santé et nutrition à condition qu'ils soient organisés de façon adaptée et dans de bonnes conditions et qu'ils répondent aux problèmes posés en milieu scolaire

Cela demande : l'analyse de la situation, la distribution d'antiparasites (praziquantel , vermox, flivernal) et de micro-nutriments (fer , vitamine A, Iode), et la vaccination (VAT pour les élèves et les enseignants)

Objectif : Améliorer l'état sanitaire des élèves et enseignants

Phase 1 :

Les actions suivantes doivent être conduites au cours de la décennie :

4-a Secourisme :

Dans ce domaine la formation des enseignants et leur dotation de trousse médicales sont indispensables.

4-b Diminution des carences nutritionnelles :

La distributions des capsules de fer, de vitamine A , aux élèves et enseignants anémiés, la disponibilisation et contrôle de l'Iode dans les cantines scolaires sont un facteur primordial dans la diminution des carences nutritionnelles

4-c Diminution d'incidence de parasitoses en milieu scolaire :

La disponibilisation, le stockage et la distribution des médicaments pendant les campagnes de sensibilisation, sont une condition sine qua non pour la diminution de parasitoses en milieu scolaire

Conditions de passage à la deuxième phase

- 1- 300 clubs de santé sont créés (au niveau national)
- 2- Distribution de 500 trousse médicales de 1er secours (aux enseignants secouristes
- 3- Formation de 500 enseignants secouristes
- 4- Diminution des carences nutritionnelles : Fer 50% , avitaminose A 50%, iode 30 %

Phase 2 :

Consolidation des actions réalisées au cours de la 1ère phase.